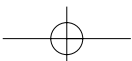
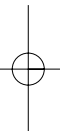
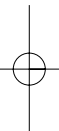
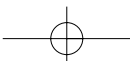
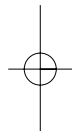
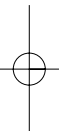


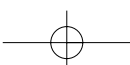
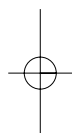
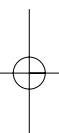
Livre Blanc



Pour la défense de l'industrie







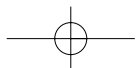
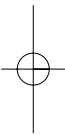
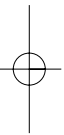
Pour la défense de l'industrie



FO Métaux

Livre Blanc

Pour la défense de l'industrie



Préface de Jean-Claude Mailly

En publiant le livre blanc « pour la défense de l'industrie », la fédération Force Ouvrière de la métallurgie a pris une initiative socialement et économiquement utile.



Elle s'inscrit dans le prolongement d'un double travail de réflexion engagée au niveau confédéral. D'abord par l'édition d'un document en 2004 intitulé « relever le défi industriel ». Ensuite par une volonté de réappropriation par Force Ouvrière du débat économique dont l'une des premières manifestations a été l'organisation d'un colloque en février 2007, en présence d'universitaires, pour relancer le débat économique.

Dans un monde où le capitalisme libéral veut apparaître comme le seul modèle viable, il est plus qu'utile d'expliquer que le marché ne peut pas et ne doit pas tout résoudre.

Le marché a, en effet, le nez sur le guidon du court terme alors, par exemple, que l'industrie a besoin de projets et de visibilité à moyen et long terme tant pour l'investissement que pour la recherche et le social. Le marché ne connaît, par ailleurs, que des acteurs ou des intervenants, là où la démocratie s'adresse au peuple et aux citoyens.

On peut prendre le dossier par n'importe quelle entrée : aucune société ne peut vivre sans règles et normes, y compris pour réguler les conditions de la concurrence. Ces normes et règles sont d'initiative publique ou contractuelle. Elles ne peuvent être le fait des entreprises comme c'est trop souvent le cas. Il est de ce point de vue dangereux d'assister à ce que l'on peut appeler un effet de ciseaux : les pouvoirs publics perdent de leur influence et tendent à diluer leur pouvoir alors que sur les marchés les

Préface de Jean-Claude Mailly

concentrations capitalistiques s'accroissent. De la même manière, la tendance à la décentralisation des négociations participe à cette dérégulation.

Aucun pays développé ne peut vivre sans un secteur industriel fort. Pour ce faire, les logiques de politique industrielle sont essentielles. Elles sont du ressort des pouvoirs publics, tant au niveau national qu'europpéen.

Cela suppose de réorienter profondément les modalités de la construction européenne et de faire des choix pertinents de politique économique en tordant le cou à cette approche suicidaire selon laquelle l'économie serait une science exacte, donc indiscutable.

Pour une confédération comme Force Ouvrière, fondamentalement attachée à l'indépendance syndicale, à la liberté d'action, de comportement et de négociation, la revendication sociale doit aussi s'appuyer sur des analyses économiques et la politique industrielle en fait bien évidemment partie.

Il ne saurait y avoir d'économie rigide imposant un social flexible sans risque grave pour la croissance économique, la cohésion et le progrès social. Tel doit être le sens de la notion de croissance économique, sociale, environnementale durable.

Avec son livre blanc, la fédération Force Ouvrière des Métaux y contribue de manière importante. C'est un outil pour les militants et un avertissement aux décideurs publics et privés à tous les niveaux. C'est notre conception du réformisme militant.

Jean-Claude MAILLY

Secrétaire Général de la Confédération FO

Avant-propos de Frédéric Homez

Vous avez entre les mains le Livre blanc que nous avons voulu réaliser pour attirer l'attention des différents acteurs de notre pays sur la nécessité de se mettre en ordre de marche pour la bataille de la défense de l'industrie.



Cette bataille, il convient de la livrer, tant vis-à-vis de la mondialisation, qui n'est pas une mauvaise chose en soi, à condition de la maîtriser, que de l'évolution de certaines contraintes qu'engendre l'Europe et qui ne sont pas une fatalité en soi.

Pour autant, nous n'oublions pas que nous vivons, grâce à l'Union européenne, dans un espace de paix, qui était l'un de nos premiers objectifs lors de la construction européenne que nous avons ardemment soutenue à FO Métaux.

Aujourd'hui, nous faisons le constat, au niveau tant européen que mondial, d'une guerre industrielle rude dans laquelle les entreprises françaises et les salariés français sont engagés.

S'il nous paraît évident qu'il faut relever les défis économiques qui nous sont lancés, faut-il pour autant que cela se fasse au détriment des garanties sociales, en opposant les salariés entre eux, voire en les menaçant de délocalisations comme le font certains employeurs ? A FO Métaux, nous pensons fortement que non. Des solutions peuvent être trouvées, par le biais des négociations et de la pratique contractuelle que nous avons toujours mise en œuvre dans la métallurgie.

Avant-propos de Frédéric Homez

C'est pourquoi, nous avons entamé depuis plusieurs années une démarche de soutien à l'industrie qui ne peut se faire sans des organisations syndicales responsables et soucieuses de l'avenir de l'industrie, des entreprises et des emplois, ni sans des employeurs responsables ayant plus la fibre industrielle que la seule préoccupation financière à court terme. Nous n'avons pas besoin de patrons « voyous » comme Metaleurop ou Daewoo nous en ont donné les exemples ! Ce qu'il nous faut, c'est davantage de grands capitaines d'industrie qui participent au développement de notre pays !

Nous entendons parfois des employeurs dire que l'Etat ne doit pas intervenir ni s'ingérer dans la vie des entreprises et que le protectionnisme, au nom du patriotisme national, n'est pas forcément bon. Cependant lorsque leurs entreprises sont en difficulté, ils n'hésitent pas un seul instant à solliciter l'Etat, sous des formes variées.

Que l'Etat ne souhaite pas trop intervenir dans la gestion ou la stratégie des entreprises, nous pouvons le comprendre. Mais faut-il attendre les difficultés ou des catastrophes avant toute intervention ?

Jusqu'à la crise d'Airbus, nous n'entendions pas beaucoup de candidats à l'élection présidentielle parler de l'industrie, qui est pourtant créatrice de richesses pour notre pays et ses habitants.

Les pouvoirs publics ont pourtant un rôle important à jouer. C'est quand même à l'Etat qu'il revient de défendre notre pays et les intérêts français en intervenant à tous les niveaux, tant national qu'européen et mondial.

Dans le reste de l'Europe et du monde, nous avons le sentiment que chaque pays défend son industrie à sa façon. Sauf en France, ou à tout le moins de manière bien trop insuffisante, ce que nous regrettons.

Avant-propos de Frédéric Homez

Certes, des groupes de travail commencent à se mettre en place pour analyser les difficultés et l'avenir de certains secteurs industriels, mais chaque acteur a tendance à travailler dans son coin.

Ces groupes de travail présentent-ils d'ailleurs la meilleure façon d'aboutir à un résultat ? Nous ne le pensons pas. Il est plus que temps de s'atteler à une réelle réflexion permettant de maintenir et de développer une industrie forte en France.

En pointant du doigt les pouvoirs publics, nous ne disons pas que rien n'a été fait, car à force d'intervenir auprès des différentes instances de l'Etat et de marteler qu'il est primordial de soutenir l'industrie, FO Métaux a obtenu des avancées soit par le biais de mesures financières pour aider certaines entreprises ou secteurs, soit dans le cadre de budgets supplémentaires pour la recherche. La mise en place de l'Agence d'innovation industrielle, où notre confédération est représentée, et des pôles de compétitivité relèvent aussi de ces étapes qui étaient nécessaires. Mais il convient maintenant, et avant qu'il ne soit trop tard, d'aller encore plus loin.

Ces dernières décennies, des millions d'emplois industriels ont disparu et le moins que l'on puisse dire, c'est que la Métallurgie n'a pas été épargnée. Certains métiers ou activités ont également tendance à disparaître ou à être externalisés avec des garanties conventionnelles généralement inférieures à celles existant dans l'industrie. Il est grand temps d'inverser cette spirale infernale. Rien n'est inéluctable et nous osons espérer qu'après la lecture de ce Livre blanc chacun en prendra conscience en agissant pour la défense de l'industrie.

Frédéric HOMEZ

Secrétaire Général de la Fédération FO de la Métallurgie

PREMIÈRE PARTIE

LA MONDIALISATION

Mondialisation

Constat

- **La mondialisation, source de chômage ?**

Le monde globalisé, qui s'affirme depuis une décennie, est tout simplement l'une des révolutions les plus importantes qu'ait connues le monde moderne. Ses conséquences seront bien plus profondes que celles de la révolution industrielle de la fin du XIX^e siècle.

Cette globalisation est fondée sur trois axes : l'évolution des technologies, la chute du système communiste en Europe et l'instauration de trois centres clés du pouvoir économique : en Europe, en Asie de l'Est et en Amérique du Nord. Le nouveau monde ainsi formé fonctionne désormais en concurrence internationale.

Comment doit-on appréhender cette réalité qui, qu'on le veuille ou non, est désormais irrévocable ? Comme une chance pour les pays en voie de développement de rattraper leur retard économique et permettre à leurs populations de vivre plus décemment ? Ou comme l'instauration d'une compétitivité tronquée génératrice de déserts sociaux et industriels dans les pays développés ? Une perspective aussi importante pour ce siècle ne peut se contenter d'un jugement définitif et manichéen mais doit, bien au contraire, faire l'objet d'une réflexion attentive après observation de l'ensemble des données. De plus, un élément ne doit jamais être perdu de vue : **l'avenir se construit, il ne se « subit » pas.**

Il est compréhensible que l'on s'émeuve de cette interpellation, qui résonne désormais comme la crainte principale de l'ensemble des métallurgistes du monde occidental : « Nos emplois vont-ils dispa-

Pour la défense de l'industrie

raître ? » Sans jouer les Cassandre, il est difficile de balayer cette menace d'un simple revers de main. Pour écarter définitivement la menace d'un « oui » à cette question, il est nécessaire, entre autres, de mettre en place de nouveaux systèmes d'organisation du travail qui doivent permettre de dégager des postes et de réintroduire un flux d'embauches dans les entreprises.

Au cours des 20 dernières années, le commerce mondial a considérablement augmenté. De 10 % du PIB du monde, il est passé à 18 % en 2004, soit une croissance de 1 200 milliards de dollars à près de 6 000 milliards de dollars en 2004. Même les services font aujourd'hui l'objet de commerce international, et leur part du total des échanges augmente régulièrement. Le développement du commerce international de services financiers, professionnels, culturels et autres a été tel que le montant total des échanges de services excède aujourd'hui la valeur du commerce mondial d'il y a vingt ans.

La mondialisation se traduit aussi par des mouvements de capitaux, sous forme d'investissements en portefeuille et d'investissements directs à l'étranger (IDE). Le rapport annuel de l'UNDP (United Nations Development Programme) montre que les ventes réalisées par les filiales étrangères des entreprises multinationales excèdent aujourd'hui le volume total du commerce extérieur. Alors que le commerce mondial approche les 6 000 milliards de dollars, les ventes des filiales d'entreprises non-nationales—donc issues d'IDE—s'élèvent entre 6 000 et 7 000 milliards de dollars. En 2006, les flux annuels d'IDE vers le monde dépassaient 1 200 milliards de dollars.

Les mouvements de capitaux incluent aussi les investissements en portefeuille. Le degré élevé d'internationalisation des marchés des capitaux est illustré par le fait que la valeur des transactions en devises étrangères réalisées chaque jour sur les marchés mondiaux excè-

Mondialisation

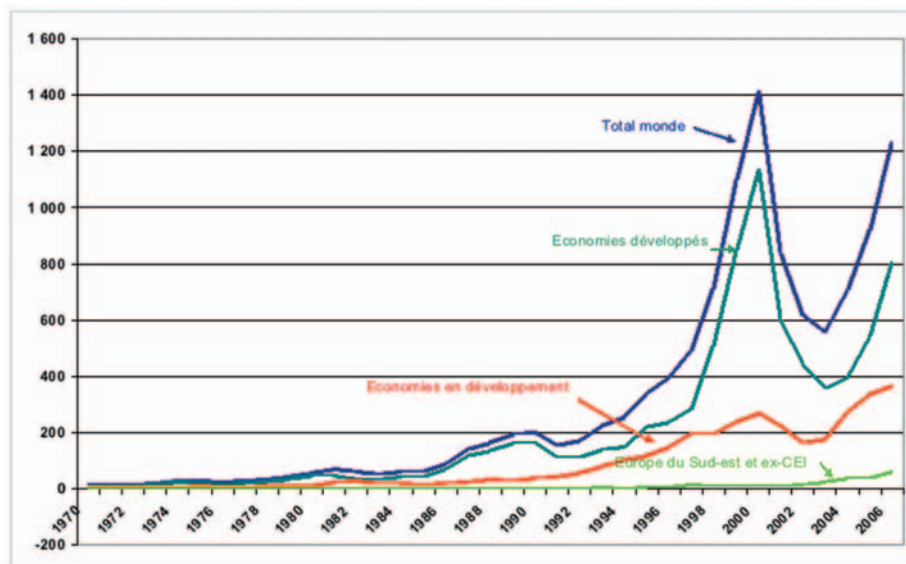
de la valeur totale du commerce en biens et services d'une année complète. Et, de fait, ce sont ces mouvements de capitaux liés à des échanges de portefeuilles qui ont précipité la crise asiatique de la fin de la décennie 1990.

Le monde industriel est entré dans une phase de renouvellement complet de ses modes de production et d'organisation. La montée en puissance des télécommunications redessine largement le paysage économique. Le ralentissement des investissements directs dans le monde après l'éclatement de la bulle internet et les attentats du 11 septembre 2001 a cédé la place à une nouvelle vague haussière. Une part significative de ces investissements est destinée aux pays en développement, notamment du sud-est asiatique.

Dans ce nouveau cadre, les multinationales prennent une nouvelle dimension et mettent à profit toutes les opportunités offertes en terme de mobilité accrue des capitaux et de mise en concurrence des territoires pour contraindre les États à adopter des politiques favorables à leurs intérêts particuliers, souvent au détriment de l'intérêt général. Ces entreprises disposent de toute une palette de stratégies qui, loin d'être exclusives les unes des autres, donnent lieu à des recompositions et à des mouvements permanents : fusions/acquisitions, IDE (investissements directs étrangers), externalisations, sous-traitance, implantation dans les zones franches, délocalisations de la production... Le commerce et les échanges se développent, les processus de production se fragmentent, le « made in » n'a désormais plus de sens, ce que nous condamnons.

Pour la défense de l'industrie

Evolution des investissements directs à l'étranger dans le monde, par zone de destination, en milliards de dollars



Source : CNUCED

Des pratiques condamnables : les zones franches, le dumping fiscal-social, les délocalisations

Les zones franches sont des espaces bénéficiant de privilèges en matière fiscale et réglementaire. Ces privilèges octroient de fait un avantage comparatif en matière de coût de production. L'émergence de ces zones a été largement médiatisée avec la multiplication de ces espaces, notamment au Mexique, aux Philippines et en Malaisie, mais aussi de plus en plus en Afrique et en Asie. Elles sont notamment un élément clé du développement industriel de la Chine, comme l'a récemment reconnu un haut dirigeant chinois en annonçant la poursuite de leur développement dans les prochaines années¹.

1. Source : M. Yu Guangshou, Vice-Ministre du Commerce, dans une déclaration lors du Forum 2007 sur le développement des entreprises à Guangzhou en février 2007.

Mondialisation

Ces espaces présentent un double visage : d'une part, l'emploi s'y développe rapidement et ces zones sont souvent considérées par les entreprises occidentales comme des zones de transition vers l'économie de marché, des espaces indispensables de préparation à la libre concurrence sur les marchés mondiaux, ou des zones tests pour remonter la chaîne de valeur et diversifier les exportations au-delà des produits traditionnels ; mais d'autre part les conditions de travail y sont le plus souvent déplorables, sans parler de l'absence totale de libertés démocratiques et syndicales. Ces problèmes ont été dénoncés y compris par la banque mondiale et l'organisation internationale du travail.

Autre pratique néfaste : le « dumping fiscal-social » (les prix à l'export étant inférieurs aux coûts de production), qui a constitué un appel d'air pour la précarité, dont il est peu dire qu'elle explose au niveau planétaire. Au sens strict, le dumping désigne une pratique commerciale déloyale et anti-concurrentielle, sanctionnée par les lois et normes en vigueur au plan mondial, qui consiste à vendre à l'exportation à des prix inférieurs aux coûts de production.

Le dumping fiscal-social élargit cette définition en visant les pratiques de manquement systématique aux règles de droit du travail et éthiques (non respect du droit social en vigueur, des droits fondamentaux définis par l'OIT tels l'abolition effective du travail des enfants, l'élimination des discriminations en matière de travail et d'emploi et l'élimination de toute forme de travail obligatoire ou forcé).

Le Conseil Economique et Social définit d'ailleurs le dumping social comme « une pratique consistant à enfreindre, à contourner ou à restreindre des droits sociaux et légaux et à utiliser ces écarts

Pour la défense de l'industrie

afin d'en tirer un avantage qui s'assimile à une concurrence déloyale² ». Cette pratique peut s'appliquer aux Etats eux-mêmes, ou aux entreprises qui recherchent et utilisent à leur profit ces écarts.

Le concept de délocalisation consiste en la fermeture d'une unité de production dans un pays donné en vue de l'ouverture d'une unité dans un autre pays, avant d'importer cette même production pour servir le marché national. Les délocalisations ne s'appliquent pas forcément à l'ensemble du processus de production, mais à une ou plusieurs étapes (l'assemblage par exemple).

L'accélération des transferts d'activités vers les pays à bas salaires a provoqué une controverse entre ceux qui s'inquiètent du risque de désindustrialisation et les adeptes du « donnant-donnant » promu par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) pour qui le développement du commerce bénéficie aux deux parties. Entre ces deux positions, on peine à clarifier l'évolution des changements à l'échelle mondiale, comme à l'échelle nationale ou locale.

La plupart des observateurs s'accordent pour dire que, quel que soit leur niveau actuel réel, ces délocalisations sont amenées à se poursuivre, voire à s'accélérer, si on ne réagit pas. De 1978 à 2002, en France, celles-ci ont surtout concerné cinq branches industrielles : l'habillement et le cuir, l'industrie textile, les équipements du foyer, la production de combustibles et de carburants et les équipements et composants électriques et électroniques. Ces toutes dernières années, des branches de la métallurgie y ont été directement confrontées : composants électriques et électroniques, équipements du foyer, notamment. Les destinations sont les pays émergents à faible coût

². « Enjeux sociaux et concurrence internationale : du dumping social au mieux-disant social », Avis du Conseil économique et social sur le rapport présenté par M. Didier Marteau au nom de la section du travail, CES 3 novembre 2006

Mondialisation

relatif de main-d'œuvre qualifiée et à faible protection sociale comme l'Inde, la Chine et dans une moindre mesure les Pays d'Europe Centrale et Orientale (Peco).

L'émergence de nouveaux pays sur la scène mondiale

Depuis quelques années, la Chine est devenue, entre autres, le pays d'assemblage des produits industriels de la zone asiatique. Associée à une forte demande mondiale et à des coûts et taux de change très bas, cette restructuration a donné une grande vigueur à la croissance industrielle de la zone asiatique. Cette croissance, qui semble pour l'instant être insensible à la hausse du coût de l'énergie et des matières premières, se fait toutefois à un coût élevé pour l'environnement. En 2005, la production industrielle s'est accrue à un rythme proche de 16 %. Elle s'est poursuivie à un rythme élevé en 2006. Si des progrès importants ont été enregistrés en termes de réduction des émissions de CO₂, en Chine comme dans les autres pays en développement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la réduction de la pollution locale passent encore le plus souvent au second plan, la priorité étant donnée aux investissements dans des infrastructures d'offre et à une meilleure utilisation des capacités et ressources existantes (charbon, en Chine). La politique de l'enfant unique, et ses conséquences sur le vieillissement de la population, alliée à la faible couverture sociale et au problème de financement des pensions constituent en effet une bombe à retardement. L'urgence en termes de politiques publiques est d'atteindre au plus vite un niveau de développement économique permettant de financer à terme les familles et les seniors.

L'Inde continue aussi à s'ouvrir progressivement au commerce international. Sa croissance industrielle en 2005 est proche de 8 %. De plus, elle dispose d'une forte position en informatique et, la lan-

Pour la défense de l'industrie

gue anglaise y étant d'usage courant, elle développe rapidement son offre pour la sous-traitance internationale de services à distance. Ces deux pays apparaissent désormais comme « l'Eldorado » de nombreux entrepreneurs à courte vue. De plus, les transferts de technologie sont de plus en plus nombreux.

La mondialisation source d'emplois et facteur de développement ?

Les conséquences de ce grand écart du développement ne sont plus une vue de l'esprit. La mondialisation du capital frappe durement les bastions industriels. De nombreuses régions sont menacées par la montée de la précarité qui en résulte et, dans le monde occidental, par la désindustrialisation qui s'accompagne de pertes d'emplois. Depuis une décennie, on assiste au déplacement de plus en plus important et rapide de processus de fabrication vers certains de ces pays en développement. Ce phénomène touche non seulement les emplois faiblement qualifiés mais aussi, de plus en plus souvent, des emplois hautement qualifiés et bien rémunérés (développement de logiciels et services informatiques, comptabilité...) La logique de réduction des coûts ne fait plus la différence entre les emplois manuels et non manuels.

L'idée maîtresse des tenants de la déréglementation internationale est la suivante : « Si l'ensemble des marchés sont déréglementés et mondialisés et que les capitaux circulent le plus librement possible, alors tout le monde en bénéficiera ». De nombreux employeurs et gouvernements sont fermement décidés à soutenir partout dans le monde l'essor d'un libéralisme sans contrôle et sans règle sur le plan social, arguant qu'il s'agit de la « seule voie possible ». A ce stade, nous devons constater que les avantages promis sont loin de s'être concrétisés. Et qu'en réalité, dans de nombreux cas, les résultats obtenus ont été jugés très négatifs par l'ensemble des observateurs.

Mondialisation

L'accroissement des inégalités est un aspect préoccupant du monde actuel. Si les défenseurs de la mondialisation libérale arguent que les populations de certains pays parviennent à se sortir de la misère grâce à cette nouvelle donne, d'immenses régions continuent à stagner dans le sous-développement, forçant ainsi chaque jour des milliers de travailleurs migrants, de tous les niveaux de formation, à s'exiler vers les pays industrialisés.

L'effet de la déréglementation sur la distribution des revenus et de la richesse dans les pays en développement n'est pas toujours positif³. En Chine, par exemple, si le nombre de personnes en dessous du seuil de pauvreté est tombé de 73 % en 1990 à 32 % en 2003, les écarts de revenu se sont creusés, en particulier entre la zone côtière, cœur du développement industriel, et les zones rurales et l'intérieur du pays. Des constats similaires ont été faits dans d'autres pays.

Une étude récente³ portant sur les effets de la mondialisation dans quatre pays (Vietnam, Bangladesh, Afrique du Sud et Kenya) montre que ceux-ci dépendent du contexte local et des politiques mises en œuvre en accompagnement de la mondialisation. Les emplois créés sont souvent féminins et non-qualifiés. Les exigences de la concurrence internationale sont telles que ce sont aussi des emplois qui supposent des longues journées de travail dans des conditions souvent pénibles, qui supposent une grande flexibilité. Ils s'agit souvent de contrats temporaires, voire saisonniers. Les bénéfices individuels - en termes de sécurité de l'emploi et des revenus - sont faibles, et les retombées sur la santé parfois négatives. Dans certains secteurs et certains pays (notamment dans le textile au Vietnam, et en Afrique du Sud), la globalisation et l'ouverture du pays ont même eu des effets négatifs sur l'emploi dans les secteurs traditionnels, dus à une

³.« Globalization, production and poverty », Rhys Jenkins, United Nations University WIDER (World Institute for Development Economics Research), juin 2005.

Pour la défense de l'industrie

plus forte mécanisation. L'auteur conclut en disant que, même dans les pays qui ont pu développer les exportations de produits intensifs en main d'œuvre grâce à l'ouverture aux échanges, l'impact global sur la pauvreté a été faible : la majorité des populations défavorisées ne sont pas engagées dans la « production globalisée ». D'autres stratégies sont indispensables pour les sortir de la pauvreté.

Nous ne nions pas que la restructuration des économies développées repose en partie sur les mouvements de capitaux. Il est également clair que l'une des façons de combattre le sous-développement économique réside dans l'investissement direct étranger (IDE). L'investissement productif peut stimuler la croissance et être un moteur de progrès technologique. Il possède un impact sur l'emploi et peut contribuer à élever le niveau de vie avec des retombées positives sur les économies locales. La mondialisation pourrait donc être bénéfique pour les travailleurs à travers le monde et améliorer les perspectives d'avancées sociales. Mais ces promesses ne se réaliseront pas en poursuivant un programme de dérégulation incontrôlée.

De plus, même dans les pays en développement, les sociétés transnationales ferment leurs unités de production dès qu'elles considèrent que le retour sur investissement n'est plus suffisant. Elles émigrent alors vers de nouveaux lieux où les conditions commerciales sont encore plus favorables à l'entreprise et la main-d'œuvre encore moins chère. On perçoit, déjà aujourd'hui, des signes prouvant que les zones franches d'exportation, où les femmes constituent l'essentiel de la main-d'œuvre, seront les régions industrielles désertées de demain. Progressivement, des pays comme le Mexique se voient eux-mêmes concurrencés par d'autres zones de production encore plus profitables, essentiellement les côtes chinoises. Un rapport du BIT de novembre 2002 a recensé 3 000 zones franches d'exportation (ZFE)

Mondialisation

qui emploient 37 millions de personnes, dont 30 millions en Chine. Cela représente une hausse considérable en quelques années, l'OCDE ayant estimé dans un rapport de 1996 le nombre de zones franches à seulement 500, réparties dans 73 pays. Le nombre de pays accueillant de telles zones a donc augmenté très rapidement, de 25 en 1975 à 73 en 1996 et 116 en 2002.

Les zones se présentent sous de multiples formes : zones franches stricto sensu, zones économiques spéciales (en Chine), entrepôts sous douane, ports francs. Si à l'origine elles avaient pour vocation d'attirer des investisseurs étrangers pour que ceux-ci y transforment des produits importés avant de les exporter ou réexporter (les importations étant détaxées), on y pratique maintenant aussi des activités scientifiques ou de haute technologie, financières, logistiques, voire touristiques. Les secteurs de l'électronique et de l'habillement sont les deux grandes sources d'exportation des zones franches. Une grande part des transistors et tubes électroniques, pièces détachées pour automobiles, appareils de télévision, de télécommunication, sont aujourd'hui originaires de zones franches à l'exportation. Au plan matériel, elles peuvent se présenter sous forme d'enclaves géographiques mais elles peuvent aussi ne laisser s'implanter qu'un seul type d'industrie (bijouterie, travail du cuir), ne transformer qu'un seul produit ou n'accueillir qu'une seule usine. L'Ile Maurice et Hainan (Chine) autorisent les usines, quel que soit leur lieu d'implantation sur leur territoire, à demander le statut de zone. Des cités portuaires comme Hong-Kong (Chine) et Singapour ont accru leur rôle commercial stratégique en prévoyant des régimes douaniers spéciaux pour le traitement et le transbordement des produits d'exportation.

L'histoire de ces zones avec les limitations imposées aux salaires, aux droits des salariés et à l'activité syndicale, est caractéristique des tendances qui compromettent un développement équitable. On y

Pour la défense de l'industrie

observe en effet un roulement très élevé de la main-d'œuvre, une durée moyenne des emplois courte, des cadences de production pénibles, l'absence de politiques de mise en valeur des ressources humaines et des conditions de travail souvent précaires. Elles illustrent parfaitement la manière brutale dont la libéralisation du marché, sans respect des normes du travail et de l'environnement, profite à une minorité alors que les populations subissent des conditions de vie et une exploitation qui les fragilisent.

Ce constat n'est guère surprenant. La mondialisation et ses répercussions ne se réduisent pas à un simple concept économique. Elles possèdent une dimension sociale, culturelle et politique qui doit être traitée de manière spécifique. Au nom de l'efficacité et de la compétitivité, on supprime ou on contourne les lois protégeant le travail, les consommateurs et l'environnement pour que l'économie mondiale réponde désormais à la loi du marché financier, **sans se soucier des conséquences économiques et sociales.**

Croissance économique n'est pas synonyme de développement économique pour tous, encore moins de progrès social. Pour pouvoir augmenter le niveau de vie et améliorer les conditions d'existence, la croissance et le développement économique doivent assurer à tous un niveau de travail décent.

Si la mondialisation prônée par les défenseurs de ce néo-libéralisme était réellement un facteur de progrès social global, nous pourrions déjà en observer les conséquences. Or, en dépit d'une reprise de la croissance économique mondiale, le chômage et le sous-emploi continuent d'augmenter dans de nombreux pays, y compris dans des zones émergentes à forte croissance (Asie du Sud-est et du pacifique, notamment) avec des répercussions plus importantes chez les jeunes, les femmes et les salariés âgés. Selon le BIT (Bureau International du

Mondialisation

Travail), le nombre de chômeurs atteignait 195,2 millions en 2006 – sans compter le sous-emploi. Les avancées technologiques, la recherche effrénée des gains de productivité, l'insuffisance de la demande en raison des salaires trop bas et les politiques préjudiciables au marché de l'emploi ont mené à cet échec. Des centaines de milliers de métallurgistes ont perdu leur emploi, et avec lui l'espoir d'une vie meilleure.

Indicateurs du marché du travail dans le monde

Région	Variation du taux de chômage (points de pourcentage)	Taux de chômage (%)			Taux de croissance du PIB (%)			Ratio emploi- population (%)		Croissance annuelle de la main- d'oeuvre (%)	Croissance annuelle du PIB (%)
	2001-2006*	1996	2005	2006*	2005	2006*	2007*	1996	2006*	1996-2006*	1996-2006*
Monde	-0.2	6.1	6.4	6.3	4.9	5.2	4.9	62.6	61.4	1.6	4.1
Économies développées et Union européenne	-0.4	7.8	6.8	6.2	2.5	3.0	2.6	55.9	56.7	0.7	2.6
Europe centrale et de l'Est (hors UE) et CEI	-0.5	9.7	9.4	9.3	6.4	6.3	6.1	54.8	53.0	0.3	4.3
Asie de l'Est	-0.3	3.7	3.5	3.6	9.2	9.2	9.1	75.1	71.6	0.9	8.2
Asie du Sud-Est et Pacifique	0.7	3.7	6.6	6.6	5.8	5.4	5.7	67.5	66.1	2.2	4.1
Asie du Sud	0.2	4.4	5.2	5.2	8.2	7.9	7.2	58.4	56.5	2.1	6.1
Amérique latine et Caraïbes	-0.5	7.9	8.1	8.0	4.3	4.7	4.2	58.5	60.3	2.4	3.0
Moyen-Orient et Afrique du Nord	-1.1	13.0	12.3	12.2	5.5	6.1	5.5	44.9	47.3	3.5	4.6
Afrique subsaharienne	-0.4	9.2	9.7	9.8	5.6	4.8	5.9	68.8	67.0	2.5	4.0

Source: BIT, Modèle des Tendances mondiales de l'emploi, 2006; FMI, Perspectives de l'économie mondiale, septembre 2006; voir aussi la note du tableau 1. *Les estimations pour 2006 sont préliminaires ; p = projections.

La situation peut, hélas, encore s'aggraver. La détérioration de la situation de l'emploi dans le monde compromet les mesures de lutte contre la pauvreté et les inégalités. Lorsque l'économie non réglementée se développe, les travailleurs à travers le monde sont de plus en plus nombreux à se débattre pour survivre avec des salaires de misère. Et la répression est forte lorsque ceux-ci tentent de s'organiser en syndicats.

Pour la défense de l'industrie

Des efforts mal dosés, une politique de développement inefficace

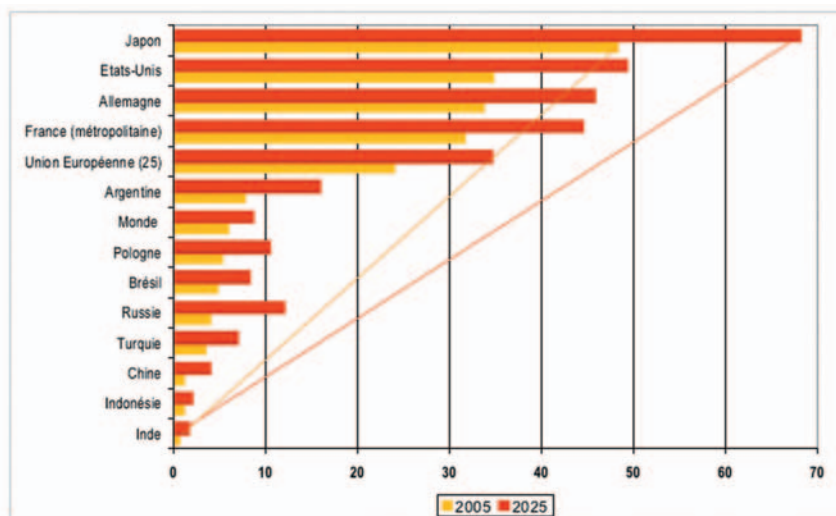
Cette logique néo-libérale n'est pas sérieusement remise en cause. D'une façon générale, l'élite politique et économique se satisfait de la prétendue reprise économique, en insistant sur le besoin d'une plus grande déréglementation du marché de l'emploi. Elle continue de préconiser la confiance dans les forces du marché en tant qu'instruments capables de stimuler la croissance, de créer des emplois et de répartir efficacement les ressources à l'échelle mondiale.

La globalisation entraîne un paradoxe non seulement absurde mais scandaleux. D'un côté, des efforts colossaux sont mis en œuvre pour accélérer et diffuser le progrès technologique alors que les moyens de communication modernes permettent l'émergence de produits nouveaux qui représentent des améliorations importantes. De l'autre, la même ardeur, la même volonté d'innovation, est loin de se manifester quand il s'agit de permettre aux citoyens d'accéder à un emploi réel.

Les prévisions, notamment celles du BIPE, tablent sur une croissance mondiale soutenue à long terme, avec une hausse du PIB d'environ 3 % par an en volume à horizon 2025. Mais par tête, la croissance moyenne sera déjà beaucoup plus lente (2 % seulement). Quelles réalités sociales se cachent derrière ces données économiques ? On restera en tous cas bien loin de l'emploi pour tous dans tous les pays, et les écarts de niveaux de vie par habitant se seront encore accentués.

Mondialisation

PIB par tête en 2005 et 2025, en milliers de dollars (en termes réels, ajusté pour les parités de pouvoir d'achat)



Source : données Chelem et INED, prévisions BIPE

• Des entreprises à capitaux sans frontière, accélérateurs de la mondialisation

Avec la libéralisation poussée des échanges internationaux et des mouvements de capitaux, les entreprises ont vu leur horizon s'élargir sensiblement et leurs marges de manœuvre se démultiplier. Désormais, elles peuvent se déployer sur tous les continents et profiter de la multiplication des transports et des moyens de communication pour optimiser leur champ d'action et leur réseau productif. Et cela rend difficile la gestion sociale par les gouvernements des pays.

Ces évolutions ont favorisé l'internationalisation des activités et facilité le développement des groupes multinationaux. Du fait de la fragmentation de leurs activités, les échanges intra-firmes réalisés au sein même des groupes internationaux ont pris une telle ampleur

Pour la défense de l'industrie

qu'ils représentent environ un tiers du commerce mondial, après avoir crû de 40 % sur les 25 dernières années.

Cette évolution ne reste pas sans conséquences sur le plan politique. Les entreprises privées et leurs actionnaires ont toujours exercé une influence majeure sur les gouvernements. Maintenant que de nombreuses entreprises ne se limitent plus à la vente de leurs produits sur le seul marché national et développent de plus en plus des réseaux de production à l'échelle mondiale, leur influence pèse également au niveau transnational. Et loin de se limiter à l'économie, elle influe aussi aux niveaux culturel, social et environnemental.

L'ouverture des marchés permet à ces sociétés transnationales d'évaluer en permanence la possibilité de réduire les coûts de production pour augmenter les dividendes versés aux actionnaires. Les scandales liés aux abus de certaines entreprises sur le plan financier, environnemental, humain parfois, comme l'actualité en rapporte souvent, ont encore aggravé la situation en conduisant à la destruction des ressources productives et en détériorant l'environnement des entreprises au nom du profit maximum.

L'emprise de la finance sur les stratégies industrielles des groupes implique la prééminence de la valorisation boursière comme critère de gestion de l'entreprise. Cette influence est encore accrue par la prolifération des « hedge funds » et du « private equity » qui forcent les entreprises à se montrer encore plus brutales. Les normes de rentabilité imposées par la sphère financière sont à l'origine de la pression accrue qui pèse sur l'ensemble du salariat. Les exigences de rendement et de profits s'appuient sur la flexibilisation toujours plus grande du travail et la mise en cause des niveaux de salaires et des conditions de travail. L'ouverture des marchés et la libéralisation des échanges dans le cadre de la mondialisation démultiplient les oppor-

Mondialisation

tunités d'investissements directs à l'étranger permettant, comme nous l'avons vu, le recours à une main-d'œuvre bon marché.

Concernant la logique productive, le temps des financiers prend aussi le pas sur celui des industriels. Parfois, l'horizon du court terme et l'anticipation des sanctions par les marchés financiers ont pour effet de mettre en péril la pérennité de l'activité. En exerçant une pression excessive sur les résultats de l'entreprise, les détenteurs de capitaux et l'actionnariat limitent leur potentiel de croissance en pénalisant leur capacité à préparer l'avenir. Ces restrictions réduisent parallèlement les sources de productivité et, par conséquent, la capacité de l'entreprise à dégager de la richesse.

Les gestionnaires de capitaux transnationaux jouent aussi un rôle de plus en plus important dans le système économique, et favorisent la mondialisation. Il est illusoire de croire que, sans pression de la part des États, des organisations internationales (OMC, BIT...) et des organisations syndicales, les investisseurs financiers dont la vocation est d'assurer la rentabilité financière des actifs en gestion tiendront compte de manière satisfaisante des répercussions sociales et environnementales de la mondialisation, ou qu'ils prendront soin que les avantages économiques soient répartis de manière équitable au lieu de ne bénéficier qu'aux seuls actionnaires.

- **L'État doit réagir**

La mondialisation signifie-t-elle à terme la fin de l'État ? Si tel était le cas, les derniers bastions démocratiques régissant la vie en société et les protections sociales acquises à force de combats syndicaux voleraient en éclats.

Pour la défense de l'industrie

Mais est-ce le rôle de l'État d'intervenir dans le jeu des entreprises, quitte à enfreindre la liberté du marché ? Si les conséquences de cette « liberté du marché » devaient mettre en péril la régulation de la vie collective d'une société, alors la réponse tombe d'elle-même : oui, il est bien dans son rôle de s'opposer à cette dérive !

Pourquoi la mondialisation pourrait-elle constituer un danger pour la société ? Pour une raison simple : si un trop grand nombre d'emplois disparaissait et que la création de richesse s'amenuisait au point de fragiliser les finances publiques, gage de toute organisation collective, les bases sociales qui organisent nos existences ne pourraient perdurer.

S'il convient de nuancer les causes et les objectifs des délocalisations, il n'en demeure pas moins que la fermeture, partielle ou totale, d'une entreprise peut se traduire par la suppression d'emplois et la transformation des sites en friches industrielles. Ces deux données contribuent au désarroi des salariés et à la désertification du territoire.

Qu'il soit calculé ou non, le processus d'externalisation d'activités ou de certaines fonctions, qui permet aux entreprises d'échapper à la législation du travail et met en cause les droits des salariés, ne s'autorégulera pas. Au contraire, stimulé par la mondialisation des échanges, ce processus met en perspective les dangers de l'idéologie néo-libérale, avec son lot de casses économiques et sociales. Et, à terme, le « nivellement » se fera par le bas.

Face à la toute-puissance du marché, l'État doit affirmer une volonté industrielle nationale. Sinon, le marché pourrait finir par gouverner et la démocratie s'en trouverait bousculée.

Mondialisation

FO Métaux comprend que l'évolution des sociétés entraîne l'adaptation des outils de production et des modes de consommation. Il est compréhensible qu'en vertu du libre échange le cadre national soit devenu trop étroit. Mais notre organisation ne peut admettre les conditions de compétitivité inéquitables qui obéissent aux exigences du libéralisme financier international. Ce dernier détruit petit à petit le patrimoine industriel dont dépend le PIB et met en cause la création de richesses, préalable à leur redistribution. Notre position ne relève pas d'un sentiment d'égoïsme national car la mondialisation n'est pas non plus bénéfique à la majorité des salariés des autres pays.

L'une des missions de l'État est d'amortir l'impact de la mondialisation et de protéger les plus fragiles de la société. Mais il ne pourra continuer à le faire si la disparition des emplois se poursuit et que la création de richesses devient moindre. Les entreprises ne peuvent décemment pas continuer à licencier en espérant que la collectivité s'occupera des conséquences. Une telle attitude aurait comme conséquence, d'une part l'accumulation de profits toujours plus importants, d'autre part un coût social trop lourd par la collectivité.

• L'environnement : une priorité affichée mais des actions inégales

Le développement durable est un mode de développement économique cherchant à concilier le progrès économique et social et la préservation de l'environnement.

Depuis le sommet de Kyoto, en 1992, une prise de conscience s'est opérée sur le fait que le développement durable n'est plus une démarche facultative mais une nécessité. Elle impose de rendre compatibles performance économique globale, diminution de la pauvreté et pro-

Pour la défense de l'industrie

tection de l'environnement. Cette nouvelle donne concerne les États autant que les entreprises. La mise en œuvre du protocole de Kyoto suppose la définition et le respect de normes internationales parfois en contradiction avec les dogmes du libéralisme économique. Pourtant, les désastres écologiques répétés, la déforestation, la pollution des eaux, l'érosion des sols, la montée de l'insécurité des salariés et des populations sont autant de sonnettes d'alarme. Elles appellent une révolution des procédés techniques, des modes de production et de consommation. Les risques que les changements climatiques font courir à la planète sont énormes : on a pu les chiffrer à 74 000 milliards d'euros. L'alternative est simple : s'adapter ou s'effondrer.

L'intensité énergétique mesure la quantité d'énergie dont on a besoin pour produire une unité de PIB. D'après une étude récente de l'ADEME et du World Energy Council (Efficacité énergétique : panorama mondial 2004), l'intensité énergétique en Europe de l'Ouest, au Japon, en Amérique Latine et en Asie du Sud est actuellement environ aux deux tiers de la moyenne mondiale. En Amérique du Nord et en Océanie (l'Australie et la Nouvelle Zélande) l'intensité énergétique est au contraire 40 % plus haute. Au Moyen Orient et dans les anciennes économies planifiées, les niveaux d'intensité énergétique sont aussi beaucoup plus élevés que dans le reste du monde du fait d'une faible efficacité énergétique, du rôle dominant des industries intensives en énergie, à même niveau de PIB, et de niveaux de prix des énergies relativement bas. Si l'on compare l'intensité énergétique du seul secteur industriel (c'est-à-dire en excluant les ménages, les activités de service et l'agriculture), on constate que l'intensité en énergie primaire de l'industrie de l'Europe de l'Ouest est inférieure de 40 % à la moyenne mondiale. Ce niveau est proche de celui de l'Asie du Sud, de l'Asie du Sud-Est et de la Chine, ce dernier pays ayant enregistré d'énormes progrès depuis 1980 dans ce domaine. Les performances des USA, des nouveaux pays membres

Mondialisation

de l'UE, du Moyen Orient et de l'Océanie sont en comparaison très mauvaises, de même que celles de l'Amérique latine.

Il n'est plus temps de se réfugier derrière des mesures de confort. Les dangers environnementaux sont là. L'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère accroît la température de la planète. Selon les experts du GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat), ce réchauffement pourrait se situer entre 1,4 et 5,8° C à l'horizon du siècle.

Sur la base des projections d'augmentation de température, des scientifiques prévoient des modifications extrêmement importantes des climats, des écosystèmes, des ressources naturelles, du niveau de la mer, de la santé et des flux migratoires.

Le Protocole de Kyoto exige que les pays industrialisés soient dotés d'objectifs contraignants de réduction de leurs émissions de GES à hauteur de 1990 pour 2008-2012. Les pays en développement en sont dispensés ; leur seule obligation est de dresser un bilan annuel de leurs émissions. Les États-Unis et l'Australie, qui n'ont pas ratifié le protocole, n'ont pas non plus d'objectifs contraignants, même s'ils sont dotés de plans d'action quantifiés.

En introduisant des différences de traitement entre pays, le protocole de Kyoto induit des déséquilibres de concurrence entre acteurs industriels. La répartition des contraintes entre États membres de l'Union Européenne produit les mêmes effets. En Europe, la quasi-totalité des pays se sont dotés d'un « Plan Climat » qui liste les actions à entreprendre pour lutter contre le réchauffement climatique ainsi que leurs effets espérés « à l'horizon de Kyoto », c'est-à-dire en 2010. Les États membres de l'Union Européenne transmettent

Pour la défense de l'industrie

périodiquement leurs plans à la Commission. Les instances européennes publient des plans qui servent de cadre aux actions nationales.

Ces plans comportent des mesures ponctuelles, mais surtout des éléments de politique énergétique. S'y rattachent également des réglementations de plus grande portée, telle la directive européenne instaurant un commerce de quotas d'émissions de CO₂ entre établissements industriels, des dispositifs de normalisation renforçant l'efficacité énergétique des bâtiments ou des obligations de recyclage.

Dans le domaine des émissions de gaz à effet de serre, les « objectifs de Kyoto » couvrent la période 1990-2008/2012. La plupart des pays développés anticipent les efforts à faire à plus long terme et quantifient un objectif supplémentaire (- 40 % d'ici 2050 pour le Royaume Uni ; d'importantes réductions pour la Californie, etc.) Mais pour que l'augmentation de la température de la planète ne dépasse pas 2°C d'ici à 2050, il faut que les émissions mondiales de GES soient ramenées à cette date au niveau de 2000. Pour permettre aux pays en développement d'émettre autant de GES que nécessaire à leur croissance, il faudrait que les pays développés divisent leurs émissions par 4. C'est dans cette voie que s'inscrit la France.

Actuellement, les émissions françaises de gaz à effet de serre ne représentent que 1,2 % des émissions mondiales. Ce qui fait de la France l'un des pays industrialisés les moins émetteurs par habitant et par unité de PIB, grâce notamment à son parc nucléaire. Trois objectifs nationaux ont été décrétés :

- Stabiliser les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 d'ici 2008-2012 ;
- Diviser les émissions par 4 d'ici 2050 ;
- Découpler la croissance économique de la croissance de la consommation d'énergie, et donc de celle des émissions de GES.

Mondialisation

Ces objectifs devraient être atteints par plusieurs actions : la participation au système européen des quotas d'émissions imposés à l'industrie, un plan climat visant une réduction de 72,3 Mt de CO₂, la loi d'orientation sur l'énergie du 13 juillet 2005 qui précise les conditions de poursuite de l'objectif du « facteur 4 » avec 3 % par an de décroissance des émissions de GES.

Mais ces efforts seront vains si les pays en voie de développement ne modifient pas aussi leurs processus de production.

Il n'est pas question de contester les transformations qui s'amorcent. Mais si la décision de ne plus rejeter de CO₂ dans l'atmosphère, ou tout au moins de le limiter fortement, n'est pas obligatoire pour les industries du monde entier, nous nous retrouverons en situation de concurrence déloyale. Si l'émission de CO₂ est taxée en Europe mais pas en Chine ou au Brésil, les industriels vont fermer leurs usines chez nous pour en ouvrir de nouvelles dans les pays où la pollution sera moins réglementée. Au-delà même de la question de l'emploi, le problème écologique se poserait deux fois plus car il n'existe pratiquement aucune contrainte concernant la protection de l'environnement dans ces pays.

Il est dangereux de perdre de vue que même si l'Europe, qui ne représente que 6 % des émissions de CO₂, réduit son taux à zéro, mais que les pays en voie de développement continuent à en produire de plus en plus, la situation environnementale s'aggraverait.

La sidérurgie, qui est particulièrement concernée par cette question, a d'ores et déjà ouvert plusieurs pistes. Ce secteur est l'un des émetteurs les plus importants de gaz à effet de serre de l'industrie, mais l'acier est un matériau indispensable au développement de l'équipement, du transport et de l'habitat. Les propositions d'actions

Pour la défense de l'industrie

élaborées par les différents acteurs du secteur portent notamment sur :

- L'amélioration du système européen de commerce des quotas d'émissions ;
- L'investissement en recherche et l'innovation ;
- La taxation du CO₂ ;
- Le changement de l'image de la sidérurgie, notamment en permettant au consommateur d'être mieux informé sur les normes ;
- Le renforcement du dialogue social, afin que les risques d'impact sur le changement climatique ne soit pas exclusivement traités en termes de menaces de délocalisation.

Mondialisation

Les actions de FO Métaux au niveau international

- **FO Métaux, un syndicat organisé au niveau international via la FIOM**

Dans un monde globalisé, agir sur le seul plan national serait non seulement paradoxal mais stérile, tant l'action se joue désormais aussi sur le plan international. C'est pourquoi FO Métaux œuvre depuis de nombreuses années de concert avec des organisations syndicales du monde entier. Cette action d'envergure est en grande partie réalisée au sein de la Fédération Internationale des Organisations de travailleurs de la Métallurgie (FIOM), dont elle est la seule organisation française membre fondatrice.

La FIOM représente les intérêts collectifs de 25 millions d'adhérents et de 200 syndicats, répartis dans 100 pays. Elle se compte parmi les syndicats professionnels internationaux les plus importants et les plus anciens. A l'époque, trente délégués de syndicats de métallurgistes de huit pays ont créé un Bureau international, jetant les fondations de la coopération internationale entre les syndicats de salariés métallos du monde entier.

C'est au Congrès mondial d'Amsterdam que l'International Metalworkers Federation (IMF ou FIOM) voit officiellement le jour. Elle s'est fixée pour objectif de représenter les intérêts de ses adhérents, alors au nombre de 440 000. Ils deviendront 2 millions après la première guerre mondiale ; ce chiffre retombera dans les années 30, pour remonter plus tard à l'effectif de 25 millions que nous connaissons aujourd'hui. Nous rappelons que FO Métaux, en la personne de son ancien secrétaire général Michel Huc, a présidé la

Pour la défense de l'industrie

FIOM et a été membre de son comité exécutif de 1983 à 1993. Ce qui démontre l'audience de FO Métaux auprès des organisations syndicales internationales.

A tous les niveaux, l'action de la FIOM s'efforce de promouvoir une économie durable, un mode de production socialement efficace et une répartition équitable des avantages économiques. L'un des principaux objectifs de cette structure consiste à obtenir un plan de relance à l'échelle mondiale, dans le but de parvenir au plein emploi. La FIOM se mobilise pour inverser la tendance actuelle en encourageant des politiques industrielles créatrices d'emplois.

Jugeant indispensable de réagir face au pouvoir des multinationales, la FIOM a mis en place des conseils mondiaux pour certains secteurs industriels et certaines sociétés transnationales. Les premiers remontent aux années 1960, dans l'industrie automobile. Il existe aujourd'hui des conseils rassemblant les salariés de 24 entreprises différentes, parmi lesquelles SKF, General Motors, Ford, Volkswagen, Volvo, Fiat, Toyota, Nissan, Honda, Mitsubishi, Mazda, General Electric, ABB, Matsushita, Siemens, Electrolux, Thomson et Caterpillar.

Les conseils mondiaux de la FIOM ont joué un rôle important pour la défense des salariés par delà les frontières. Mais pour répondre aux nouveaux défis, ces conseils ont désormais comme objectif de devenir des organes de travail permanents, de façon à être plus efficacement en mesure :

- De réagir à un besoin urgent d'action ;
- De définir et mettre en place des stratégies communes ;
- De coordonner les actions avec les organismes représentatifs des salariés au niveau régional.

Le comité exécutif de la FIOM a rédigé et approuvé des directives

Mondialisation

opérationnelles détaillées. Elles sont désormais appliquées à tous les conseils existants ou à venir. La FIOM a également rédigé un code de conduite type et continue de faire campagne pour qu'il soit adopté par toutes les entreprises au sein desquelles les affiliés comptent des membres. Les conseils mondiaux doivent jouer un rôle déterminant dans toutes les négociations collectives internationales coordonnées par la FIOM en vue de l'adoption d'un code de conduite.

En Europe et en Amérique du Nord, où les affiliés sont toujours bien représentés, la FIOM entend développer un forum permettant de débattre collectivement et traiter les questions qui concernent spécifiquement ces régions. Il existe déjà des conférences régionales de ce type en Afrique, en Asie et en Amérique Latine. Pour que les conflits destructeurs existant entre les différents blocs d'échanges économiques ne se répercutent pas sur les structures régionales, la FIOM encourage et facilite la coopération entre les différentes régions. Les bénéfices retirés de la coopération intra-régionale sont indispensables pour les syndicats.

Le paysage industriel ne cesse de changer. En particulier, en raison de l'essor des nouvelles technologies et des nouveaux processus de fabrication, les différences entre les secteurs industriels traditionnels s'estompent. Devant cette réalité, la FIOM n'hésite pas à renforcer sa coopération avec d'autres syndicats internationaux. Cette collaboration porte notamment sur les domaines suivants :

- Les initiatives concernant les technologies de l'information et de la communication ;
- Les campagnes sur les multinationales, comptes rendus des relations industrielles et de leurs pratiques environnementales ;
- Les campagnes pour les normes fondamentales du travail ;
- Sous l'angle des conséquences pour les salariés, l'analyse des accords commerciaux, des accords sur les investissements et des pri-

Pour la défense de l'industrie

ses de positions des gouvernements lors des négociations ;

- La campagne de lutte contre l'amiante ;
- La campagne pour garantir des contrôles mondiaux efficaces des expéditions maritimes.

- **La priorité donnée à la négociation d'accords-cadres**

Pour défendre les droits des salariés lorsque la législation semble inadaptée, assurer le respect des normes fondamentales de travail de l'OIT dans l'ensemble des établissements d'une société transnationale, et protéger les intérêts des salariés lorsque les syndicats nationaux sont faibles ou inexistants, il apparaît désormais indispensable de faire naître au sein des groupes mondiaux des textes valables pour l'ensemble des pays.

C'est pourquoi les fédérations syndicales internationales ont maintenant de plus en plus recours aux accords-cadres internationaux (ACI) pour tracer les règles de conduite. Du fait qu'il est négocié au niveau mondial et nécessite la participation des syndicats, un accord-cadre international est un instrument idéal pour aborder les questions nées de la mondialisation. C'est pourquoi la FIOM cherche à établir des ACI dans toutes les sociétés transnationales dans lesquelles ses affiliés possèdent des membres.

De tels accords ont déjà été conclus chez Renault, PSA Peugeot Citroën, EADS et Arcelor pour lesquels FO Métaux a été l'élément moteur, ainsi que chez Volkswagen, Daimler Chrysler, Leoni, Indesit (ex-Merloni), GEA, SKF, Rheinmetall, Bosch, Prym, BMW et Röchling.

Chaque organisation membre de la FIOM s'engage à tenter de

Mondialisation

conclure des accords cadres internationaux avec les sociétés multinationales ayant leur siège dans son pays. Elle a adopté un modèle d'accord-cadre international et un document d'orientation concernant la négociation et la mise en œuvre de ces accords. Ce document type concerne notamment :

- La liberté du travail, interdisant la servitude pour dette ou le travail carcéral ;
- L'interdiction des mesures de discrimination et d'intimidation, l'égalité de traitement sans distinction de race, de couleur, de sexe, de religion, d'orientation sexuelle, d'opinion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale ;
- L'interdiction du travail des enfants ;
- La liberté syndicale et le droit de négociation collective ;
- Des rémunérations suffisantes, avec des salaires correspondant à une durée de travail normale, conformes au moins au minimum légal et au minimum professionnel garanti ;
- Des horaires de travail, qui doivent être organisés de manière à ne pas mettre en danger la santé du salarié ;
- Des conditions de travail, avec des normes d'hygiène et de sécurité.

Toutes les dispositions d'un tel accord doivent être portées à la connaissance des salariés oralement et par écrit. La société signataire doit s'assurer que ses contractants soutiennent et collaborent à la mise en œuvre et au contrôle de l'application de l'accord. En cas d'infraction constatée, le contractant doit prendre les mesures nécessaires pour se mettre en règle. Si l'infraction persiste, il perd le droit de produire ou d'organiser la production de biens pour la société. La société doit établir un groupe de contrôle paritaire composé à parts égales de représentants de la direction et des syndicats. En cas de blocage, l'arbitrage est confié à l'OIT ou à une partie neutre mutuellement agréée.

Pour la défense de l'industrie

La FIOM continue de progresser dans cette voie en engageant les actions suivantes :

- La négociation de nouveaux accords cadres internationaux en faisant appel à son expérience et aux résultats déjà obtenus ;
- Après consultation avec les syndicats couverts par les accords, la FIOM détermine les possibilités d'améliorer ces textes, ainsi que les options et moyens les mieux à même de poursuivre les améliorations possibles ;
- La mise en place et l'amélioration des mécanismes de contrôle et d'application des accords à travers les structures de la FIOM et les bureaux régionaux, la formation et la participation des affiliés.
- La FIOM explore la possibilité de mettre en œuvre des stratégies visant à encourager les sociétés transnationales à négocier et/ou appliquer des accords-cadres internationaux. La coopération des affiliés contribue grandement à faire aboutir ces efforts.

• Le développement des réseaux

Dans un environnement dont la dimension mondiale et la complexité vont en s'accroissant, l'information joue un rôle vital pour les relations entre patronat et syndicats. Dans leurs activités quotidiennes, qu'il s'agisse de formuler des revendications salariales ou de définir un projet de politique économique et sociale, les syndicalistes doivent avoir rapidement accès aux informations récentes concernant l'économie, la structure de l'entreprise ou les relations industrielles.

Donner accès à l'information pour aider les affiliés à travailler dans l'intérêt de leurs adhérents demeure un aspect essentiel de la solidarité internationale. Pour répondre aux demandes sans cesse croissantes, la FIOM a mis en place un système d'information et de communication qui permet de réactualiser ses propres données, mais

Mondialisation

aussi d'obtenir des renseignements provenant d'autres sources (l'ensemble de ses affiliés, la CISL, l'OIT, la CNUCED, le PNUD, l'OCDE, etc.)

Pour que les systèmes d'information soient efficaces, la FIOM s'appuie sur des moyens de communication rapides et simples. Par ce biais, la fédération internationale fait entendre sa voix et celle de ses membres, afin que ceux-ci fassent pression sur les réformes économiques et sociales et relaient les campagnes menées au nom des salariés.

- **L'accent mis sur la solidarité syndicale internationale**

Dans le cadre de la transition démocratique et du renouveau de la liberté de négocier afin d'apporter des garanties aux salariés, FO Métaux s'est investie en Bulgarie, en Roumanie et en Pologne. Ces échanges ont pour but de créer ou de développer des conventions collectives afin d'éviter le "dumping social". Depuis de nombreuses années, notre organisation s'investit en Ukraine, en direction des syndicats : « Sidérurgie », avec lequel notre organisation entretient des échanges fréquents, et « Radio-électronique », pour qui la Fédération mène depuis trois ans un programme de formation sous l'égide de la FIOM. Deux formateurs fédéraux participent activement à la formation de militants ukrainiens. Des collaborations ont également lieu avec l'aéronautique et la mécanique légère.

Des contacts et des programmes existent depuis 2003 avec des syndicats russes. Des échanges d'expériences avec ces organisations ont lieu régulièrement.

PARTIE II

L'EUROPE

Europe

Constat

• L'industrie européenne en danger

De nombreux signes inquiétants nous amènent à nous interroger sur le danger qui pèse sur l'industrie européenne. Celle-ci se dirige-t-elle, comme certains le prophétisent, vers sa fin programmée ? Si, bien évidemment, nous ne partageons pas cette hypothèse noire qui sonnerait le glas de l'Europe en tant que puissance, il n'en demeure pas moins que le ralentissement des investissements dans l'industrie, la chute des emplois industriels et la situation critique de certains secteurs essentiels, nous obligent à réagir dès aujourd'hui.

Les inquiétudes concernant l'industrie européenne ne datent pas d'aujourd'hui. Au milieu des années 1980, l'industrie européenne, mais aussi américaine, protégées jusque là par des barrières, affrontaient de plein fouet la concurrence d'entreprises japonaises innovantes et aux modes d'organisations flexibles. Face à ce phénomène, le système productif européen est néanmoins progressivement parvenu à retrouver une dynamique. En France, d'importants gains de productivité ont été générés et l'économie s'est largement ouverte sur l'extérieur. L'Allemagne a mis en œuvre une politique macro-économique axée sur la création de conditions cadres favorables à l'industrie, sans exclure quelques priorités sectorielles, comme la biotechnologie. Les Pays-Bas ont mené une politique du plein emploi avec des soutiens multiples à l'innovation. La Suède a mis l'accent sur les « clusters » et les systèmes d'innovation, et le soutien actif à la R&D et à la collaboration entre centres de recherche, de formation et le monde industriel, tout en prônant un modèle de concertation sociale axé sur la responsabilisation de tous les acteurs.

Pour la défense de l'industrie

La Politique économique en Allemagne

L'Allemagne connaît depuis quelques années une croissance exceptionnelle de ses exportations, notamment de produits industriels, malgré un euro fort. En 2006, le volume total de ses exportations de biens atteignait 894 milliards d'euros, (39 % du PIB). Depuis mi-2004, l'investissement productif est reparti à la hausse, la croissance s'accélère, le taux d'endettement des ménages diminue régulièrement et l'excédent commercial atteint des niveaux records.

Si la modération salariale en vigueur depuis 1995 a joué un rôle, elle n'explique pas seule l'excellente performance de l'économie allemande, d'autant que le niveau des coûts salariaux y reste bien supérieur à ceux de nombre de pays – dont la France.

En Allemagne, la politique de soutien à l'industrie est fondée sur le principe selon lequel le rôle de l'Etat est de créer des conditions cadres (infrastructures, fluidité des marchés, organisation du système financier, etc.) favorables aux entreprises. L'application de ces principes s'est traduit par un soutien selon deux axes : l'innovation, et l'attractivité. Des commissions paritaires patrons/chercheurs mettent au point de stratégies dans des secteurs de pointe. Deux ministères (Economie et Technologie d'une part, et Education et Recherche de l'autre) soutiennent les programmes de recherche associant entreprises et laboratoires, un accent particulier étant mis sur les PME – plus grosses qu'ailleurs en Allemagne, le système des Länder ayant favorisé leur développement plutôt que celui de grands champions nationaux comme en France. Certains Länder ont par ailleurs, depuis de nombreuses années, misé sur le développement de clusters –réseaux d'acteurs économiques localisés sur un territoire et travaillant dans des domaines connexes. Des clusters automobiles se sont ainsi développés dans plusieurs régions, de même que des

Europe

clusters centrés sur les biotechnologies, érigées en priorité. Selon le classement de l'INSEAD pour « The World Business », l'Allemagne se situe en 2007 au deuxième rang mondial de l'innovation. Le pays est classé 6ème dans les tableaux de bord de l'innovation de Inno-Metrics, selon une grille élaborée par MERIT et le JRC pour la Commission Européenne. Dans ce dernier classement, l'Allemagne suit la Suède, la Suisse, la Finlande, le Danemark et le Japon. La France est 12ème.

Le tournant réussi de la Suède

Après la récession sévère au début des années 1990, un ensemble de réformes d'ordre macro-économiques et sectorielles ont été mises en œuvre, dont les résultats ont été d'autant plus impressionnants qu'ils n'ont pas remis en cause le système social suédois, souvent érigé en modèle. Le PIB a augmenté de 1,6 % par an en moyenne à partir de la seconde moitié des années 1990 (un rythme déjà supérieur à la croissance de long terme), et a dépassé 3 % par an depuis 2004. L'accélération de la croissance de la productivité a permis d'accélérer la croissance du revenu moyen par tête. La balance courante, régulièrement en déficit jusque là, est aujourd'hui le plus souvent excédentaire, les déficits publics se sont transformés en excédents et l'inflation reste sous contrôle. Les réformes structurelles qui ont permis ce résultat ont inclus un processus de déréglementation relativement large (qui n'a toutefois pas touché le marché du logement), un renforcement des règles de la concurrence, et l'élimination de 'red-tape' freinant l'action entrepreneuriale. Mais le vrai défi pour la Suède était de préserver – et même de renforcer - son système de protection sociale dans un contexte de vieillissement de la population et de globalisation. L'intégration européenne constituait également un défi, dans la mesure où l'intensification des échanges avec les autres pays de l'UE rendait difficile le maintien des niveaux de taxe nécessaires pour

Pour la défense de l'industrie

financer le programme de dépenses publiques ambitieux. Par ailleurs, la fiscalité élevée décourageait l'offre même de travail. Les solutions ont été trouvées dans l'accent mis :

- Sur une politique volontariste de soutien à la recherche et à l'innovation ;
- Sur la négociation collective, qui a permis de mettre en place des réformes importantes en matière de financement de la protection sociale (notamment des retraites) ;
- Sur le développement de clusters et de « systèmes régionaux d'innovation ».

Les dépenses de R&D sont ainsi passées de 2,2 % du PIB en 1981 à plus de 4 % depuis 2001. Le secteur privé finance les trois quarts de ces dépenses, les grandes entreprises en assurant elles-mêmes les deux tiers. Les entreprises financent également une part significative de la recherche entreprise par les universités et les centres de recherche, contrairement à la situation en France. L'agence pour l'innovation suédoise, VINNOVA, coordonne les programmes de R&D et d'innovation au niveau national, régional et sectoriel et est un moteur du développement de systèmes régionaux d'innovation. La productivité moyenne dans l'économie s'est donc accélérée, dépassant même le taux de croissance observé aux Etats-Unis, mais l'offre d'emploi reste en deçà des niveaux espérés.

La réforme des retraites illustre les résultats auxquels sont arrivés les Suédois grâce à la concertation sociale. Après plusieurs années de travaux de commissions non gouvernementales et un long débat politique, un nouveau système de retraite a vu le jour, conçu pour assurer un équilibre de long terme entre les ressources et les emplois du régime général. La réforme du système, qui a abouti à un système par répartition entièrement rénové, doté de stabilisateurs automatiques, a plutôt marqué une reprise en main par l'Etat qu'une privatisation.

Europe

La nouvelle phase de globalisation a rapidement changé la donne. La suppression des restrictions portant sur le commerce international, la chute du mur de Berlin, l'arrivée de nouveaux pays au sein de l'OMC et l'accélération des investissements internationaux, non-anticipés au moment du lancement du programme du marché unique européen à la fin des années 1980, ont provoqué une vague d'ajustements fondamentaux au sein de l'industrie européenne. Nous sommes arrivés au bout des économies « faciles » et peu de marges de manœuvre perdurent. Il est inquiétant de constater que des industries à forte intensité de main-d'œuvre sont en train de disparaître lentement de l'Europe de l'Ouest, entraînant des processus drastiques de restructuration ainsi que la perte de nombreux emplois, notamment dans l'industrie manufacturière.

L'avenir des salariés faiblement qualifiés se trouve également remis en cause. Comme nous l'avons dit, et regretté, dans le cadre de la mondialisation, les processus de délocalisations s'amplifient et touchent y compris les secteurs de haute technologie tels que la mise au point de logiciels, la conception de puces électroniques ou l'ingénierie. Ce phénomène entraîne une difficulté croissante pour l'Europe de profiter pleinement des retombées de l'innovation, du développement des connaissances et de nouveaux produits pour générer une valeur ajoutée et prendre l'ascendant sur ses concurrents.

• Le programme du marché unique européen et ses conséquences

Alors qu'après la fin de la deuxième guerre mondiale et jusqu'au début des années 1970 la croissance rapide de la productivité du travail en Europe est allée de pair avec une hausse rapide du revenu par tête dans tous les pays européens, ces derniers rattrapant le niveau américain, cette tendance s'est interrompue après la première crise

Pour la défense de l'industrie

du pétrole. Depuis, le PIB par tête en Europe stagne à 70 % environ du niveau des Etats-Unis. L'Europe perd des parts de marché dans les secteurs jugés à haut potentiel (les secteurs à forte intensité technologique), le chômage monte, la croissance ralentit et les perspectives futures sont généralement considérées comme médiocres.

En 1988 paraît le rapport Cecchini qui préfigure le lancement du programme européen du « marché unique européen » pour lequel l'horizon fixé est fin 1992. En éliminant les barrières aux échanges et au libre commerce en Europe (élimination des droits de douane, des tarifs, des quotas, harmonisation des normes et des standards, etc.), en libéralisant les mouvements de personnes et de capitaux, et en préparant le terrain à l'introduction de la monnaie unique (l'euro), la Commission européenne espérait créer un grand marché dans lequel les entreprises européennes pourraient réaliser des économies d'échelle similaires à celles dont bénéficient les entreprises américaines sur leur propre marché. Par ailleurs, l'accroissement de la concurrence ainsi induit était censé permettre une plus grande efficience dans l'utilisation des ressources, et des bénéfices pour les consommateurs (baisses de prix grâce à une plus grande transparence des prix et l'élimination des rentes de position).

L'augmentation de la concurrence induite par la libéralisation des échanges devait aussi stimuler les efforts d'innovation (innovation de process et innovation produit). La libre circulation des biens et services devait diminuer la possibilité, pour une entreprise, de pratiquer la discrimination de prix entre marchés : les arbitrages des consommateurs devaient aboutir à une plus grande harmonisation des prix, des salaires et des revenus. Et le lancement de l'euro devait éliminer une source importante de risque pesant sur les échanges entre pays membres, donc réduire aussi les coûts.

Europe

Un défaut d'anticipation et l'absence de remise en cause malgré le nouveau contexte

Si le programme du marché unique européen, qui est allé de pair avec une poursuite de la libéralisation des échanges au plan international, a effectivement permis une plus grande intégration des économies et des secteurs en Europe (les exportations intra-communautaires sont ainsi passées de 30 % du PIB en 1995 à 35 % en 2005 pour l'UE-15, allant jusqu'à 39 % si l'on prend en compte l'UE-25) et un développement du commerce en général permettant le maintien, entre le début des années 1990 et le début des années 2000, de la part de l'Europe dans le commerce mondial, cela n'a pas débouché pour autant sur une meilleure performance de l'Europe en termes d'innovation, ou même à une nouvelle réduction des écarts de PIB par tête avec les Etats-Unis.

Parmi les explications figure le fait que le programme européen n'avait pas anticipé la chute du mur de Berlin et la mondialisation des échanges, et a continué à suivre la feuille de route indiquée plutôt que de chercher à en minimiser les conséquences.

Si l'intégration européenne a certes permis à l'Europe d'améliorer sa performance relative par rapport aux Etats-Unis dans quelques domaines (commerce extérieur, formations scientifiques) dans d'autres les écarts se sont creusés (productivité horaire, capacité d'innovation en général). Ainsi, la productivité moyenne par heure prestée en Europe s'est fortement ralentie au milieu des années 1990, alors qu'elle s'accélérait au contraire aux Etats-Unis. Sur ce point, la France a toutefois mieux résisté.

Pour la défense de l'industrie

Comparaison de la productivité horaire en Europe et aux Etats-Unis (taux de croissance moyen annuel en %)

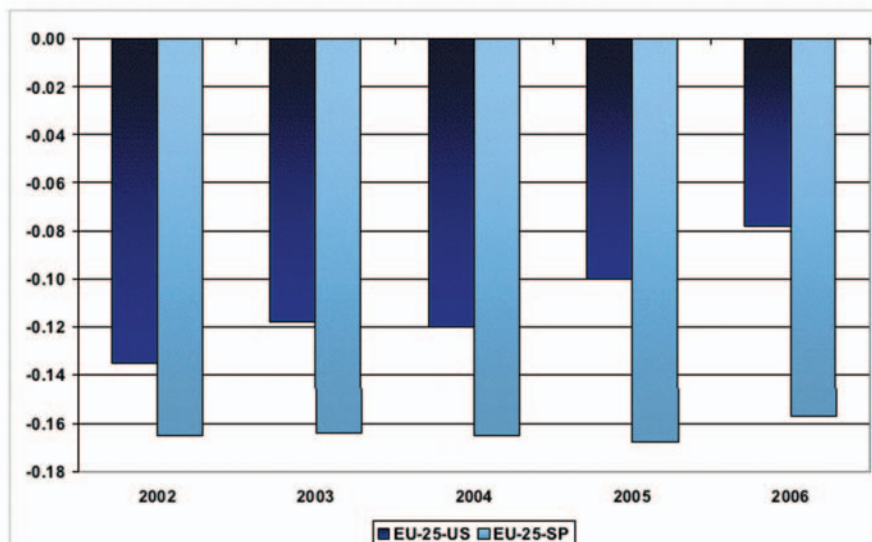
	PIB par heure travaillée		
	1987-1995	1995-2004	dont: 2000-2004
UE-15	2,3	1,4	1,1
dont: France	1,9	1,8	1,9
Etats-Unis	1,1	2,5	2,9

Un bilan contrasté dans le domaine de l'innovation

En termes d'innovation, le classement 2006 de InnoMetrics pour la Commission européenne (Tableau de bord européen de l'innovation) place le Japon et les pays scandinaves parmi les leaders de l'innovation, l'indice composite utilisé pour mesurer la capacité d'innovation dans ces pays étant très supérieur à la moyenne européenne, et s'améliore d'année en année. La France et les Etats-Unis font partie des « suiveurs » de l'innovation : leur indicateur composite d'innovation est légèrement supérieur à la moyenne de l'UE-25, mais il se détériore dans le temps. Les domaines dans lesquels l'UE-25 a amélioré sa performance relative par rapport aux Etats-Unis incluent le nombre de diplômés dans les domaines scientifiques, le 3ème cycle, les investissements en R&D des entreprises, le capital de démarrage et la part des emplois dans les secteurs de haute et moyenne technologie, de même qu'en termes de nombre de brevets enregistrés auprès de l'EPO et de l'USPTO et de marques communautaires déposées. Par rapport au Japon, l'amélioration se situe en termes du nombre de diplômés dans les domaines scientifiques, mais les écarts augmentent sur les indicateurs d'effort de R&D dans les secteurs de haute et moyenne technologie, et en termes d'évolution de l'emploi dans ces secteurs porteurs.

Europe

Evolution des écarts entre les indices composites d'innovation de l'UE-15 par rapport aux Etats-Unis et au Japon respectivement



Source : InnoMetrics, grille de MERIT et JRC pour la Commission Européenne, 2006

Sur l'indicateur global d'innovation, grille simplifiée d'indicateurs permettant de comparer le degré d'innovation des pays industrialisés avec plusieurs pays en développement où certaines statistiques sont moins renseignées, la Finlande et la Suède restent en première position, tandis que le Japon est quatrième, les Etats-Unis septième, immédiatement suivis de l'Allemagne. La France occupe quant à elle la 14^{ème} place, la Chine figurant en 35^{ème} place (avant le Portugal, qui est 38^{ème}), le Brésil est 41^{ème} et l'Inde 46^{ème} sur 48 pays analysés. L'indicateur moyenne pour l'UE-25 se situe entre les 19^{ème} et 20^{ème} places.

Pour la défense de l'industrie

L'Europe, acteur majeur du commerce mondial mais les nuages s'amoncellent

Un des domaines dans lesquels la performance de l'Europe a été plutôt bonne est le commerce extérieur. Le tableau qui suit montre l'évolution de la part de différentes régions dans le commerce mondial, en excluant le commerce 'intra-zone'.

Parts de marché et balance commerciale des exportations et importations mondiales - 1992-2003, en %

	Part de marché des exportations vers le monde, en %		Part de marché des importations mondiales, en %		Balance commerciale de la zone, en % du PIB	
	1992	2003	1992	2003	1992	2003
EU15*	15,0	15,9	16,5	15,8	-0,9	-0,4
EU10	1,0	2,8	1,1	3,1	-2,8	-6,6
EU Neighbours	6,2	7,6	5,7	6,9	0,7	1,7
US	12,6	10,2	15,1	17,7	-1,7	-5,3
Amérique (Hors EU)	7,6	9,0	7,3	7,7	0,2	2,5
Japon	9,5	6,7	6,4	5,2	2,8	2,1
Chine	2,4	6,2	2,2	5,6	1,0	1,6
Asie Sud Est (Hors Chine)	12,1	13,3	12,5	11,9	-2,1	3,1
Inde	0,6	0,9	0,7	1,0	-1,5	-2,2

Source : Commission européenne (European Economy, Octobre 2006)

Si l'Europe a réussi à maintenir sa part du marché mondial, et que les nouveaux Etats-membres ont presque triplé la leur, contrairement aux Etats-Unis ou au Japon, ce maintien est passé par une redistribution géographique des échanges et n'a pas empêché un creusement du déficit de l'Europe vis-à-vis de la Chine et de la zone Asie. Mais quelques signes inquiétants nous obligent à rester réservés quant aux perspectives futures : en effet, l'Europe perd du terrain dans les exportations de biens de haute technologie, qui représentent une part croissante du commerce mondial (18 % en 1992, 22,4 % en 2003) et dans certains secteurs de moyenne technologie. L'Europe est en fait très spécialisée dans un petit nombre de secteurs (équipements de mesure, aéronautique et équipements spécifiques) secteurs dans lesquels sa part du marché mondial excède 20 %, ainsi que dans la pharmacie, la chimie et les machines et moteurs (où sa part du

Europe

commerce mondial est supérieure à 30 %). Mais sa part de marché dans d'autres industries de pointe en forte croissance est décevante : semi-conducteurs, ordinateurs et composants, et textiles. Au niveau global (UE-25), les secteurs qui contribuent le plus à la balance commerciale de l'UE sont les véhicules automobiles, les produits pharmaceutiques, les équipements spécialisés, la chimie, et les pièces détachées et moteurs pour véhicules automobiles.

Et, si la Chine et les 10 nouveaux membres de l'UE ont accru leur part de marché dans les secteurs de basse technologie, ils montent en gamme dans les secteurs de haute technologie, où jusqu'à présent ils n'étaient présents que sur les stades plus intensifs en main d'œuvre de la production. Mais puisque l'UE garde une spécialisation relative dans des domaines de moyenne à basse intensité technologique, elle sera de plus en plus en concurrence avec la Chine dans ces segments, la Chine misant sur sa main d'œuvre abondante aux salaires bas. L'Inde en revanche n'assure encore qu'une part très faible du commerce mondial et n'a pas vu sa spécialisation évoluer au cours de la dernière décennie. Mais elle pourrait aussi devenir un concurrent redoutable.

En résumé, l'Europe maintient un retard dans les secteurs de haute technologie et marque le pas dans le domaine de la R&D et de l'innovation. La position de la France au sein de l'Europe dans ces différents domaines est loin d'être excellente : la France figure derrière l'Allemagne et les pays scandinaves sur de nombreux indicateurs d'innovation (notamment la participation à la formation tout au long de la vie, le pourcentage de produits créés et mis sur le marché par une entreprise donnée - plutôt que la vente de produits innovants créés par d'autres -, la part de l'emploi dans les secteurs de haute et moyenne technologie, le nombre de marques communautaires per capita et le nombre de brevets de design industriel par tête).

Pour la défense de l'industrie

Elle a aussi perdu des parts de marché à l'exportation par rapport à ses concurrents européens (sa part des exportations extra-UE-15 hors énergie est passée de 16,1 % en moyenne entre 1992-97, à 13,8 % entre 1992-96).

L'intégration européenne inachevée

L'absence de système harmonisé d'enregistrement des brevets, les défaillances dans la protection contre la contrefaçon ou le respect des droits de Propriété intellectuelle, et l'absence de statut d'entreprise européenne sont quelques exemples de domaines dans lesquels des progrès restent à faire. Un rapport récent de la Commission indique que moins d'un quart des compagnies innovantes dans l'UE lancent leur nouveau produit dans un (ou d')autre(s) pays que le leur. Le système européen de protection des droits de propriété intellectuelle peine à trouver le juste équilibre entre la création de connaissances et le fait d'en favoriser la diffusion. Les coûts d'enregistrement des brevets restent très élevés, de même que ceux liés aux litiges.

L'intégration européenne s'est par ailleurs déroulée dans le désordre : le nombre de pays n'ayant pas encore intégré dans leur législation nationale des directives pourtant déjà en application ailleurs reste élevé. Les mesures elles-mêmes sont adoptées au niveau européen en fonction de calendriers spécifiques qui dépendent d'échéances politiques et des priorités de la Présidence du Conseil européen. Une attention suffisante n'est pas accordée à la cohérence des politiques liées à l'emploi, à la concurrence, au commerce extérieur, à l'innovation ou à la R&D, notamment. Dans chaque domaine on s'attache à enregistrer « des » progrès, sans prendre en compte les distorsions que cela peut créer dans d'autres domaines. Pourquoi libéraliser les échanges dans certains domaines dès lors que l'on n'est pas à même de lutter efficacement contre la contrefaçon dans ce domai-

Europe

ne ? Quel est l'intérêt d'une politique de concurrence extrêmement rigoureuse au sein de l'UE quand d'autres pays soutiennent effrontément les entreprises qui concurrencent directement les majors européens ? A-t-on réellement pris en compte les conséquences de long terme d'une libéralisation absolue de l'industrie, alors que certains services restent protégés par une moindre exposition à la concurrence mondiale ?

Si les délocalisations qui résultent de ces évolutions sont une menace importante pour l'emploi, et provoquent parfois un impact régional très négatif, elles ne sont pas aujourd'hui la seule raison de l'effondrement des effectifs dans l'industrie en Europe. La baisse prononcée du nombre d'emplois industriels est également attribuée à la profonde amélioration de la productivité industrielle. Cette amélioration de la productivité industrielle devrait pourtant favoriser le maintien d'une croissance forte de l'Europe puisqu'elle renforce sa compétitivité. Or, la croissance globale est restée insuffisante. Actuellement, la part de l'industrie européenne dans la valeur ajoutée totale (PIB) reste stable à prix constants. Les conséquences sur l'emploi sont dramatiques et fragilisent le financement de la protection sociale. Certains pourraient donc soutenir que cette diminution constitue un phénomène structurel tout simplement irréversible. Ce serait faire preuve de fatalisme.

Entre 1980 et 2003, la contribution de l'industrie manufacturière au PIB européen (EU-15) est tombée de 26,3 % à 17,5 %. Au cours de la même période, le nombre d'emplois dans l'industrie a donc logiquement décliné, passant de 33,3 à 27,9 millions. Mais la croissance moyenne de la productivité dans l'économie s'est ralentie, alors même qu'elle s'accélérait aux Etats-Unis, grâce à la diffusion des technologies de l'information et de la communication.

Pour la défense de l'industrie

En 2005, l'emploi industriel a encore reculé de 1,1 % en glissement annuel dans l'Europe des 25. Le rythme de baisse est le même qu'un an auparavant (-1,2 %), toutefois plus modéré qu'en 2003 (-2,4 %). Après le retournement de la conjoncture industrielle en 2001, l'activité ne s'améliore que lentement. En nette reprise de mi-2003 à mi-2004, elle a ensuite stagné jusqu'au début de l'année 2005.

Les causes du déclin de l'emploi industriel en Europe

De multiples facteurs alimentent cette tendance à la baisse des emplois industriels :

- **C'est une conséquence logique de la maturation des marchés dans des économies développées.** Car si la première phase du processus de développement économique d'un pays se définit par la seule augmentation de la demande de biens industriels (à l'image de la Chine et l'Inde aujourd'hui, où l'industrie représente une part croissante du PIB), lorsque l'on atteint, comme en Europe, des taux d'équipement des ménages importants, le stade suivant du développement économique se caractérise principalement par une plus grande progression de la demande de services.

- **La sous-traitance.** L'externalisation des services dans l'industrie, qui affectait initialement des activités non-stratégiques mais qui se diffuse depuis à des emplois de spécialité comme la maintenance, a provoqué le transfert de nombreux emplois vers le secteur des services.

- **La croissance de la productivité.** Elle augmente beaucoup plus vite que la demande de marchandises, cette dernière étant contrainte par la croissance modérée du pouvoir d'achat.

- **La mondialisation.** Comme nous l'avons vu, du fait de la libéralisation des échanges, des mouvements de capitaux et de biens ainsi que l'ouverture des pays émergents aux implantations étrangè-

Europe

res, l'industrie de transformation européenne dans son ensemble est en train de se délocaliser rapidement vers l'Europe de l'Est et l'Asie, et dans une moindre mesure l'Amérique Latine. L'avènement des pays « BRIC » (Brésil, Russie, Inde et Chine), en particulier, avec leur énorme potentiel de croissance et leurs réserves de main-d'œuvre bon marché, pèse considérablement.

- **Les changements dans l'organisation des entreprises.** Les multinationales monolithiques d'hier ont évolué pour se transformer en réseaux complexes. Par le biais d'alliances stratégiques, d'une gestion sophistiquée des filières d'approvisionnement, et de l'usage intensif des technologies de l'information, les entreprises s'étendent par delà les frontières administratives. Le déplacement d'activités au sein de ces réseaux - généralement depuis le centre vers les sous-traitants périphériques - représente un élément important de leur gestion stratégique.

- **La connaissance en tant que facteur de production dominant.** A l'ère de la révolution industrielle, les principaux moyens d'augmenter la productivité et de stimuler la croissance économique consistaient à augmenter le rendement du travail (exploitation). Plus tard, le même effet a été obtenu en accroissant l'intensité capitaliste du processus de production (automatisation). De nos jours, la connaissance et l'innovation sont les principaux moteurs du progrès économique : les acteurs économiques valorisent le service rendu, les fonctionnalités de biens et services, plus que l'objet en tant que tel. Les développements plus récents en matière de NTIC ont largement contribué à cela : de nos jours, un consommateur n'achète plus un produit mais un ensemble de fonctionnalités : accès à Internet, accès à un mode de communication audio (téléphonie par câble TV) ou visuel (web cam et Internet, appareil de photo sur téléphone portable), verres auto-nettoyants, plastiques thermiques, etc. A cette convergence des technologies fait écho la convergence des matériaux, avec le développement de nouveaux matériaux, notamment de maté-

Pour la défense de l'industrie

riaux composites et multifonctions. Tous ces développements déplacent la notion de « valeur » vers l'immatériel et réduisent le rôle joué par le travail manuel.

•**La pression des marchés des capitaux.** L'évolution progressive vers un modèle anglo-saxon de capitalisme dans lequel les marchés boursiers sont devenus la principale source de financement a engendré une énorme pression en faveur d'une augmentation du rendement global. Dès lors, les entreprises se restructurent à un rythme plus rapide.

Toutes ces réalités ont aussi réduit le rôle des entrepreneurs en tant qu'employeurs.

La déconnexion entre les actionnaires et les gestionnaires des entreprises résultant du développement des marchés boursiers a provoqué des dérives inquiétantes. Les principales sont les fusions et acquisitions à tout va (dont plus de 50 % sont des échecs), les cessions d'activité, les pratiques comptables douteuses, la non-continuité du management. Cette financiarisation de l'économie est porteuse d'un conflit majeur entre la rentabilité financière privilégiant le court terme et les stratégies de recherche et développement ou les logiques de compétences des firmes s'inscrivant dans le long terme.

Parce que l'Europe a abordé de façon désordonnée le processus de globalisation, aujourd'hui elle stagne à des taux record de chômage. Parallèlement, le laxisme de l'Union européenne en matière de coordination fiscale a donné de solides arguments aux Etats champions de la course à la rentabilité et spécialistes des bas salaires.

Convertie à la libre concurrence pour orchestrer le fonctionnement et l'extension de son marché, l'UE a consenti aux dommages collatéraux en négligeant la gestion des risques qui affectent entre-

Europe

prises, secteurs, salariés et territoires. Par nature plus exposée à la concurrence mondiale que les services, l'industrie en fait les frais.

L'industrie représente une source de valeur ajoutée, de progrès scientifique, de progrès social et d'exportations. L'externalisation, ainsi que l'accent mis de manière croissante sur la prestation de services, ont pour conséquence le transfert de nombreux emplois du secteur industriel vers le secteur tertiaire. Ces emplois sont toutefois indissociables du processus de production industrielle ainsi qu'à la consommation ou l'utilisation des biens et équipements produits. En France, le BIPE estime qu'aux 3,4 millions d'emplois dans l'industrie (hors énergie), il faut ajouter 1,5 million d'emplois en amont dépendant directement et intégralement des activités industrielles localisées en France. Soit un facteur multiplicateur de 1,44. Ce facteur excluant lui-même les emplois en aval, c'est-à-dire ceux liés à l'utilisation qui est faite des produits et équipements issus de la métallurgie : les services de maintenance et réparation, le commerce et la distribution automobile, les services d'ingénierie, etc.

Depuis quelque temps, les déclarations visant à la défense de l'industrie se sont multipliées dans l'Union. Espérons qu'elles ne resteront pas des vœux pieux...

L'industrie, clef de voûte d'une part importante de l'économie de services

Car il faut bien prendre garde à ne pas passer l'industrie par pertes et profits. La plupart des secteurs industriels européens réalisent de bonnes performances et demeurent compétitifs sur le plan international. Comme on l'a dit plus haut, l'industrie manufacturière conserve même une place prépondérante dans l'économie mondiale. La part de l'UE-25 dans ce commerce mondial approche les 19 %,

Pour la défense de l'industrie

contre 10,2 % pour les Etats-Unis et 6,7 % pour le Japon. Dans des secteurs clefs tels que l'automobile, l'aéronautique, le génie mécanique, la sidérurgie et les télécommunications, les entreprises de l'UE jouissent d'une position dominante. Le secteur des technologies de l'information est le seul dans lequel l'Europe se soit montrée incapable de suivre le rythme rapide des mutations technologiques. C'est pourquoi elle doit faire face à un important déficit de la balance commerciale dans ce domaine.

Même les industries traditionnelles, de faible ou de moyenne technologie, ont pu maintenir leur position et accroître leur part de marché – notamment aux Etats-Unis - en dépit des conditions de coût défavorables auxquelles elles sont soumises. Au fil des années, elles ont développé des capacités qui les rendent productives et concurrentielles. Dans les secteurs « matures », de nombreuses entreprises ont montré leur capacité à adapter leurs produits et leurs processus de production, à innover et à adopter les nouvelles technologies.

En 2005, confrontée à une vive concurrence extérieure liée au taux de change du dollar, du yen et du yuan, la zone euro a tardé à bénéficier de la croissance mondiale. Malgré des taux d'intérêt très bas, son industrie manufacturière a souffert de la montée des importations en provenance de Chine ainsi que de la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières. Mais tous les pays au sein de la zone euro n'ont pas souffert de manière équivalente de ces évolutions. L'écart s'est creusé entre l'Allemagne redevenue compétitive, et dont la reprise est soutenue par des exportations dynamiques, et les pays méditerranéens, moins structurés au tissu industriel plus déséquilibré, menacés par des déficits extérieurs croissants et, pour certains, par l'inflation. Ces évolutions se sont poursuivies en 2006.

Europe

• Les industries métallurgiques européennes bousculées par la croissance industrielle chinoise

Source de toutes les craintes en matière de délocalisations, la Chine fait désormais figure d'enfer pour nombre de salariés et d'eldorado pour autant d'entrepreneurs à l'affût d'une réduction de leurs coûts.

En ce début de siècle, l'Empire du Milieu est devenu le quatrième exportateur et le troisième importateur mondial. Il est aussi devenu le marché de référence pour les métaux et pour de nombreuses autres matières premières.

Alors que dans la plupart des pays le processus de développement puis d'exportation d'un produit ou service passe par une première phase de production destinée au marché local, puis d'exportation, puis, lorsque le marché export se développe, d'implantation sur ce marché ce qui à terme réduit les exportations et ralentit le rythme de croissance de la production nationale, dans le cas de la Chine le processus a commencé par des productions aux fins d'exportation, sans passer par la phase de développement du marché national.

La récente émergence de la Chine comme exportateur de poids sur la scène économique mondiale renverse les hiérarchies établies et pose la question du devenir de ses relations avec les zones économiques majeures du globe, dont l'Europe. Un pan de l'économie se situe au cœur de la percée du pays : le secteur secondaire. La Chine n'a certes commencé son rattrapage industriel qu'au cours des dernières années, largement aidée en cela par des capitaux étrangers, d'abord asiatiques, puis américains et européens, mais elle a su transformer son industrie durant cette période et se positionner sur les

Pour la défense de l'industrie

marchés exports. Derrière cette transformation, on trouve non seulement les investissements des multinationales - dont de nombreuses européennes - mais aussi la politique industrielle agressive et protectionniste menée par les autorités chinoises. De façon concomitante, de nouvelles multinationales se sont constituées, adossées à des capitaux chinois.

Après la phase initiale de satisfaction de la demande – pour l'essentiel d'assemblage - des pays voisins, qui cherchaient eux-mêmes à réduire leurs coûts de production pour améliorer leur position sur les marchés mondiaux les produits de plus en plus élaborés ont commencé à être manufacturés en Chine. Ceux-ci concurrencent aujourd'hui certaines productions européennes, à la fois sur son propre marché et sur des marchés tiers.

Pour les sociétés multinationales européennes, les délocalisations ou les implantations à l'étranger vont de pair avec une perte de marchés à l'export, mais permettent souvent de gagner des parts de marchés sur les marchés tiers. Une nouvelle répartition internationale du travail est en train de se mettre en place, qui menace l'industrie européenne à long terme. Il convient donc d'inverser ces tendances. En effet, en dépit de l'adhésion de la Chine à l'OMC, ce mouvement, qui constitue une menace de plus en plus précise pour l'industrie européenne, est basé sur des avantages concurrentiels insoutenables, ceci en raison des règles qui gouvernent la société chinoise, notamment en matière de liberté d'association, notamment syndicale, et qui ne répondent pas aux normes internationales. Les droits de propriété intellectuelle sont trop souvent ignorés. L'impact environnemental passe le plus souvent au second plan. En l'absence d'un véritable projet industriel pour l'Europe, lorsque ces facteurs de concurrence déloyale seront corrigés l'industrie européenne sera dans un tel état qu'il pourra être difficile de remonter la pente. C'est tout le modèle

Europe

de développement européen et sa dimension sociale qui sont donc susceptibles d'être remis en question par ces distortions de concurrence.

• La propriété intellectuelle, un enjeu majeur à protéger

La propriété intellectuelle (protection des inventions, dessins et marques) est essentielle pour l'innovation, l'emploi, la concurrence, ainsi que la croissance économique. C'est pourquoi cet aspect ne doit pas être négligé.

L'exemple de l'industrie mécanique européenne est parlant. Celle-ci est orientée vers l'exportation, mondialisée et compétitive. Pour les industries mécaniques en Europe, le développement de solutions sur mesure pour ses clients est d'une importance vitale. Les chaînes de production sont donc caractérisées par une haute technicité, des inventions et des efforts créatifs importants. Ces industries, qui sont essentiellement composées de petites et moyennes entreprises, font de leur mieux pour protéger leurs innovations à travers des brevets ou leurs droits de propriété intellectuelle, comme la création industrielle (design) ou les modèles.

Lutter efficacement contre la contrefaçon

Or, leur compétitivité est de plus en plus menacée par la contrefaçon. Un contrefacteur profite de l'invention faite par un autre pour vendre à son profit mais sous une marque qui ne lui appartient pas un produit qui lui aura coûté moins cher à produire qu'à l'inventeur. Parmi les produits le plus souvent contrefaits figurent le petit électroménager, de même que les pièces de rechange automobile et aéronautiques – donc pas seulement les produits de luxe. Dans un rapport de l'INPI sur la contrefaçon, son coût est estimé pour l'Europe à

Pour la défense de l'industrie

100 milliards d'euros, dont 760 millions d'euros pour la France, hors frais juridiques et frais d'enquêtes. Pour certaines entreprises, le coût de la contrefaçon représente 5 % de leur chiffre d'affaires, soit autant que leur effort de recherche et développement. Quelque 100 000 emplois seraient ainsi perdus chaque année en Europe.

Protéger les brevets

L'industrie européenne n'est pas seulement affectée par la contrefaçon de marques mais aussi, et surtout, par la violation des droits des brevets, de la création industrielle et des modèles. Les coûts afférents au règlement des litiges des brevets européens sont, eux aussi, très élevés. L'office européen des brevets estime le coût moyen d'une affaire de brevet d'importance dans une fourchette de 45 000 à 200 000 euros devant les tribunaux français – coût équivalent à celui enregistré en Allemagne par exemple, mais encore très inférieur aux coûts enregistrés au Royaume-Uni ou devant la Cour Européenne des brevets. Et ces coûts augmentent de manière exponentielle lorsqu'une affaire doit être traitée devant plusieurs tribunaux – ce qui est souvent le cas. A ces coûts des litiges doivent être ajoutés ceux liés aux décisions stratégiques avant, pendant et après le litige, aux coûts dus à l'éparpillement des efforts, voire à une mauvaise orientation de la créativité par la suite.

Une urgence : protéger les créateurs

Pour résoudre les problèmes de contrefaçon et de violation des droits de propriété intellectuelle, plusieurs actions doivent être entreprises d'urgence. Les acteurs de ce secteur réclament avec force une réelle politique pour protéger l'innovation. Des documents récents concernant les brevets et émanant de la Commission Intersectorielle Européenne présentent le droit de la propriété intellectuelle comme

Europe

un avantage pour une entreprise si cela n'entrave pas d'autres intérêts, comme la libre concurrence. Pourtant, la propriété intellectuelle en général ne devrait pas être seulement considérée comme un avantage donné à une société, mais aussi comme un outil positif, créateur de richesses, pour la collectivité.

Il serait par exemple judicieux que la Commission Européenne intensifie la présence d'experts sur la propriété intellectuelle en Chine et dans d'autres pays concernés par cette question. Leurs activités pourraient regrouper l'aide pour les poursuites judiciaires en cas de violation des droits, des campagnes pour augmenter l'information du public dans les pays tiers ainsi que l'intensification de mesures de protection des droits de propriété intellectuelle.

Pour ce qui est des moyens de production industriels, les brevets font partie des droits les plus importants. Malheureusement, déposer un brevet en Europe revient beaucoup plus cher que dans n'importe quel autre endroit du monde, notamment aux Etats-Unis ou au Japon. Cette contrainte se fait d'autant plus sentir pour les petites et moyennes entreprises, qui pour cette raison s'abstiennent de faire breveter leurs inventions à cause de traductions onéreuses. Le brevet communautaire n'a de sens que si un seul langage est utilisé, en l'occurrence l'anglais, et pour promouvoir la compétitivité des industries européennes. C'est pourquoi les entreprises regrettent d'être tant encombrées de différentes demandes de traduction.

Plus inquiétant, un débat s'est récemment imposé sur l'arrêt de la protection des pièces de rechange. Celui-ci est significatif pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il révèle que la protection des droits de la propriété intellectuelle cède le pas devant les obligations du libre marché. Une proposition de la Commission allant dans ce sens a pour but de mettre un terme à la protection nationale des pièces de

Pour la défense de l'industrie

rechange, tout comme celles de la création industrielle et des modèles. Cette démarche ouvre la voie aux imitations, qui ne seront donc plus considérées comme des produits de contrefaçon.

Beaucoup d'entreprises, dont celles des industries mécaniques, donnent naissance à un véritable savoir-faire, breveté et souvent gardé secret pour d'évidentes raisons. Malheureusement, les partenaires commerciaux divulguent souvent les projets aux fabricants de pays à bas coûts. Cette attitude n'est pas complètement résolue par les accords de confidentialité.

Le principe des « fausses imitations » permet actuellement aux entreprises concernées de combattre les reproductions interdites comme de la concurrence déloyale. Cet important complément du droit de la propriété intellectuelle n'a jusqu'à aujourd'hui pas d'équivalent dans la législation européenne. La directive 2005/29/EC sur les pratiques commerciales illicites sur le marché intérieur est limitée à la protection des consommateurs.

Europe

Les actions de FO Métaux au niveau européen

• FO, au cœur du rassemblement des syndicats européens (FEM)

Comme pour la FIOM au niveau mondial, FO Métaux agit depuis de nombreuses années au sein d'une entité syndicale continentale, la Fédération Européenne des Métallurgistes (FEM), dont elle est également un membre fondateur.

Créée en 1971, la FEM représente 68 organisations de salariés de la métallurgie de 31 pays avec un total de 6,5 millions d'adhérents. Cette structure agit au nom des syndicats métallurgistes représentatifs de tous les Etats membres de l'Union européenne ainsi que la Norvège, l'Islande, la Croatie, la Serbie, le Monténégro, la Suisse et la Turquie. La FEM constitue ainsi un corps représentatif défendant les intérêts des salariés de l'industrie métallurgique européenne. Elle possède un mandat de représentation et de coordination des syndicats salariés des entreprises de la métallurgie.

L'un des principaux objectifs de la FEM est l'approfondissement de la dimension sociale dans le processus d'intégration européenne. Elle y contribue en représentant les intérêts économiques et sociaux des salariés de l'industrie de la métallurgie au niveau continental.

La FEM se fait l'avocate d'une Europe sociale, caractérisée par la démocratie, la liberté, la justice et la solidarité. Elle défend et promeut également la capacité du modèle social européen à faire face aux défis à venir, et soutient en même temps l'intégration économique et politique de l'Europe, tout en tenant compte des traditions

Pour la défense de l'industrie

et racines historiques syndicales ancrées dans la culture de ses États respectifs.

Les principales missions de la FEM sont :

- Défendre les intérêts sociaux des syndicats de métallurgistes européens vis-à-vis des organisations patronales européennes ;
- Coordonner et mettre en oeuvre au niveau européen les initiatives et les actions des syndicats de métallurgistes ;
- Se tenir au service de ses affiliés lorsque des intérêts européens sont en jeu ;
- Collaborer avec d'autres Fédérations affiliées à la Confédération Européenne des Syndicats (CES) et représenter la FEM au sein de cette même structure ;
- Représenter les intérêts européens des syndicats de métallurgistes au niveau international.

Ses principaux domaines de travail sont les négociations collectives, la politique industrielle, la politique d'entreprise et le dialogue social.

- Les négociations collectives incluent la coordination en matière de politique salariale, l'harmonisation de la politique en matière de temps de travail, et une approche commune vis-à-vis de la formation par le biais des conventions collectives.

- La politique industrielle englobe la préservation et le développement d'une base solide pour l'industrie manufacturière en Europe et la défense, pour aujourd'hui et pour le futur, des intérêts des salariés du secteur métallurgique européen en termes d'emploi. La FEM aide à structurer les changements qui interviennent dans le secteur métallurgique par suite de la mondialisation et vise à garantir, dans ses activités de représentation, les intérêts en matière d'emploi ainsi que la compétitivité.

- La politique d'entreprise concerne l'ensemble des éléments qui regroupent les intérêts des salariés au sein d'une entreprise multi-na-

Europe

tionale, et qui vont du développement économique et industriel aux conditions de travail, en passant par les restructurations et la réorganisation. Ce domaine couvre les droits d'information et de consultation au niveau européen (comités d'entreprise européens, CEE) ainsi que les droits de participation (statut de la « société européenne »). La politique d'entreprise de la FEM associe les CEE, les représentants des salariés au sein des conseils d'administration, les syndicats nationaux et les coordinateurs CEE de la FEM.

- Les instances de dialogue se concentrent sur l'établissement de structures durables de dialogue avec les associations européennes industrielles et d'employeurs du secteur de la métallurgie. Les instances de dialogue sont actuellement en cours d'élaboration au niveau du secteur de la métallurgie avec l'organisation d'employeurs CEE-MET, ainsi qu'au niveau des sous-secteurs, tels que la construction navale ou les industries de l'acier. Par le biais du dialogue social, la FEM vise à élaborer des solutions communes permettant de répondre aux défis de la concurrence internationale et de la mutation industrielle qui affectent la métallurgie dans l'Europe tout entière. La FEM s'efforce d'améliorer la situation économique et sociale des travailleurs en conciliant les intérêts sociaux légitimes des salariés et la nécessité de disposer de secteurs industriels compétitifs. Les instances de dialogue social traitent des évolutions sectorielles et politiques, de l'élaboration de concepts en matière d'éducation, de formation et d'apprentissage tout au long de la vie, des questions de santé et de sécurité ainsi que des questions liées par exemple au vieillissement de la main-d'œuvre.

Dans son action quotidienne, la FEM recherche le consensus et la conciliation des intérêts par l'information et la consultation. Pour ce faire, elle dialogue avec les institutions européennes (Conseil, Parlement ou Commission Européenne) ou les employeurs européens pour leur faire connaître ses revendications ; elle initie et

Pour la défense de l'industrie

coordonne des actions européennes transfrontalières visant à faire appliquer les revendications syndicales dans le secteur de la métallurgie, elle négocie des accords-cadres sur la base des statuts de la FEM.

Afin de pouvoir agir au plus près des réalités du terrain et de bénéficier d'une source plus importante d'informations, la FEM possède des comités sectoriels, notamment sur l'aéronautique et l'espace, l'automobile, la défense, les technologies de l'information et de la communication (TIC), les ascenseurs, les métaux non ferreux, la construction navale, l'acier ainsi qu'un groupe de travail ad hoc sur « Ingénierie mécanique ».

Ces dernières années, la FEM s'est plus impliquée face aux restructurations des sociétés transfrontalières. Confrontée à des stratégies de groupes qui dépassent les frontières, les organisations affiliées à la FEM se doivent désormais de dépasser le cadre national afin de développer des actions coordonnées au niveau européen. Pour sa part, FO Métaux agit largement en ce sens. Allier les politiques des différentes entreprises de l'Union européenne face aux entreprises multinationales est la pierre angulaire de l'action de la FEM dont le but est, si elle ne peut être évitée, de s'assurer qu'une restructuration est menée de manière socialement acceptable. Savoir répondre aux processus de restructurations transnationaux et aux pressions exercées par les directions a pris un caractère d'urgence pour les organisations affiliées.

• Pour une politique européenne forte

Avec les actions entreprises entre autres par FO Métaux sur la politique industrielle, la FEM, par son action, montre son engage-

Europe

ment renouvelé en faveur d'un renforcement de la base industrielle de l'Europe et sa volonté de se confronter aux profonds changements structurels qui touchent l'industrie. La FEM se réjouit qu'après de nombreuses années de silence, le débat sur la politique industrielle soit relancé et que le rôle de l'industrie en tant que moteur du progrès social et économique soit de nouveau reconnu. Dans ce cadre, la FEM a sollicité FO Métaux, en la personne de son secrétaire général Frédéric Homez, pour débattre avec des députés européens sur l'avenir industriel de l'Europe et sur les actions menées par notre organisation en faveur de l'industrie.

La FEM est convaincue que le contexte et les caractéristiques spécifiques de chaque secteur requièrent une utilisation sur mesure des différents instruments de politique industrielle. Afin que cette approche sectorielle soit durable, la FEM demande :

- La création d'organes appropriés pour le dialogue social sectoriel. Ces organes doivent contribuer à une coordination sectorielle sur mesure de tous les outils de politique industrielle ;
- L'examen systématique des points forts et faibles, des opportunités et des menaces pour les différents secteurs industriels ;
- La création d'un "baromètre sectoriel" rassemblant un certain nombre d'indicateurs clés, sélectionnés pour mesurer la performance des principaux secteurs industriels européens dans le contexte mondial.

Pour la FEM, la politique industrielle doit contenir une dimension sociale importante afin de mieux prendre en compte les conséquences du changement industriel. En effet, une politique industrielle efficace devant être avant tout proactive (anticipation du changement pour éviter des restructurations douloureuses), elle devrait s'accompagner de politiques réactives permettant une gestion socialement acceptable du changement.

Pour la défense de l'industrie

La FEM continue d'insister sur l'harmonisation européenne de l'impôt sur les sociétés, à la fois pour éviter le dumping social et pour créer un système européen d'incitants fiscaux, capable de stimuler l'innovation, la valeur ajoutée et l'emploi dans l'industrie.

Bien que l'interventionnisme appartienne au passé, la FEM souhaite relancer le débat sur les moyens modernes d'une intervention directe des pouvoirs publics dans l'allocation des capitaux.

La FEM s'inquiète en particulier de la part relativement faible du secteur des TIC (technologies de l'information et de la communication) dans l'industrie de l'Union européenne et de l'important déficit commercial dans ce secteur. Il subit actuellement des transformations structurelles profondes et l'emploi y a considérablement baissé. En outre, ce secteur est stratégique pour le reste de l'industrie puisque la mise en oeuvre des TIC est un important déterminant de la compétitivité globale de par les gains de productivité qu'elle permet.

Persuadée que l'Europe ne peut pas être concurrentielle à travers le seul facteur coût, la FEM agit pour que la politique industrielle se concentre sur les facteurs non liés aux coûts qui influencent la compétitivité: R&D et innovation, capacité de gérer des processus de production complexes, qualité, design, compétences, produits de masse personnalisés, relations clientèle personnalisées, gestion sophistiquée de la chaîne d'approvisionnement, développement d'infrastructures industrielles (parcs scientifiques, centres d'incubation, projets de développement dans les installations existantes, développement de nouveaux concepts logistiques).

Enfin, pour être efficace, la politique industrielle européenne doit être soutenue par des politiques macroéconomiques orientées vers la croissance qui stabilisent le cycle économique et encouragent la

Europe

croissance en favorisant la demande globale et l'augmentation du pouvoir d'achat. En effet, un taux de croissance global minimal de 2,5 % est requis pour simplement préserver l'emploi industriel.

• Promouvoir les Comités d'Entreprise Européens

Comme nous l'avons vu, les grands groupes industriels s'inscrivent désormais dans un cadre plus large que la simple dimension nationale. Nombre d'entre eux possèdent désormais une structure européenne. C'est pourquoi FO Métaux s'investit sans cesse davantage au sein des comités d'entreprise européens (CEE).

Ces CEE sont des organes d'information et de consultation des salariés sur des questions transnationales c'est-à-dire concernant l'ensemble des entreprises à dimension communautaire (employant au moins 1 000 salariés dans les Etats membres et au moins 150 dans au moins deux Etats membres différents) ou des groupes d'entreprises à dimension communautaire.

FO Métaux joue un rôle primordial dans de nombreux CEE, notamment chez EADS, Arcelor, Alcan, Schneider ou les groupes automobiles Peugeot et Renault. Avec la poursuite de la construction européenne, ce type de structures est vraisemblablement appelé à se développer. C'est pourquoi notre organisation ne néglige pas de telles actions au sein de ces comités et entend bien poursuivre leur développement dans le cadre européen.

Toutefois, pour FO Métaux, les CEE n'ont pas un rôle de négociation, qui est de la seule responsabilité des organisations syndicales nationales affiliées à la FEM.

PARTIE III

LE CADRE NATIONAL

National

Constat

• La désindustrialisation de la France

L'histoire industrielle française ne saurait être étudiée sur un simple constat linéaire, fait d'une progression incessante, prenant sa source dans la révolution industrielle, pour aboutir à un effondrement induit par l'essor de la globalisation que nous venons de décrypter. Il est nécessaire de revenir sur ses principales étapes pour mieux appréhender sa situation actuelle.

La reconstruction de l'après-guerre : priorité donnée à l'harmonie entre le social et l'économique

A la fin de la seconde guerre mondiale, l'économie française cumule tous les handicaps : les productions industrielle et agricole ont diminué l'une et l'autre du tiers de leur niveau de 1930 ; les infrastructures de transport et les installations électriques sont inutilisables.

L'impératif de reconstruction va placer l'Etat au cœur du « pacte social républicain » duquel émergera les « Trente Glorieuses ». L'activité économique en ouvrira le chantier : logements, routes, sites de production, tout doit être rebâti. L'Etat apparaît alors comme l'acteur majeur capable de mobiliser les ressources pour mieux les redistribuer. C'est lui qui planifie les investissements, contrôle les changes, nationalise les secteurs clés.

À son rôle d'organisation, l'Etat ajoute une mission modernisatrice. Parallèlement, la mise en place de la Sécurité Sociale étendue à

Pour la défense de l'industrie

tous les salariés, la mise en œuvre des comités d'entreprise dans les grands établissements industriels, le paritarisme institué par FO pour mieux structurer l'économie et le social vont améliorer sensiblement la condition des salariés et de leurs familles, et contribuer à une croissance forte et durable.

Enfin, la création du Commissariat Général au Plan, outil de prospective et d'évaluation stratégique, marquera fortement l'étape de la reconstruction et témoignera de la volonté collective de faire progresser l'économie dans le cadre d'une politique d'aménagement équilibré du territoire.

La primauté donnée à l'indépendance de l'Etat-nation va monopoliser les grands moyens de production et développer la force de frappe militaire.

Dictée par l'ardente obligation de reconstruction, l'intervention de l'Etat ne s'est donc pas résumée à une remise en ordre du système économique pour de simples raisons d'échanges marchands. Ce qu'on appelle alors le capitalisme dirigé a servi de catalyseur à la croissance dont l'industrie, qui absorbait la majorité des investissements, était le moteur et le secteur d'embauche d'un nombre de plus en plus élevé d'actifs.

Au-delà de la réalité économique, ce choix, qui s'inscrit dans un contexte de progrès scientifiques et techniques considérables et de développement de la consommation de masse, va avoir un retour significatif sur le niveau de vie des populations. Ce développement a aussi servi à anticiper le passage d'une société rurale à une société urbaine.

La décennie 1950-1960 sera marquée par un taux de croissance de 5,5 % en moyenne par an.

National

La priorité donnée aux industries de base vise d'abord les sources d'énergie pour éliminer la pénurie. L'exploitation du charbon en vue d'atteindre le niveau de production fixé par le Plan fera l'objet de mesures sociales d'urgence (nationalisation des Charbonnages, statut des mineurs), entrecoupées de lissages successifs pour tenir compte des variations de consommation liées à l'évolution technologique, qui conduisent à réviser les objectifs à la baisse. C'est le début d'une alternance de hauts et de bas pour l'industrie du charbon, ponctués d'agitations et de grèves dures dans les bassins houillers. La création, le 18 avril 1951, de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) n'empêchera pas les fortes variations de la production, dépendantes de l'évolution de la demande pétrolière et des crises internationales liées à cette période. CECA ou non, la tendance du Troisième Plan (1958-1961) oriente nettement la production énergétique vers les ressources nouvellement identifiées : l'atome, les hydrocarbures, le gaz naturel.

Les années 1960 : l'industrie moteur de la croissance

Dès 1960, la France travaille à se doter d'une force de frappe nucléaire. Elle s'affirme également au plan mondial, après avoir brillé dans l'aéronautique au cours des années cinquante, par ses réalisations technologiques. Les centrales nucléaires, l'aéroport d'Orly, le tunnel du Mont-Blanc, l'usine marémotrice de la Rance, l'avion Caravelle et le paquebot France sont autant de vitrines d'une nation prospère où le plein-emploi n'est pas un objectif mais une réalité.

Dynamiques, les industries de pointe jouent un rôle stratégique dans la compétition internationale, bénéficiant d'un soutien actif de l'Etat. De surcroît, ces investissements assureront le succès des nouvelles technologies comme l'ordinateur avec la découverte des circuits intégrés en 1961.

Pour la défense de l'industrie

Le progrès se diffuse, modifie les habitudes et stimule tous les secteurs d'activité. La fin des années soixante est une époque de consommation de masse, marquée par la naissance puis le développement des grandes surfaces tandis que les grandes industries (électroménager, électronique, automobile) prospèrent au rythme rapide du taux d'équipement des ménages.

L'indice qui mesure la production mondiale passe de 100 en 1950 à 270 en 1970.

Les performances hexagonales écartent le dépeuplement rural du champ des réflexions et banalisent le déclin du monde paysan. La société n'est pas pour autant exempte de tensions ; 1968 en sera le point d'orgue, d'autant que le partage des fruits de la croissance est déjà biaisé par l'inflation persistante. Les industries, qui s'étaient développées sur la base de filières selon une organisation très intégrée (charbon-sidérurgie), connaissent des problèmes de surcapacité qui entraînent des plans de conversion qui visent à organiser le ralentissement de la régression.

Les années 1970-80 : l'émergence du néo-libéralisme entame le pacte social

La très forte croissance économique qui caractérise les « Trente Glorieuses » aura été de pair avec l'avènement du commerce mondial dont la France tire profit en termes de débouchés, de modernisation de l'appareil productif, de créations d'emplois et d'augmentation du niveau de vie.

Mais, avec le déclenchement de la crise énergétique, la stimulation des échanges de biens, de services et de capitaux, va révéler une contrainte extérieure, celle de la dépendance énergétique de la France.

National

Alors que la part du nucléaire dans la production électrique est encore très faible, l'augmentation brutale du prix du pétrole (multiplié par 5,5 entre 1973 et 1982) prend la France et les économies occidentales à contre-pied. Elle provoque un renchérissement considérable de tous les coûts de production ; ce faisant, elle nourrit une poussée inflationniste et génère, de fait, une diminution de la demande et un ralentissement de la croissance mondiale, ainsi qu'une grande inéquité dans l'évolution du pouvoir d'achat selon les personnes/ménages. Elle coïncide avec un freinage de la consommation suite au ralentissement des taux d'équipement des ménages, et donc à l'accroissement de la concurrence, sur le plan national et international, entre les entreprises qui cherchent à accroître leur part d'un marché qui augmente plus lentement. En parallèle, la sous-estimation de la croissance démographique pousse à la hausse les prix du logement et de l'immobilier. Les patrimoines – mobiliers mais surtout immobilier – croissent plus vite que les revenus du travail. Cela entretient la hausse des patrimoines des ménages mais induit une répartition inégale de la richesse entre les familles. C'est aussi à cette période que s'ancre le chômage de masse et qu'interviennent les premiers craquements du tissu industriel.

Entre 1974 et 2001, la population française progresse de 4,8 millions de personnes. Dans le même temps, le volume d'emplois n'augmente que de 3,2 millions.

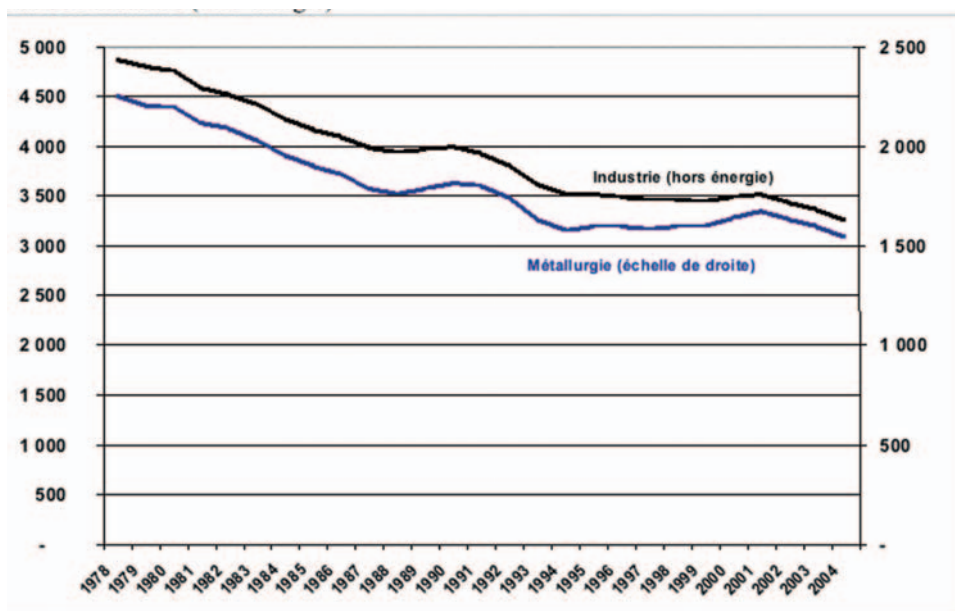
L'exemple de la sidérurgie illustre ces premiers craquements du tissu industriel. La forte diminution de la demande mondiale d'acier, partiellement liée à la crise, et l'arrivée sur le marché de nouveaux pays producteurs entraîne, en 1983, une baisse de production européenne équivalente à 100 millions de tonnes. Les prix s'effondrent aussi et les effectifs employés chutent de 785 000 à 490 000. L'application du traité CECA débouchera sur une politique de quo-

Pour la défense de l'industrie

tas par pays et l'harmonisation juridique et fiscale, le contrôle des aides nationales, et un volet social préparant aux retraites anticipées.

Au-delà, de la mécanique à l'électronique grand public, plusieurs bassins industriels ne résisteront pas à la spirale des suppressions d'emplois, fermetures d'usines, faillites, dépôts de bilan et restructurations plus ou moins organisées. Dans l'ensemble de la filière métallurgie (au sens de la comptabilité nationale, hors équipements du foyer), l'emploi tombe de 2 250 000 personnes en 1978, à 1 760 000 en 1988 – soit la perte d'un demi-million d'emplois - avant de se stabiliser temporairement jusqu'en 1992.

Evolution de l'emploi intérieur total dans les entreprises de la filière métallurgie et dans le total de l'industrie (hors énergie)



Source : INSEE

National

Au lendemain d'un développement assis sur des industries traditionnelles, marqué par un investissement public conséquent (4,1 % du PIB 1980), l'économie française voit poindre au travers des restructurations la remise en cause de son modèle de croissance. La libéralisation des marchés en sera l'instrument, la lutte contre l'inflation la mesure phare. Imposée en France en 1983 avec la politique de désinflation, elle va s'accompagner d'un triple mouvement :

- La déréglementation, qui touche des pans entiers de l'économie, confirmant la primauté des règles du marché dont le développement est censé s'appuyer sur la concurrence ;
- La vague des privatisations, qui interviendra un peu plus tard, réduit de fait les moyens d'intervention de l'Etat dans l'appareil productif et change l'identité des propriétaires des grandes entreprises ;
- La mondialisation, avec l'ouverture des marchés par le GATT puis plus tard par l'OMC, offre en particulier aux grandes entreprises une perspective commerciale étendue dans un cadre réglementaire combinant flexibilité et mobilité.

Conséquence logique de ces choix, l'Etat va, après avoir suscité l'émergence d'acteurs industriels puissants, abandonner son rôle de prédétermination des orientations sectorielles et desserrer la tutelle qu'il exerçait sur les marchés financiers. Ultérieurement, certaines mesures européennes paralyseront encore sa capacité à soutenir financièrement l'appareil productif national.

Pendant cette période, le monde industriel est entré dans une phase de renouvellement complet de ses modes de production et d'organisation, d'autant que la montée en puissance des télécommunications et des NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) redessine largement le paysage économique.

Pour la défense de l'industrie

La France face à la mondialisation : à la recherche d'un nouvel équilibre social

L'entrée des entreprises dans l'ère de la globalisation entraîne de nombreuses suppressions d'emplois dans l'industrie. Cette dynamique est loin d'être propre à la France, mais commune à l'ensemble des pays développés qui, dans des proportions variables, sont touchés par la concurrence de producteurs établis dans les pays émergents. Il n'est qu'à lire les bilans chiffrés sur l'évolution de l'emploi industriel aux Etats-Unis pour appréhender l'ampleur des destructions d'emplois. Le Bureau des Statistiques du Travail américain estime qu'entre 1991 et 1995, 18 millions de salariés ont été contraints de déménager ou ont perdu leur emploi suite à une fermeture ou une délocalisation, même si ce chiffre doit être relativisé au regard des progrès technologiques. Et le thème du « déclin industriel », récurrent aux Etats-Unis depuis le début des années quatre-vingts, est alimenté à l'époque par la vigueur de la concurrence des industries japonaises.

Le processus de désindustrialisation apparent dès cette époque dans les pays industrialisés se traduit par une diminution de la production industrielle, des pertes significatives d'emplois dans l'industrie, des sorties massives d'investissements directs et une détérioration de la balance commerciale. Le Japon et l'Allemagne perdent ainsi beaucoup d'emplois industriels mais leurs échanges commerciaux bien orientés avec les pays émergents leur font profiter de la croissance dynamique de ces pays. L'industrie française est affectée à des degrés divers par ces phénomènes. L'emploi du secteur manufacturier recule ainsi moins violemment qu'aux Etats-Unis, au Japon et au Royaume-Uni. Si, au total, la France semble être, après les Etats-Unis et le Royaume-Uni, le grand pays industrialisé dans la situation la moins favorable, elle reste cependant une grande puissance indus-

National

trielle qui peut parfaitement redresser la barre et réorienter son système productif.

La faiblesse du pouvoir d'achat, un facteur aggravant

Les choix des consommateurs influencent la production industrielle des pays. Conséquence à la fois de l'internationalisation croissante de l'économie française et des besoins de mutation des structures productives qui en découlent (tertiarisation, gains de productivité, baisses de prix, etc.), et de la dynamique de la DIT (division internationale du travail) en lien avec le cycle de vie des produits, l'évolution de la place de l'industrie dans l'économie nationale reflète aussi en partie l'évolution de la demande adressée par les ménages et autres acteurs économiques en France à chaque secteur, et celle de leur compétitivité relative. Or, la modération salariale et les pertes d'emplois ont fragilisé les revenus et entraîné des arbitrages des ménages en faveur de produits et de services à bas prix- de produits et services « Low-cost ». On achète le moins cher et non plus en nombre. Les marchés de biens d'équipement (automobile, électroménages et autres équipements du foyer) sont devenus des marchés de renouvellement, non plus d'équipement. Les durées de vie d'équipement s'allongent dans les mauvaises phases conjoncturelles. Pour les industries clientes de la métallurgie, l'heure est à l'économie, suite aux pressions de donneurs d'ordre qui cherchent eux-même à réduire leurs coûts de production. On voit se développer de nouvelles pratiques : gestion en flux tendus, « zero-defect », « zero-stock », ...

Une nouvelle politique s'impose

La nouvelle économie (net économie) est ensuite arrivée et s'est vite imposée, aux yeux de la plupart des observateurs, comme le modèle d'avenir, le signe annonciateur de notre devenir économique.

Pour la défense de l'industrie

Sauf que cette nouvelle économie s'est révélée être une bulle et que la bulle s'est rapidement dégonflée, surprenant ceux qui misaient déjà sur une nouvelle adaptation rapide de notre tissu économique. Début 2001, ce que l'on a appelé la chute de la nouvelle économie n'a pas consisté en un retour à plus de raison, loin s'en faut. **Cette chute a représenté l'ultime démonstration qu'une réflexion et un combat national sont aujourd'hui à mener pour maintenir l'industrie en France et lutter contre une désindustrialisation qui ne se justifie pas.**

Le ralentissement de la croissance qui s'est ensuivi s'est accompagné d'une recrudescence du nombre de plans sociaux, mais aussi d'une évolution de la gestion des grandes entreprises cotées au profit de la logique financière, qui en retour exercent des pressions sur les fournisseurs, acteurs souvent plus petits, le résultat financier prenant le pas sur ce que nous appelons la logique industrielle. Dit autrement, le court terme (la bourse) est aujourd'hui privilégié au détriment du long terme (l'industrie et les emplois).

Loin de nous pour autant l'idée d'accréditer la thèse du déclin de la France. La France est un pays riche. La France est un pays productif. La France reste un pays à fort potentiel – à la fois grâce à son dynamisme démographique, qui reste supérieur à celui d'autres pays européens, et par la richesse des compétences et savoir-faire qui existent dans notre pays. Pourtant la France est un pays dans lequel l'industrie décline.

Le traité CECA scellait la volonté politique des gouvernements sur le plan européen avec la prise en compte de l'outil industriel et d'une évolution technologique et industrielle. Qu'en est-il aujourd'hui ? Quelle politique industrielle pour la France voit-on se dessiner ?

National

Cette situation nouvelle, qui se caractérise à de nombreux égards par un vide, a conduit FO Métaux à engager depuis plusieurs années une campagne en faveur d'un soutien public à l'industrie. Face à une telle situation, la réponse ne peut être l'immobilisme, qui serait une attitude contraire aux intérêts des salariés.

FO Métaux refuse l'idée d'un déclin industriel français irrémédiable. Notre organisation n'accepte pas davantage une mutation vers le « tout services » qui ignore l'importance du facteur humain et s'oppose au développement de l'emploi. Elle considère que la situation appelle une réponse rapide et porteuse d'avenir.

• Le cas particulier de la Métallurgie

La Métallurgie représente une importante branche d'activité industrielle : elle regroupe près de la moitié des emplois de l'industrie (hors énergie) avec environ 1,6 million de salariés, 53 000 établissements, plus de 350 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 56 % des exportations de l'industrie manufacturière et 42 % du total des exportations de la France, tous secteurs confondus.

Jusque-là, tant dans son développement des années 1960 que dans ses mutations à partir des années 1970, l'évolution du tissu industriel semble avoir été motivée par un réel souci de renforcement industriel, qui a suggéré une réponse syndicale. Celle-ci apparaissait logique et pertinente pour les salariés comme pour l'industrie.

A partir de 1978, l'adaptation du tissu industriel est une urgence déclarée. Comme toujours, elle a commencé par les industries de base. La première convention de protection sociale élaborée dans le

Pour la défense de l'industrie

cadre d'une restructuration en profondeur de l'outil industriel l'a été pour le secteur de la sidérurgie, en 1977.

A l'époque, la sidérurgie employait en France plus de 180 000 salariés et produisait 18 millions de tonnes d'acier. Elle n'emploie plus aujourd'hui que 35 000 salariés pour une production de près de 20 millions de tonnes d'acier. En 25 ans, c'est-à-dire sur une période courte, le secteur a perdu plus de 75 % de ses effectifs, généré des déserts industriels et beaucoup de friches.

Avec le recul, on comprend tout l'intérêt qu'a représenté la négociation collective, en cette période difficile, pour établir des règles instituant une protection sociale pour les salariés touchés par les restructurations dans la sidérurgie. Et pourtant, en 1977, FO Métaux fut la seule organisation syndicale de salariés à signer la première convention de protection sociale. Bien d'autres accords ont suivi depuis et, en la matière, la Fédération FO de la Métallurgie s'est attachée à mettre à l'œuvre son objectif de défense des intérêts des salariés par le dialogue social dans le cadre d'une pérennisation de l'industrie française.

Si notre organisation a pu initier ce travail de régulation, dès le début des années soixante-dix, c'est que l'industrie sidérurgique était organisée par un traité européen, le traité CECA. Mis en place pour 50 ans (il a cessé d'être appliqué en 2002), il concernait la sidérurgie et les mines de charbon et permettait de maîtriser en partie la production industrielle et l'aspect social, en actionnant deux leviers.

- Le premier levier, prévu par le traité CECA, était une commission tripartite (employeurs, syndicats et commission européenne) qui pouvait, en cas de crise manifeste, déterminer des quotas de production pour chacun des pays membres et des fermetures d'installations industrielles.

National

- Le second levier concernait l'article 50 de ce traité, qui prévoyait des dispositions sociales financées par l'Europe et les pays membres, permettant la fermeture des installations « en douceur ».

Ces dispositions sociales ont permis d'aborder, en France, cette première négociation de 1977 avec des outils et des moyens financiers réels. Cette première négociation a représenté un modèle pour tout ce qui s'est fait par la suite, comme la restructuration du secteur de la construction navale.

• La chute continue des effectifs dans l'industrie

Les contraintes posées tant par la libéralisation accrue des échanges (déréglementation) que par l'affaiblissement des marges de manœuvre de l'État pèsent aujourd'hui lourdement sur l'avenir des bassins industriels. Il est un fait qu'en l'espace de vingt ans l'usine a changé de statut. Comme nous l'avons vu précédemment, son activité de type secondaire a été transférée, pour partie, vers l'activité tertiaire : aujourd'hui, si l'ouvrier représente encore un salarié sur trois, il a perdu sa place prédominante au profit de l'employé.

Ce basculement n'a pas servi l'emploi : de conjoncturel, le chômage est devenu structurel et massif : entre 1978 et 2004 la France a perdu 1,75 millions d'emplois industriels, dont 750 000 dans les industries de la métallurgie.

Ces chiffres trahissent l'absence d'une véritable politique industrielle, tant de la part des entreprises qui privilégient la localisation rentable que des pouvoirs publics soucieux de ne pas déroger à la recette libérale classique du moindre coût du travail.

Pour la défense de l'industrie

Et cette tendance continue. En 2005, l'emploi industriel direct (hors intérim) a reculé de 2,5 %, soit -97 000 emplois. Le rythme annuel de baisse s'est très légèrement atténué (-2,4 % fin 2004, -2,5 % fin 2003). Les effectifs ont diminué dans tous les grands secteurs. Même dans l'automobile, l'emploi a baissé en 2004, 2005 et 2006, contrairement aux années précédentes. A un niveau sectoriel plus détaillé, la baisse annuelle des effectifs n'a épargné aucun secteur industriel.

Si les statistiques témoignent d'évolutions sectorielles disparates, l'évolution du poids des secteurs dans la valeur ajoutée totale relative pourtant l'importance du processus de désindustrialisation à l'œuvre : la croissance de la valeur ajoutée de l'industrie a en effet été de +2,3 % par an en moyenne entre 1978 et 2004, un taux proche de celui de la valeur ajoutée totale, tous secteurs confondus.

Face à cette transformation, la montée en puissance des services, encouragée par les progrès technologiques, peut-elle se substituer aux principaux secteurs -moteurs de la croissance des décennies de l'après seconde guerre mondiale ?

Il n'est pas contestable que les activités liées à la distribution, aux commerces, banques, assurances et télécommunications ont des effets positifs sur le PIB et sont créatrices d'emplois ; mais il est démontré que la logique industrielle des entreprises positionnées sur ces marchés les conduit à rechercher un accroissement de leurs profits ainsi que le renforcement de leur position concurrentielle et de leur part de marché, par une réduction des coûts du travail. Les créations d'emplois dans ces secteurs de services n'ont donc pas suffi à absorber toutes les entrées sur le marché du travail.

National

S'il y a effectivement une mutation tendant à la tertiarisation des activités, il n'en demeure pas moins que la création de richesses commande le maintien d'un pôle industriel manufacturier susceptible d'alimenter le potentiel de croissance indispensable à la recherche du plein emploi, défi résultant de la stratégie de Lisbonne que la France a ratifiée.

Or, la stratégie de Lisbonne, en échec, invite d'une part à s'interroger sur l'inefficacité des moyens qui l'ont accompagnée, à savoir la baisse des charges, les incitations fiscales et la modération salariale, autant de mesures découlant du pacte de stabilité et de croissance. D'autre part, elle met en lumière le vide de la pensée industrielle qui ressort du passage du capitalisme entrepreneurial au capitalisme actionnarial privilégié par les investisseurs institutionnels et leurs donneurs d'ordre : les fonds de pension.

En France, le poids de l'industrie dans l'emploi total est déjà un peu plus faible que chez ses principaux partenaires de l'Union Européenne. Si nous laissons ainsi disparaître les viviers d'emplois, le concept de travail lui-même risque de perdre tout crédit. Les employeurs portent à ce sujet une lourde responsabilité, car ils ont pratiqué une adaptation permanente des effectifs en licenciant massivement et en ne remplaçant pas tous les départs. Cela n'a pas été favorable à la valorisation de l'expérience et à la transmission des compétences. On a ainsi peu à peu favorisé l'émergence, auprès des jeunes, des chômeurs et des salariés, d'un état d'esprit consistant à ne rien attendre de la qualité de leur travail ou de leur formation. Ils se sauraient condamnés, dès que les temps s'annoncent un peu plus difficiles, à être rejetés du monde du travail quelles que soient par ailleurs leur volonté ou leur motivation. Déjà, ils ont perdu confiance en leurs dirigeants et dans la manière dont ceux-ci mènent leurs entreprises.

Pour la défense de l'industrie

Dans une étude consacrée à l'évolution des emplois de 1983 à 1998, la DARES constatait dès 1999 que la redistribution des emplois s'était opérée au détriment des emplois non qualifiés (-9,6 % sur la période), en particulier ceux de l'industrie. Par grands domaines professionnels, le recul a été sensible dans les métiers liés à l'industrie, à l'agriculture et au BTP. Au sein des 35 familles professionnelles subissant une réduction des effectifs, ce sont surtout les ouvriers qualifiés et non qualifiés dans les activités industrielles et la construction qui ont été les plus touchés. Faisant figure d'exception, les domaines professionnels des industries dites de process (industries dont le processus de production est continu à l'instar de la sidérurgie, de la chimie ou de l'agroalimentaire) et de la maintenance ont plutôt vu leurs emplois progresser, toutes catégories confondues. Et parmi les rares métiers d'ouvriers dans lesquels des emplois ont été créés sur la période, on trouve avant tout des métiers hors de l'industrie (cuisiniers, ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de véhicules) ou situés en périphérie de la production industrielle au sens strict (ouvriers qualifiés de la maintenance). Par ailleurs, la seule famille d'ouvriers non qualifiés dont les effectifs sont en croissance est repérable dans la logistique, plus précisément dans la maintenance. Depuis 1998, la situation n'a guère changé.

Au total, dans la métallurgie, du début des années 1970 au milieu des années 1990, la branche a perdu (en solde net) plus de 1 200 000 emplois. En 1970, la France comptait 3 200 000 métallurgistes. En 1996, le nombre (hors équipements du foyer) était tombé à 1 600 000.

Depuis, le nombre d'emplois dans la métallurgie a régressé plus lentement. En 2004, il restait 1 545 000 emplois, sans compter les 652 000 emplois en amont, qui dépendent directement de l'activité dans la métallurgie : emplois externalisés dans les services ou emplois dans les secteurs fournissant des matières de base et produits

National

semi-finis aux industriels de la métallurgie (produits minéraux non-métalliques, textiles, plastiques, etc.). Le total des emplois directs et induits (en amont de la branche) représente donc 9 % environ de l'emploi total dans l'économie. Notons que ces emplois induits en amont par les activités de la métallurgie représentent donc un supplément de 41 % d'emplois par rapport aux chiffres d'emplois directs, un taux multiplicateur conforme à celui observé pour l'ensemble de l'industrie (44 %). A ces emplois l'on devrait aussi ajouter une grande part des emplois de service situés en aval, comme dans la maintenance et réparation automobile par exemple, ou dans les services de transports, les services financiers ou les assurances, emplois qui eux-aussi doivent leur existence à la présence en France d'une industrie de la métallurgie (emplois dans la R&D, les services opérationnels, le conseil et assistance par exemple, qui ne sont pas des services achetés par les industriels de la métallurgie eux-mêmes, mais bien par leurs clients, et dont l'existence est donc liée à la présence d'une activité dans la métallurgie en France).

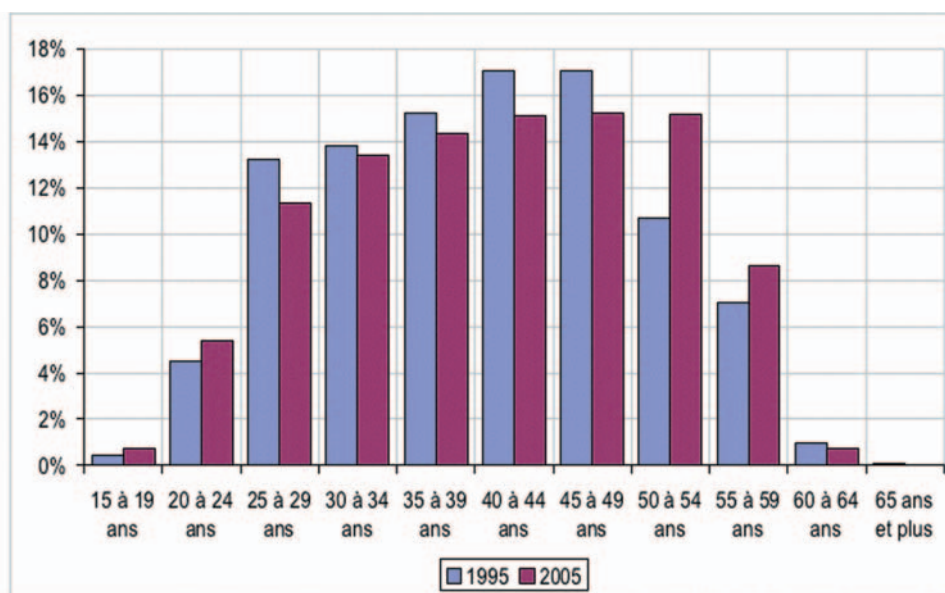
Les restructurations se sont néanmoins poursuivies, avec leur lot de plans sociaux et de fermetures d'usines. Certaines années de croissance de l'emploi dans le secteur (1998, 1999 et 2000) ont quelque peu compensé, sur le plan statistique, les pertes d'emplois. Mais depuis 2001 la chute a repris, avec -39 000 emplois en 2002, -41 200 en 2003, -51 300 en 2004 et -30 000 en 2005, dans le champ de la métallurgie tel que défini dans les comptes de la nation, c'est-à-dire hors équipements du foyer ; les segments pertinents de la branche équipements de foyer, c'est-à-dire les appareils domestiques, les équipements de réception et d'enregistrement de son et image, l'optique, le matériel photographique et l'horlogerie, l'emploi a baissé de 2 500 en 2005. Ce segment occupe aujourd'hui 40 500 personnes.

Ces pertes d'emplois ont été de pair avec une concentration des

Pour la défense de l'industrie

pyramides des âges dans l'emploi. Aujourd'hui, avec la réforme des retraites l'âge moyen de ceux employés dans les entreprises de la branche augmente d'année en année et les départs à la retraite vont se multiplier, accentuant les inquiétudes des actifs en place quant aux stratégies qu'adopteront les entreprises face à ces baisses d'effectifs. Ces départs seront-ils remplacés en France, ou l'entreprise en « profitera-t-elle » pour développer son activité à l'international à coût de restructuration minimal ?

La déformation des pyramides des âges dans l'emploi dans la filière métallurgie (% de l'emploi par tranche d'âge)



Source : INSEE, enquêtes emploi

Evolution des besoins de recrutement

La concentration des pyramides des âges dans l'emploi a pour conséquence un nombre important de départs à la retraite dans l'industrie

National

dans les 10 prochaines années. Dans une étude réalisée pour l'Observatoire prospectif et analytique des métiers et qualification dans la métallurgie par les cabinets BIPE, Céreq et Ambroise Bouteille, les besoins de recrutement dans les branches de la métallurgie sont de l'ordre de 100 000 par an. Ces besoins de recrutement élevés interviennent malgré la baisse prévue des effectifs salariés, suite aux décélérations de la croissance prévues dans les 10 années à venir. Ils s'expliquent par l'importance des cessations d'activité et une mobilité intersectorielle (certains salariés de l'industrie quittant celle-ci pour un emploi dans une autre branche, par exemple de service) toujours significative. Même si 20 000 à 30 000 emplois risquent d'être détruits annuellement dans la branche de la métallurgie, les entreprises devront donc recruter un nombre très élevé de personnes – ce qui implique la nécessité, pour le système éducatif, de former ces personnes, et, pour les entreprises, la nécessité d'améliorer leur attractivité. Les cohortes de jeunes se réduisent en effet, en raison de la démographie, et les entreprises de la métallurgie ne seront pas les seules à devoir renouveler une part importante de ses effectifs : la concurrence avec les autres branches sera rude.

Les besoins de recrutement annuels à horizon 2015

	Effectifs	%
Chefs d'entreprises, cadres administratifs et commerciaux	5 000	5.2%
Ingénieurs et cadres techniques	13 000	13.4%
Professions intermédiaires administratives et commerciales	7 000	7.2%
Techniciens et agents de maîtrise	15 000	15.5%
Employés	6 000	6.2%
Ouvriers qualifiés	24 000	24.7%
Ouvriers non-qualifiés	27 000	27.8%
TOTAL	97 000	100.0%

Source : BIPE, Céreq et Ambroise Bouteille et Associés pour l'Observatoire prospectif et analytique des métiers et qualifications dans la métallurgie

Pour la défense de l'industrie

• Les réalités de l'entreprise, un maillon de la société

L'évolution du tissu industriel, et plus largement l'évolution économique, comme l'évolution de l'emploi qui en est la conséquence, révèlent toujours des tendances de fond qui perdurent.

Le décalage entre les zones rurales et urbaines

La première est le décalage qui existe toujours entre les zones urbaines et la province. A de nombreux égards, il faut bien admettre que, malgré les efforts entrepris en matière d'aménagement, une partie du territoire national relève toujours aujourd'hui de ce qu'on peut appeler le monde rural, voire rural profond, par opposition à des zones urbaines où se concentrent à la fois la population et l'activité économique. L'activité économique et industrielle reste très concentrée, même si les zones se déplacent.

La fragmentation du tissu économique

La seconde est l'évolution constante du monde de l'entreprise, que l'on aurait tort de voir comme traditionnellement immobile ou figé. Oui, il existe un modèle français d'organisation économique et sociale. Mais ce modèle, constamment sous influence, évolue sans cesse, notamment dans le contexte de l'intégration européenne. Si l'on s'en tient au secteur privé, le modèle de la grande entreprise, de la protection sociale, de la présence et de la puissance syndicales, des conventions collectives, de la protection collective des catégories sociales, est lui aussi sous tension depuis de nombreuses années. Le développement des PME n'est pourtant pas récent, et n'est donc pas à l'origine de la remise en cause de ce modèle. En 2005, plus de 90 % des établissements de la filière métallurgie emploient moins de 50 salariés, et 30 % des salariés travaillent dans ces établissements. Mais,

National

pour un ensemble de raisons tenant à la difficulté pour les PME de résister dans un climat de concurrence intense en amont, en aval et dans leur propre domaine d'activité, le dynamisme économique qu'elles induisent a des conséquences sociales qui ne sont pas toujours positives : des freins ou des révisions d'avancées sociales résultant du fait que l'action syndicale ne peut pas y être aussi active que dans les grandes entreprises.

L'insertion de la France en Europe

La troisième tendance lourde est que, depuis 50 ans maintenant, nous sommes engagés dans un processus d'intégration européenne dont la France fut à l'origine sur le plan économique et FO sur le plan syndical. La logique de convergence européenne est donc depuis longtemps dans tous les esprits. Comme nous l'avons vu à plusieurs reprises, l'activité économique et le marché ne connaissent plus de frontières nationales. Les entreprises peuvent désormais s'organiser sur un plan supranational, à chaque fois qu'elles le souhaitent ou y trouvent intérêt.

Dès lors, il convient de ne pas caricaturer telle ou telle réalité économique nationale ou régionale, mais de remonter à la source des problèmes. Le modèle anglo-saxon que d'aucuns prônent renvoie certes à une réalité commune à un certain nombre de pays. Mais les divergences de niveau de vie en leur sein sont également notables. Le libéralisme économique des Etats-Unis et le modèle anglais ne correspondent pas aux modèles allemand ou scandinave. Autrement dit, derrière chaque modèle, il convient de bien déterminer les forces et tensions en présence, surtout si celles-ci sont permanentes et récurrentes dans l'ensemble des pays.

Prenons l'exemple de la productivité. Faut-il être productif ? Oui, si l'on veut vendre. Faut-il être très productif ? De préférence, si l'on

Pour la défense de l'industrie

veut l'être plus que son voisin. Mais la problématique de la productivité à outrance ne conduit pas à s'interroger sur les vrais problèmes. Dans ce domaine, le point essentiel serait plutôt une question de définition : définit-on la productivité en terme quantitatif et immédiat ou plutôt de manière qualitative et durable ? Notre organisation tendrait bien évidemment à privilégier le qualitatif sur le quantitatif.

Syndicalement, lorsque nous agissons sur la question des conditions de travail ou de la rémunération, ce n'est pas sans prendre en compte la logique productiviste des entreprises, qui doivent par essence, au moins dans le secteur privé, être productives, vendre et faire du profit. Nous estimons seulement que les conditions de travail sont un élément de la productivité, tout comme la rémunération. Car si la main-d'œuvre qualifiée fuit le pays, si la déficience de la formation professionnelle exclut une partie grandissante de la population du marché de l'emploi, si la motivation n'est plus assez présente pour assurer une production de qualité conformément aux normes de plus en plus exigeantes, si les revenus et l'emploi ne génèrent pas du pouvoir d'achat pour soutenir la demande... que se passe-t-il alors ? Or, les défis à venir sont importants, avec notamment le vieillissement de la population dans l'emploi et la nécessité pour les entreprises, qui ont perdu l'habitude de travailler avec des seniors, de réorganiser leur outil de production pour permettre l'allongement des carrières sans dégrader encore les conditions de travail.

Le modèle français : un modèle s'appuyant sur une approche collective

Autre point : qu'en est-il de la « férocité » des lois du marché ? Les actionnaires français sont-ils moins gourmands que ceux d'autres pays ? Les scrupules des financiers français rendent-ils notre économie plus vivable et plus humaine ? On peut en douter. Il serait judicieux de s'intéresser à la logique d'organisation sociale traditionnel-

National

lement privilégiée en France, autrement dit la réponse apportée par le monde du travail à la logique du marché. Contrairement aux pays anglo-saxons, la réponse française est plus collective qu'individuelle. Là réside le véritable enjeu. C'est collectivement que nous avons défini ce modèle de protection sociale qui nous est envié. C'est collectivement que nous avons bâti un système d'assurance chômage qui vient tendre un filet de protection efficace contre l'exclusion. C'est collectivement que nous avons défini la structure de l'emploi, les catégories sociales. La catégorie cadres en est une traduction. D'autres sociétés fonctionnent sur des logiques plus individuelles. C'est leur droit. Mais c'est aussi notre devoir de protéger notre façon de concevoir la vie en collectivité. Et c'est, d'une certaine manière, notre apport à l'Europe, qui va de plus en plus vers l'émission de normes sociales minimales dans tous les domaines. Certes, les minima en question ne sont pas encore satisfaisants. Mais il existe bien une logique de garanties minimales partout, pour l'instant.

Aujourd'hui, la réalité du travail dans notre pays répond à une logique plus qualitative que quantitative, doublée d'une logique plus collective qu'individuelle. Globalement, les acteurs collectifs (les partenaires sociaux) ont pour mission de réguler un libéralisme économique qui n'est ni bon ni mauvais par essence, mais dont la logique est partout implacable et sans scrupule : faire rapidement le maximum de profits, que cette logique conduise aux meilleures conséquences sociales ou aux pires. Le fonctionnement du marché ignore la finalité sociale. **Ce travail de régulation, c'est la politique conventionnelle, dont FO Métaux est le moteur, et sa traduction législative. C'est aussi le paritarisme.**

L'entreprise est un système dans lequel tous les éléments (humains, matériels et immatériels) sont en relation. Et c'est de la mise en système de ces éléments que ressortent la production, l'in-

Pour la défense de l'industrie

novation, la richesse. L'entreprise elle-même est donc aussi un élément du système social (le paritarisme est assis sur l'entreprise), un « acteur » social. Qu'un maillon de l'entreprise ou du système productif flanche, et cela rejaillit sur l'ensemble du système. C'est pourquoi le syndicat défend, à l'intérieur de l'entreprise, le respect de tous les maillons, donc la prise en compte attentive du plus précieux et du plus fragile, le facteur humain.

• Le décrochage technologique, conséquence du sous-investissement en R&D

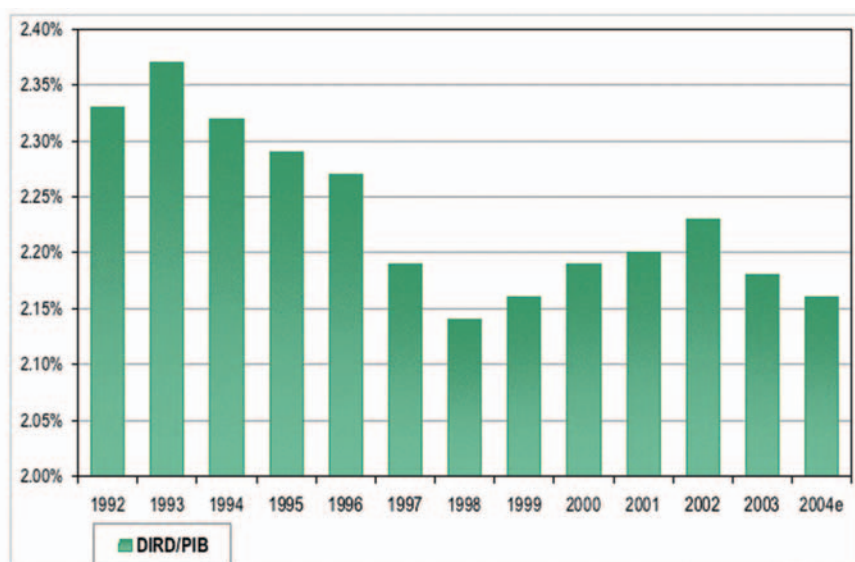
Au cours de ces vingt dernières années, les entreprises américaines et japonaises ont considérablement développé leur savoir-faire technologique et pris de l'avance sur les entreprises françaises, et même européennes. Pour preuve, selon un classement réalisé par le ministère britannique du commerce et de l'industrie, les Etats-Unis possèdent plus de 38 % des 700 entreprises les plus technologiques du monde, devant le Japon avec 22 %. Le premier pays européen cité est l'Allemagne avec 12,6 %, qui réalise un score presque deux fois supérieur à celui de la France qui n'atteint que 6,5 %. Même si notre pays n'a pas à rougir de ce classement, puisqu'il place 36 entreprises françaises parmi les 700 premières mondiales, il n'en demeure pas moins qu'une désertification se fait sentir dans certains secteurs.

Face à la situation actuelle, la recherche ne saurait être considérée comme un luxe. Elle devient au contraire une exigence croissante pour rester dans la course à l'innovation technologique. Or, au cours des deux décennies écoulées, on a assisté à l'érosion progressive des crédits et l'éparpillement des efforts entraînant l'affaiblissement de la production scientifique française alors que le niveau des chercheurs demeure excellent.

National

Les budgets consacrés par le secteur privé et public à la recherche et au développement (R & D) se révèlent insuffisants et la baisse des dépôts de brevets ne fait qu'accentuer le décrochage de notre pays. En France, les dépenses de recherche-développement représentaient, en 2004, 2,14 % du PIB, soit 35,5 milliards d'euros.

Dépenses de R&D rapportées au PIB en France (en %)



Source : MENESR - DEP B3

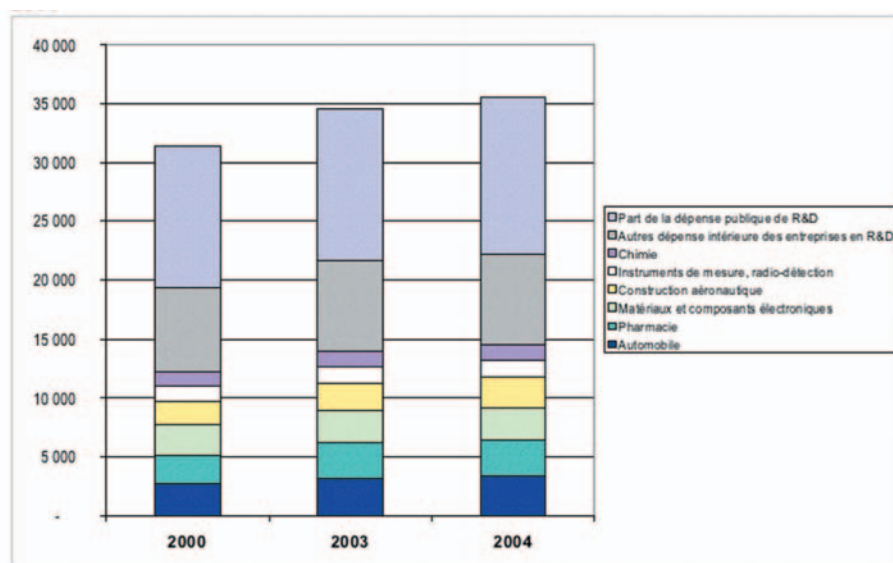
Les entreprises industrielles au cœur de l'effort de R&D

En France, 82 % des entreprises ont investi dans la recherche et le développement en 2005. Au total celles-ci ont investi 22,2 milliards d'euros, soit 62,5 % de la dépense totale intérieure de R&D (données 2004). 90 % de cette dépense était le fait d'entreprises industrielles. L'effort de R & D est très concentré, avec deux tiers des dépenses réali-

Pour la défense de l'industrie

sées par quatre secteurs : industrie automobile (18 %), pharmacie (17 %), équipements électriques et électroniques (17 %) et construction aéronautique (13 %). Mais, pour performants qu'ils soient, les secteurs industriels à forte intensité de R&D ne représentent qu'une part limitée de la valeur ajoutée totale dans l'économie. Le niveau de la dépense de R&D des entreprises semble s'être maintenu en 2006. La part des entreprises ayant des projets d'innovation en cours était, toujours pour 2005, de 88 % pour les grands groupes internationaux, 85 % pour les grandes entreprises et 76 % pour les TPE et PME.

Evolution de la dépense intérieure de R&D selon le secteur investisseur entre 2000 et 2004



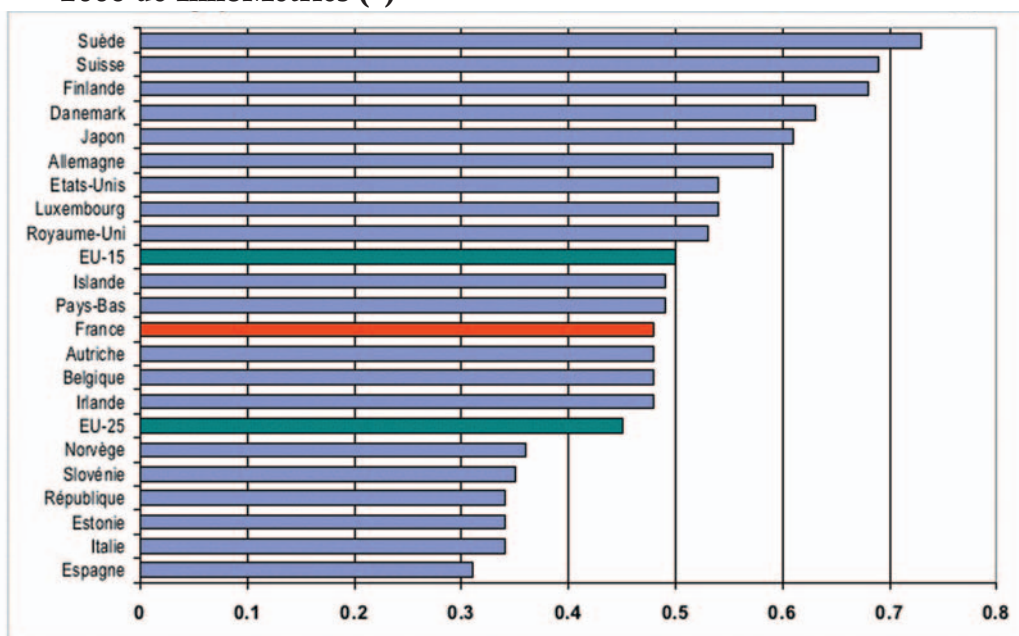
Source : Ministère délégué à l'Enseignement supérieur et à la recherche (MEN-DEPP-C2)

Même si les financements ont été améliorés à l'occasion de la récente loi sur la recherche, des efforts restent à faire, surtout si nous

National

nous comparons à d'autres pays. Quelques 56 % des projets des entreprises ne voient jamais le jour, faute de financement. Il est donc nécessaire de donner une nouvelle impulsion, d'améliorer le financement de la recherche et de l'innovation.

Classement des pays dans le tableau de bord de l'innovation 2006 de InnoMetrics (*)



Source : Tableau de bord européen de l'innovation, InnoMetrics, 2006

* seuls les pays ayant un indicateur composite supérieur à 0,3 sont présentés

Entre 2001 et 2003, les laboratoires publics ont subi des diminutions de moyens de l'ordre de 30 à 40 %. Avec 7,1 chercheurs pour 1 000 actifs en 2001, la France est loin du Japon (10,2 pour mille), des Etats-Unis (8,6 pour mille) ou de la Finlande (15,8 pour mille) ;

Pour la défense de l'industrie

et le nombre de chercheurs augmente moins rapidement qu'en moyenne dans l'Union Européenne (+16 % entre 1991 et 1999 contre +19 %), alors que la pyramide des âges laisse apparaître un vieillissement marqué. C'est toute la recherche fondamentale assumée par l'Etat qui s'effondre, compromettant dans la foulée la recherche appliquée, moteur du développement industriel et du rayonnement culturel.

Une dépense publique insuffisante

L'évolution de la dépense publique en R&D en France reflète la tendance à la baisse des dépenses de recherche militaire. S'il ne s'agit pas de promouvoir le lancement inconsidéré de programmes de recherche militaire, il faut néanmoins souligner le rôle considérable qu'ils jouent dans l'effort de recherche de nombreux pays, et notamment aux Etats-Unis (54 % des dépenses publiques de R & D aux Etats-Unis en 2001 contre 15,5 % en moyenne européenne et 23 % en France).

Contrairement aux idées reçues, la recherche américaine est largement financée par la dépense publique. Au-delà des retombées technologiques de la recherche dans le domaine de la défense sur les applications civiles, il suffit de mesurer les avantages dont un groupe comme Boeing a pu bénéficier tout au long de son histoire pour asseoir son hégémonie commerciale mondiale dans l'aéronautique, pour se convaincre que ce sont toutes les technologies de l'information et de la communication qui ont profité des milliards injectés par la puissance publique. Autre secteur qui n'a pas à se plaindre de l'Etat, celui de la santé, les laboratoires pharmaceutiques en tête, grâce aux dépenses du ministère et des instituts publics (National Health Institutes) qui pilotent la recherche médicale. Même les succès de Silicon Valley, souvent attribués aux seuls capitaux-risque,

National

tiennent aussi notamment aux apports de fonds publics de R&D très importants. La R&D américaine est loin de reposer seulement, ou même essentiellement, sur le capital-risque et le goût du risque...

Du fait des moyens mis en œuvre, les Etats-Unis constituent incontestablement un pôle d'attraction pour les chercheurs du monde entier. La fuite des cerveaux est particulièrement préjudiciable aux pays en développement, qui voient souvent partir leurs meilleurs étudiants et rarement revenir une fois leur cursus achevé. Mais elle n'épargne pas les autres pays industrialisés, dont la France.

On insiste régulièrement, à juste titre, sur l'effort massif de R & D observable outre-Atlantique dans la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix et sur le rôle de ces dépenses dans le dynamisme de l'activité. On souligne moins le fait qu'une part non négligeable de cette vigueur est due au transfert sur le sol américain des dépenses de recherche de groupes européens. En termes de financement de la R & D des entreprises, la part réalisée par des groupes étrangers aux Etats-Unis est ainsi passée de 9 % en 1987 à 15 % en 1997.

Les risques, un facteur de frein à la R&D auquel il faut s'attaquer

Dans d'autres pays aussi, les efforts de R&D s'intensifient. En 2003, la part de la dépense intérieure de R&D dans le PIB était de 1,31 % en Chine, comparé à 3,15 % au Japon, 2,59 % aux Etats-Unis, 2,15 % en France et 1,93 % en moyenne dans l'UE-25. Mais celle-ci augmente rapidement, le taux de croissance annuel moyen à en termes réels entre 2000 et 2003 étant de 18,6 %, comparé à +1,4 % pour la France. Des enquêtes récentes montrent que la Chine, l'Inde et le Brésil sont maintenant le premier, troisième et sixième destinations préférées en termes d'accroissement des investissements en R&D.

Pour la défense de l'industrie

Si l'effort de R&D en France a aussi augmenté ces dernières années, il reste très en deçà des niveaux atteints dans de nombreux pays européens, notamment dans les pays scandinaves. Et sur la période 1995-2000, la croissance des dépenses intérieures de R & D dans notre pays a été très inférieure à la moyenne dans l'Union Européenne. Le rythme de progression des dépenses des entreprises en particulier ne permet pas de suivre l'évolution des pays concurrents. Alors que celles-ci contribuent pour un peu plus de la moitié (55 % de la dépense intérieure) au financement de la R & D, leur sensibilité aux aléas de la conjoncture constitue un frein puissant à l'accroissement des ressources privées de la recherche. Il en est de même du risque intrinsèque lié aux projets de R&D dont la rentabilité ne peut être assurée que dans le long terme, comme dans le domaine des composants électroniques par exemple, alors que les investisseurs financiers traditionnels recherchent une rentabilité à plus court terme. La faiblesse de la croissance économique contribue aussi à la moindre incitation des entreprises à réaliser ces investissements, par manque de débouchés anticipés, alors que le contraire devrait être mis en œuvre pour conquérir de nouveaux marchés. Les efforts d'innovation et de R&D des entreprises conditionnent pourtant leurs capacités à maintenir leurs parts de marché grâce à une différenciation accrue des produits, une plus grande efficacité des process et une utilisation plus efficiente des ressources, notamment énergétiques mais aussi de matières premières et autres produits de base. Or, ces progrès sont le seul moyen d'échapper à la concurrence frontale des pays à bas salaires.

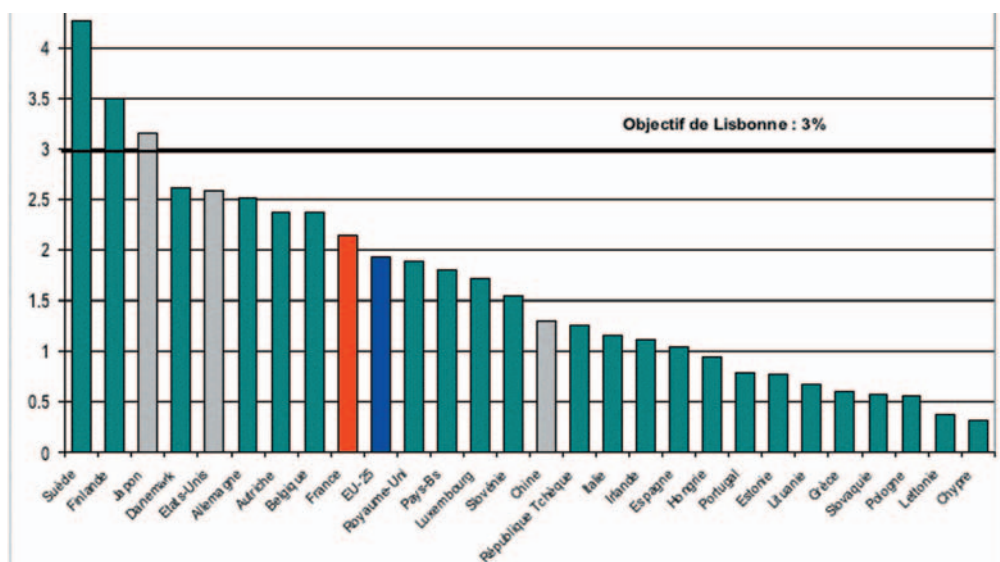
L'Europe, un partenaire dans le domaine de la R&D

Au niveau européen, l'objectif fixé en 2002 par le Conseil européen de Barcelone d'allouer 3 % du PIB à la R & D brute dans la plupart des pays, est corseté par la rigueur budgétaire du Pacte de Stabilité. Face au dynamisme américain (5,7 % de progression annuelle moyenne des dépenses de recherche ces dernières années),

National

seule une coopération européenne active semble de nature à pouvoir opposer une résistance scientifique et technologique aux Etats-Unis qui bénéficient par ailleurs d'un grand marché sur lequel rentabiliser rapidement les innovations. L'accent doit donc être mis sur la constitution de réseaux, de pôles d'excellence, sur le lancement de projets intégrés au niveau européen, et sur la participation active des pôles français à ces réseaux.

Part de la dépense en R&D dans le PIB dans différents pays, en 2003, en %



Source : Commission Européenne

L'enjeu est donc crucial, d'autant que sur ce terrain le Japon n'est pas en reste, tandis que la concurrence américaine échappe aux contraintes budgétaires (croissance vertigineuse des déficits) et que les capacités montantes des pays émergents dans le domaine de l'innovation, la Chine en particulier, en feront rapidement des concurrents sérieux dans les activités à forte valeur ajoutée. Ce défi requiert

Pour la défense de l'industrie

une re-mobilisation des efforts de R & D dans une perspective européenne en faveur des nanotechnologies, de l'électronique, de l'informatique et des filières énergétiques. Le tassement observé dans la publication des articles scientifiques et les dépôts des brevets témoignent également de la baisse du poids de la France dans des domaines de pointe où il faudrait pourtant investir massivement, tout en veillant à ne pas diluer les efforts.

• Le développement du travail flexible et précaire

L'émergence de nouvelles pratiques d'emploi

L'évolution spectaculaire de la technologie depuis dix ans, en particulier des technologies numériques, a considérablement modifié les processus industriels. Les progrès des technologies numériques ont souvent gommé la distinction entre biens et services. D'importantes phases du processus de fabrication ont été automatisées, et maintenant sur de nombreux produits les composants électroniques remplacent les composants traditionnels.

Les restructurations d'entreprises qui ont accompagné ces redéploiements d'activité et l'externalisation des fonctions ont entraîné des réductions d'effectifs dans pratiquement toutes les branches de la métallurgie,. A la fin des années 1990, une nouvelle vague de fusions, d'acquisitions et d'alliances a déferlé sur les industries métallurgiques, menant encore à d'autres réductions d'emplois.

Les employeurs ont aussi introduit, et continuent de développer, de nouvelles pratiques d'emplois, comme la flexibilité de l'organisation du travail et des systèmes de production, de nouvelles formes de travail non standard (télé-travail, rémunérations à l'acte par le biais de l'externalisation de certains services ?), et modifié les systèmes de

National

rémunération en introduisant l'indexation des primes sur les performances. On attend plus des salariés : polyvalence, capacité à réaliser des tâches de plus en plus complexes, souvent de haute technicité suite à la diffusion de l'utilisation de machines à commandes numériques par exemple. Ainsi, le développement de la productique passe par la maîtrise de nombreux savoirs techniques liés à l'utilisation et à la maintenance des nouveaux outils, et introduit de nouvelles exigences de type organisationnelles et de gestion par l'intégration et l'optimisation qu'elle permet. Les nouvelles qualifications sont de plus en plus recherchées, rendues nécessaires non seulement par l'introduction de techniques nouvelles mais aussi par les modifications apportées aux structures commerciales (y compris l'augmentation de la concurrence des pays à bas salaires et les pressions de plus en plus fortes sur le marché) et par l'organisation du travail.

Depuis plusieurs années, on assiste aussi à une hausse du travail partiel. Cette évolution pourrait se poursuivre, notamment pour les seniors.

Pourcentage des salariés travaillant à temps partiel dans l'industrie

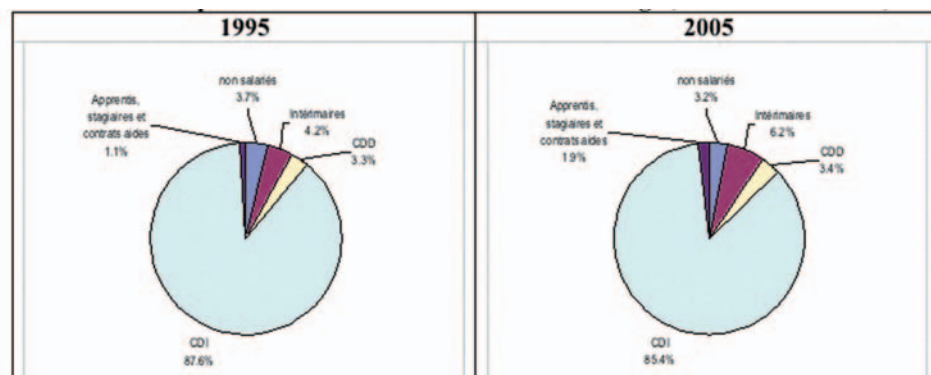
Part temps partiel	1995	2005
Industrie automobile	2.4%	3.2%
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	3.7%	5.2%
Industries des équipements mécaniques	3.0%	5.2%
Industries des équipements électriques et électroniques	7.6%	5.0%
Métallurgie et transformation des métaux	3.6%	3.6%
Industries des composants électriques et électroniques	4.2%	5.0%
Total métallurgie	3.9%	4.4%
ENSEMBLE DE L'ECONOMIE	15.7%	17.2%

Source : Enquêtes emploi, INSEE

La part de l'emploi intérimaire dans l'emploi total de la filière métallurgie s'est accrue de 2 points, passant de 4,2 % en 1995 à 6,2% en 2005. La part des apprentis, des stagiaires et des contrats aidés a pratiquement doublé.

Pour la défense de l'industrie

Evolution de la part des différents contrats dans la filière métallurgie, entre 1995 et 2005, en %



Source : INSEE, enquêtes emploi

Les conséquences sur la négociation collective

Les pressions ont augmenté pour que ce nouvel environnement du travail flexible concerne aussi la décentralisation de la négociation collective. Tous ces changements ne manqueront pas d'avoir des effets pervers sur les droits et protections relatifs au lieu de travail, pour lesquels les salariés s'étaient battus.

L'effacement progressif du rôle central tenu auparavant par « le travailleur manuel » dans la vie économique va se poursuivre avec l'augmentation du nombre d'emplois non manuels. Des secteurs traditionnels s'effritent alors que d'autres, plus récents, se développent et que les nouvelles technologies modifient la nature des compétences requises dans la métallurgie traditionnelle. La baisse des « cols bleus » ne concerne pas seulement les pays développés, mais aussi les pays en développement et les économies en transition. De multiples connaissances et des qualifications professionnelles sont maintenant nécessaires presque partout, alors que, comme nous l'avons déjà dit, les entreprises transfèrent de plus en plus souvent des emplois de haut niveau vers des pays à bas salaires.

National

La sous-traitance, l'externalisation et l'intérim

Une pratique importante des entreprises destinée à gagner de la flexibilité consiste à l'externalisation de la production. Ce concept recoupe en partie la sous-traitance : une entreprise peut décider d'abandonner certaines activités ou certaines fonctions en cessant de les réaliser elle-même pour acheter une prestation extérieure à un fournisseur. L'objectif visé est une réduction des coûts par le recours au marché et la spécialisation des fournisseurs censée permettre des économies d'échelle et donc des prix plus bas que le coût supporté en interne. L'externalisation peut aussi permettre à l'entreprise de réduire les risques auxquels elle est confrontée, puisque par le biais de la sous-traitance elle peut transférer vers l'amont les risques associés à des prestations intrinsèquement cycliques (sous-traitance de capacité), risquées (recherche et développement), ou se protéger contre de variations de coûts (matières premières par exemple). L'entreprise qui externalise peut en effet se prémunir contre le risque en signant avec ses sous-traitants un accord qui prévoit souvent un montant fixe pour les prestations –s'assurant ainsi une plus grande maîtrise de ses coûts, mais fragilisant par la même occasion les acteurs en amont (sous-traitants). Ce qui conduit à un moins-disant social pour les salariés concernés.

L'externalisation est étroitement liée aux stratégies de recentrage des entreprises sur leur cœur de métier. Lorsque le fournisseur est une entreprise implantée dans un autre pays, l'externalisation recouvre le phénomène de délocalisation. Le cas limite concerne les entreprises qui n'assurent directement que la conception des modèles en amont et la commercialisation, le marketing et la publicité en aval, tout en confiant la totalité de la production à des fournisseurs situés dans les pays à bas salaires, avec les dérives que l'on connaît... Cette pratique touche aujourd'hui non seulement la production mais aussi des emplois demandant plus de qualifica-

Pour la défense de l'industrie

tions, pouvant aller jusqu'à la conception, la recherche et le développement.

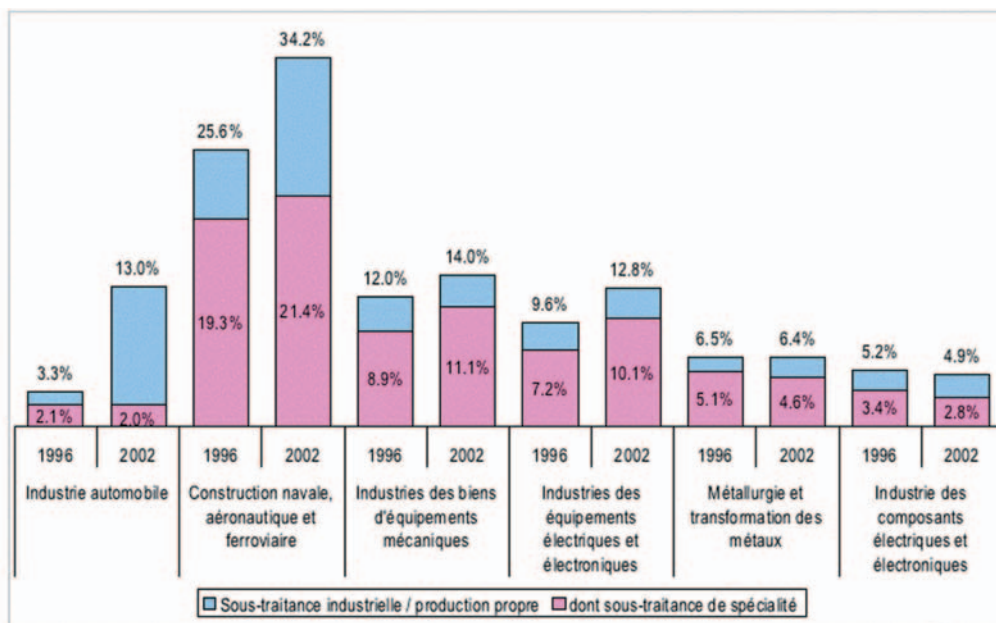
Une part non négligeable de l'évolution à la baisse de l'emploi industriel est due à la généralisation de ces opérations, qui se sont traduites en partie par un transfert statistique en trompe l'œil vers les services (avec des garanties conventionnelles à la baisse), et pour une autre part par des transferts d'emplois vers d'autres pays (cas de la sous-traitance internationale).

D'après l'INSEE, le recours à un prestataire extérieur varie de 20 à 65 % selon les fonctions, la maintenance et le nettoyage étant les activités qui sont le plus souvent réalisées par un prestataire de services.

Une autre étude de l'INSEE (Insee Première n° 964, mai 2004) permet d'évaluer la place de la sous-traitance dans l'organisation industrielle française. En 2001, un tiers des 140 000 petites entreprises (de 0 à 19 salariés) de l'industrie manufacturière déclaraient réaliser des travaux de sous-traitance. L'ensemble de ces travaux équivaut à un chiffre d'affaires de 14,6 milliards d'euros, soit un quart du chiffre d'affaires total des petites entreprises industrielles. Certains secteurs sont particulièrement concernés : la part d'entreprises sous-traitantes s'élève ainsi à 51 % dans l'industrie des composants électriques et électroniques, à 47 % dans la métallurgie et la transformation des métaux, à 45 % dans la chimie-caoutchouc-plastique et à 44 % dans l'industrie textile. Quelques 42 % des petites entreprises sous-traitantes font, elles aussi, appel à des sous-traitants, générant un processus de sous-traitance en cascade. L'édition-imprimerie-reproduction (59%) ainsi que la métallurgie et la transformation des métaux (54 %) sont les secteurs où cette pratique est la plus courante.

National

Taux de sous-traitance industrielle dans les principales branches de la métallurgie, en % du chiffre d'affaires



Source : Sessi

Si la sous-traitance offre aux prestataires concernés une certaine forme de sécurité en termes de chiffre d'affaires garanti de la part des donneurs d'ordre, elle crée dans le même temps des situations de forte dépendance vis-à-vis de ces entreprises : dans le textile-habillage-cuir, plus de 40 % des entreprises sous-traitantes réalisent plus des deux tiers de leur chiffre d'affaires avec leurs trois principaux clients ; cette dépendance est également marquée dans l'industrie automobile (30 %) et la construction navale, aéronautique et ferroviaire (30 %). À l'aune de ces chiffres, on mesure un peu mieux la pression qu'un grand donneur d'ordre peut exercer sur ses sous-traitants et quelles conséquences cela peut entraîner sur les conditions de travail des salariés, qui sont bien souvent dépourvus d'instances représentatives.

Pour la défense de l'industrie

Autre phénomène particulièrement développé dans l'industrie, qui n'est pas étranger à la sous-traitance, le recours au travail intérimaire : celui-ci a pris une nouvelle ampleur au cours de la dernière décennie. Entre 1990 et 2000, le poids de l'intérim a triplé dans l'industrie, pour représenter l'équivalent de 250 000 emplois à temps complet. En 2005, on dénombrait près de 550 000 intérimaires dans l'économie, parmi lesquels 116 000 dans les branches de la métallurgie. Le taux d'emplois d'intérimaires varie entre 5% (dans la construction aéronautique, navale et ferroviaire et l'industrie des équipements électriques et électroniques) et 7,6% dans la branche composants électriques et électroniques. Dans l'automobile, le taux d'intérimaires était de 7,4% en 2005. Sous couvert de flexibilité du travail, l'emploi intérimaire a donné lieu à des abus en tous genres, le motif de surcharge temporaire d'activité n'étant que rarement légitime. Tout comme le développement du travail à temps partiel qui donne lieu à de nombreux abus lorsqu'il est imposé.

• **Malgré tout, une France toujours attractive et compétitive**

Si les « déclinistes » de tout poil, défenseurs de l'ultra-libéralisme pour la plupart, annoncent à grand renfort d'ouvrages spécialisés la chute de la « Maison France », nous refusons de rejoindre ce cortège de Cassandra. Car si, comme ils le prétendent, notre pays était étouffé par ses charges sociales, ses salaires prétendument « trop élevés » et son incapacité à se réformer, alors nos entreprises devraient déjà être au fond du trou. Or, n'en déplaisent à certains, il n'en est rien.

Bien évidemment, nous ne prétendons pas que « tout va bien » ; nos analyses des précédents chapitres sont suffisamment claires sur ce point. Mais il est indéniable que notre pays dispose toujours d'a-

National

touts majeurs et notre capacité d'attractivité comme nos entreprises nationales ont encore de beaux jours devant elles.

La France, deuxième destinataire d'IDE en Europe

En 2005, la France est le troisième pays à capter le plus d'investissements directs de l'étranger. La dernière étude en date sur ce point donne les résultats suivants (en milliards de dollars) :

- Etats-Unis : 998
- Royaume-Unis : 165
- France : 64
- Pays-Bas : 44
- Canada : 34

Selon l'AFII (Agence française pour les investissements internationaux), la France se classe généralement dans les quatre premiers parmi les dix pays de référence pour les investissements et compétences attirés sur son territoire. La France occupe aussi une position favorable pour la productivité de sa main d'œuvre.

En 2006, près de 40 000 emplois ont été créés par les entreprises étrangères investissant en France, un chiffre en hausse de 9 852 par rapport à 2005. L'essentiel de ces créations d'emplois a eu lieu dans l'industrie, et a pour origine d'autres entreprises européennes. Les investissements étrangers sont donc créateurs d'emplois en France, et semblent moins que par le passé relever de stratégies de nomadisme consistant à profiter d'avantages spéciaux offerts par des régions suscitant attirer ces investissements. Pour FO Métaux, il serait intéressant de vérifier si les emplois concernés le restent sur le long terme. Une étude de l'INSEE montre en effet que les filiales françaises (=établies en France) de groupes étrangers contribuent positivement

Pour la défense de l'industrie

à la création et au maintien d'emplois – plus encore que les groupes nationaux.

L'attractivité de la France pour les investisseurs étrangers témoigne du degré élevé de confiance des groupes étrangers vis-à-vis des perspectives de développement d'une activité dans notre pays.

La France est mondialement reconnue pour l'efficacité et la densité de ses infrastructures de transports et de télécommunications. Elle se situe en bonne place pour l'importance de son marché intérieur, la qualité de vie et la facilité de création d'une nouvelle entreprise (source INSEE).

De plus, selon une récente étude du cabinet canadien KPMG, l'Hexagone serait, parmi les principaux pays d'Europe occidentale, celui où l'implantation d'une entreprise étrangère reviendrait le moins cher. Elle offrirait ainsi les coûts les plus faibles pour l'énergie, les transports, le prix de revient du foncier et les coûts salariaux réels.

La mise en place en 2005 des pôles de compétitivité, que nous verrons plus en détail dans le chapitre suivant, renforce également l'attractivité du territoire.

Si nombreux sont ceux qui ont décrié le ralentissement de la productivité en Europe et en France, le niveau de productivité horaire en France est élevé au regard d'autres pays. Dans le passé, l'évolution de la productivité par salarié a été très influencée par celle du temps de travail. La productivité horaire a ainsi ralenti entre 1980-90 et 1990-2004, passant de 2,6% à 1,5% par an en moyenne. Le BIPE prévoit une croissance de la productivité horaire de 1,5% en moyenne dans les dix prochaines années, et une stabilisation de la durée moyenne du travail. Cette tendance conduira à une hausse de la productivité

National

par tête de 1,5% dans la prochaine décennie et une hausse de l'emploi de 0,5% par an.

Dans d'autres classements internationaux, comme celui de la Banque Mondiale datant de 2006 et relatif à l'environnement juridique et administratif des affaires (dans lequel la France est au 44^{ème} rang) la France est moins bien placée, notamment en raison de lourdeurs administratives. Mais, depuis 2003, diverses mesures ont été adoptées afin de simplifier les procédures administratives ou dans le but de faciliter les créations d'entreprises. Le nouveau régime d'imposition institué pour les salariés impatriés s'aligne sur les meilleures pratiques internationales. Celui créé en faveur des groupes exerçant des activités de recherche et développement instaure un dispositif simplifié de taxation des centres de recherche. Si des progrès restent à faire, on est loin d'un statu quo.

Au-delà de son attractivité, notre pays possède d'autres atouts. La France est la 5^{ème} puissance exportatrice dans le monde et le 2^{ème} exportateur mondial par habitant. Pour ce qui est de la métallurgie, elle possède des positions d'excellence dans le domaine aéronautique et spatial, le nucléaire ou encore l'automobile.

Les groupes industriels français conservent une bonne position sur le plan international. Parmi les 1 000 premiers groupes industriels internationaux, 43 sont français et réalisaient 770 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 2005. Ils se situent en 4^e position derrière les groupes américains (4 630 milliards), japonais (2 061 milliards) et allemands (947 milliards). Ils devancent les groupes britanniques (728 milliards). De plus, les groupes français se placent souvent parmi les leaders dans de nombreux secteurs industriels : PSA et Renault dans l'automobile, EADS (partiellement français) dans la construction aéronautique, Legrand dans l'équipement électrique basse tension, etc...

Pour la défense de l'industrie

Les filiales industrielles des groupes internationaux français réalisent également de bonnes performances. En 2003, 14% des entreprises de 20 salariés et plus de l'industrie manufacturière en France appartenaient à un groupe français internationalisé. Avec 40% de la valeur ajoutée de l'industrie, ces filiales se placent dans les secteurs dominants de l'industrie comme la construction aéronautique, l'automobile, les équipements électriques et mécaniques. L'ouverture sur l'étranger de ces groupes français via leurs filiales industrielles s'accompagne donc d'une bonne performance industrielle en France, que ce soit en terme de productivité du travail, de taux de marge, de structure de qualification de la main-d'œuvre ou de rémunération par tête. En France, les filiales de ces groupes réalisent plus de la moitié de leur chiffre d'affaires à l'international (contre 41% pour les filiales françaises de groupes étrangers). Les groupes français internationalisés s'organisent autour d'une véritable stratégie internationale. Leurs filiales industrielles sont proches de la tête de groupe et donc directement associées à sa stratégie d'ensemble. Il s'agit principalement de conquérir les marchés extérieurs en y diffusant les biens produits via des filiales commerciales ou de services : 70% des exportations des filiales industrielles vers des entreprises du même groupe français sont destinées à être revendues en l'état.

Un positionnement sectoriel qui demeure porteur

La spécialisation sectorielle de la France se situe dans quelques produits de haute et moyenne technologie (aéronautique, automobile), les produits « haut de gamme » et les produits agroalimentaires. Même si des progrès sont souhaitables, le positionnement sectoriel de la France demeure porteur. En 2004, 38% des exportations françaises proviennent de secteurs qui ont accru de plus de 10% leur part dans le commerce mondial entre 1994 et 2004. En 2005, les importations de biens d'équipement ont progressé de 6%. Les importations d'équipe-

National

ments électriques, électroniques, mécaniques et surtout aéronautiques sont particulièrement dynamiques. La vigueur de la demande mondiale a eu un effet bénéfique sur les exportations, en hausse de 5%.

L'enquête annuelle du Centre d'Observation Economique (COE) sur la compétitivité hors prix des produits importés sur le marché européen, effectuée en novembre 2005, démontre que l'image des biens intermédiaires et d'équipement français reste bonne. S'agissant des aspects hors prix, les produits français gagnent même une place par rapport à la précédente enquête de 2003, au détriment des produits américains. Cette avancée a été obtenue grâce à une plus grande notoriété et à un meilleur positionnement pour les biens d'équipement mécanique.

D'après la précédente enquête du COE en 2004, les biens de consommation français conservent eux aussi une très bonne image sur le marché européen. Ils se positionnent juste derrière leurs concurrents allemands, au même niveau que les produits italiens. Parmi les différents aspects hors prix, les biens de consommation français restent toujours appréciés pour leur qualité et leur design.

Synthèse : des enjeux, mais aussi des atouts. Quelles perspectives pour demain ?

On l'a vu, si l'emploi dans les industries de la métallurgie a considérablement baissé entre 1970 et le milieu des années 1990, la tendance s'est interrompue entre 1998 et 2000 avant de repartir à la baisse depuis 2001. Si on additionne les emplois industriels et de services directement dépendants de l'activité de production de la métallurgie en France, ce sont près de 10% des emplois totaux en France qui sont aujourd'hui menacés du fait de la désindustrialisation. Et les perspectives futures sont inquiétantes : en effet, près d'un tiers des sala-

Pour la défense de l'industrie

riés atteindront l'âge de départ à la retraite dans les 5-10 années à venir. Ces emplois seront-ils remplacés, alors que les pressions concurrentielles dans le cadre de la mondialisation s'intensifient, que les grands donneurs d'ordre ont déployé des stratégies à l'international et qu'ils font pression sur leurs sous-traitants pour qu'ils fassent de même ? La contrainte future sur l'activité sera-t-elle réellement ces stratégies des donneurs d'ordre, ou celles-ci seront-elles simplement la résultante de pénuries de main d'œuvre qualifiée en France, suite à la désaffection par les jeunes des métiers de l'industrie ? Résultera-t-elle d'une insuffisance des formations, initiale ou tout au long de la vie ? Et pour quelles raisons ?

Rappelons que le départ de nombre élevés de salariés âgés constitue aussi une occasion de redynamiser l'industrie, de renouveler les compétences, les savoir-faire en embauchant des jeunes avec d'autres types de formation que leurs aînés. Cela offre aux entreprises l'occasion de diversifier leurs produits, d'innover. Saisiront-elles cette opportunité, comme semblent le faire leurs homologues allemandes ?

Les enjeux sont importants, les opportunités réelles. Il ne faut pas les laisser passer.

• Les pôles de compétitivité et l'Agence de l'Innovation Industrielle

Identifié comme l'une des sources essentielles de la croissance, le progrès technique reste le meilleur levier pour dynamiser l'économie et la création d'emplois, à condition d'être stimulé en permanence par l'innovation et la recherche. **Depuis des années, FO Métaux a regretté que la réduction de la dépense publique, sur fond de discours libéral, soit souvent privilégiée par rapport à l'investissement industriel.**

National

En janvier 2005, le rapport du PDG de Saint-Gobain Jean-Louis Beffa sur une nouvelle politique industrielle a été présenté au Président de la République. Il a permis d'étudier le renouveau d'une politique organisée autour de la promotion par l'Etat de programmes technologiques ancrés sur le long terme. FO Métaux a approuvé avec vigueur ces recommandations. D'autant plus que, reprenant nombre de revendications de notre organisation, celles-ci tendent, face aux délocalisations concurrentielles, à renouer avec l'effort budgétaire de recherche en vue d'un développement industriel performant. Elles visent aussi à redonner à l'Etat un rôle d'impulsion de l'appareil productif sur les secteurs d'avenir. Cette position confirme la nécessité de renforcer l'indépendance, les moyens et les effectifs statutaires de la recherche publique.

En impliquant l'action publique nationale dans la prospective industrielle, ce rapport constituait un moyen de relever les défis auxquels notre système économique est confronté. Le gouvernement a décidé d'en concrétiser les préconisations avec la création des pôles de compétitivité et de l'Agence de l'Innovation Industrielle (AII).

Les pôles de compétitivité, qui doivent être l'un des éléments du développement économique, ont pour enjeu de donner des armes à l'emploi français face aux mutations économiques internationales. Cette politique entre dans le cadre plus général du soutien à la compétitivité en développant ses liens avec la recherche et la formation, mais aussi en renforçant l'activité du territoire national. Parmi les 105 candidatures recueillies au printemps 2005, le CIADT du 12 juillet suivant a labellisé 66 pôles de compétitivité et distingué parmi ceux-ci 6 projets mondiaux et 9 à vocation mondiale. L'enveloppe totale dédiée au financement des pôles a été portée à un minimum de 1,5 milliards d'euros sur 3 ans.

Pour la défense de l'industrie

Les pôles de compétitivité redonnent du sens au développement industriel en France. Ils définissent des axes prioritaires sans porter préjudice au développement d'autres domaines compétitifs. Ils favorisent la coopération entre les entreprises, le monde de la recherche et celui de la formation, ainsi qu'une meilleure connaissance mutuelle. Il permet le développement de synergies, de complémentarités qui pourront consolider à terme l'activité industrielle dans les domaines concernés et réduire la vulnérabilité d'entreprises livrées à elles-mêmes dans un monde caractérisé par un climat de concurrence est exacerbée. Ils pourront enfin permettre l'émergence de nouveaux projets, semer des graines d'idées qui pourront fermer et renforcer les atouts concurrentiels de la France dans des domaines novateurs.

Sollicitée, FO a décidé d'être présente au conseil de surveillance de l'Agence de l'Innovation Industrielle, dont l'installation a été conclue par le Président de la République le 30 août 2005. Dans ce cadre, il ne s'agissait pas de participer à la direction de l'établissement, celle-ci étant assurée par un directoire responsable de la gestion. Le rôle de cette agence est de sélectionner de grands projets technologiques que lui soumettent les entreprises et d'aider à leur financement. L'aide financière est réalisée sous forme de subventions ou d'avances remboursables en fonction du niveau de haute valeur ajoutée que drainent les projets à dimension nationale, européenne, voire internationale.

Les compétences du Conseil, composé de 13 personnalités qualifiées et 7 représentants de l'Etat, visent à soutenir les programmes mobilisateurs à long terme qui seront retenus, à en assurer le suivi, voire à les interrompre si les résultats ne sont pas conformes aux objectifs.

National

Dans un premier temps, L'agence a été dotée de deux milliards d'euros, dont un milliard en 2005. En rythme de croisière, elle s'est engagée à un milliard d'euros par an dans les projets industriels. La raison d'être de la présence de FO est de faire coïncider la compétitivité économique avec la satisfaction des besoins sociaux.

A titre d'exemples, prenons deux pôles de compétitivité :

• **L'Aerospace Valley en Midi Pyrénées et Aquitaine.** Ce pôle regroupe plus de 600 partenaires :

- Des grands groupes (Airbus, Alcatel, Alstom, Astrium, Dassault Aviation...) ;
- Des PME-PMI (Epsilon Ingénierie, M3 Systems, Delta Technologies, Potez...) ;
- Des Institutionnels (conseils régionaux, généraux, communautés d'agglomération...) ;
- Des centres de formation et d'enseignement supérieur (Université de Toulouse, de Bordeaux, des Pays de l'Adour et leurs IUT, Supaero, Ensica, ENAC, INSA...) ;
- Des Centres de Recherche (ONERA, CNRS, CNES, CEA, DGA...).

L'ambition de ce pôle est de créer 40 à 45 000 emplois d'ici 20 ans. Pour cela, ses objectifs sont de conforter la première place mondiale du pôle en aéronautique civile et sa première place européenne dans le domaine de l'espace, de renforcer une position d'excellence sur les systèmes embarqués, de devenir un pôle de recherche et de formation de référence mondiale, enfin de renforcer les atouts et les synergies des grands groupes et PME dans la compétition internationale.

Parmi les réalisations du pôle, ses projets de coopération technologique concernent :

- La navigation, positionnement, télécommunication (6 projets

Pour la défense de l'industrie

dont la gestion du trafic et de l'environnement) ;

- Les systèmes embarqués (6 projets dont ISAURE) ;
- La sécurité et sûreté du transport aérien (1 projet : PAUSA) ;
- La maintenance et les services (2 projets dont SMMART-ISIS/SYSMAREVE) ;
- L'aéromécanique, matériaux et structures (8 projets dont CVF et MTS) ;
- L'énergie, motorisation et propulsion (6 projets dont les carburants alternatifs) ;
- L'architecture et intégration (1 projet : MOSART) ;
- L'accès à l'espace et les infrastructures orbitales (2 projets dont les véhicules d'exploration planétaires) ;
- La terre vivante et l'espace (3 projets dont 1 sur l'environnement océanique).

Ses projets structurants ont pour objet :

- L'Aérospace Campus ;
- Le PTAU (Plateau en Techniques Avancées d'Usinage) ;
- Les centres de déconstruction des avions en fin de vie ;
- Le pôle aéronautique de Bayonne-Anglet-Biarritz ;
- L'évolution des moyens d'essais d'Interspace pour les futures générations de satellites,
- Le Programme de Formation et de Recherche ;
- Le Programme fédérateur « Rayonnement International » ;
- Le Programme Fédérateur « Formation Professionnelle et continu » ;
- Le CESARS (Centre Européen des Services et Applications en Radiocommunications Spatiales) ;
- Le centre de maintenance d'hélicoptères de Montauban ;
- Le pôle aéronautique de BORDES ASSAT ;
- ADER2 ;
- INRIA, Centre de Compétences en STIC.

National

• **Lyon Urban Truck&Bus 2015.** Ce pôle, situé à Lyon, ambitionne de devenir leader mondial des systèmes de transport urbain des marchandises et des personnes. Il regroupe notamment :

- Les entreprises Renault Trucks, Iveco France, Total, Plastic Omnium, Sytral...;
- L'institut Français du Pétrole ;
- L'institut National de Recherche sur les Transports et leur sécurité (INRETS) ;
- La Région Rhône-Alpes ;
- Le Grand Lyon ;
- La CCI de Lyon ;
- De nombreux centres de recherche et formation, dont ENTPE, ECAM, l'INSA Lyon, le CNRS...

Les programmes de recherche prioritaires concernent la motorisation et la chaîne climatique, la sécurité et la sûreté intégrées, l'architecture et le confort des véhicules industriels ou encore les systèmes de transport.

Le pôle compte trois programmes transversaux :

L'étude, la définition et la construction d'infrastructures d'essai, pour des équipements mutualisés avec orientation truck & bus : un projet unique en Europe ;

La mise en place d'un groupe de réflexion permanente, consistant à relier l'aspect scientifique avec les sciences sociales afin de faire émerger les besoins des usagers et des constructeurs pour les solutions de demain ;

Un congrès scientifique international, avec une confrontation des recherches à l'échelle mondiale en matière de systèmes de transport urbain.

Pour la défense de l'industrie

Les actions de FO Métaux au plan national

• Les négociations nationales

La politique contractuelle ou conventionnelle demeure l'outil majeur de l'action syndicale prônée par notre organisation. Force Ouvrière est à l'origine de la loi du 11 février 1950 qui constitue la base légale de la politique contractuelle. Depuis plus de 50 ans, notre organisation se veut l'artisan du dialogue social à tous les niveaux.

Les salaires, l'égalité professionnelle, la formation professionnelle, les classifications et les évolutions de carrière, l'hygiène et la sécurité, le soutien aux handicapés sont au cœur de nos préoccupations.

Rien que pour ces deux dernières années, de nombreuses garanties ont été obtenues grâce à la pratique conventionnelle. Dans le cadre des négociations interprofessionnelles, FO a notamment signé :

- La convention du 27 avril 2005 relative à la convention de reclassement personnalisé ;
- L'accord national interprofessionnel du 19 juillet 2005 sur le télétravail ;
- La convention du 18 janvier 2006 relative à la convention de reclassement personnalisé.

Pour la métallurgie, les négociations avec l'UIMM menées par notre organisation lors de ces deux dernières années ont permis :

- L'accord national du 23 septembre 2005 relatif au contrat de mission à l'exportation ;
- L'accord national du 25 novembre 2005 sur l'information et la communication dans la métallurgie ;

National

- L'accord national du 20 décembre 2005 sur le barème des appointements minimaux garantis des ingénieurs et cadres à partir de l'année 2006 ;
- L'avenant interprétatif du 20 décembre 2005 à l'accord national du 22 janvier 1985 sur les objectifs et les moyens de la formation dans la métallurgie ;
- L'avenant du 20 décembre 2005 à l'accord national du 28 juillet 1998 sur l'organisation du travail dans la métallurgie modifié par l'avenant du 29 janvier 2000 ;
- L'accord national du 3 mars 2006 portant avenant à l'accord national du 28 juillet 1998 modifié sur l'organisation du travail dans la métallurgie, à la convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie du 13 mars 1972 modifiée et à l'accord national du 10 juillet 1970 modifié sur la mensualisation ;
- L'accord national du 3 mars 2006 fixant le taux de revalorisation des éléments affectés au compte épargne-temps ;
- La déclaration paritaire et recueil paritaire des accords nationaux de la métallurgie relatifs à la formation professionnelle du 13 avril 2006 ;
- L'accord national du 14 décembre 2006 sur le barème des appointements minimaux garantis des ingénieurs et cadres à partir de l'année 2007.

Au-delà de la métallurgie, FO Métaux négocie également pour les conventions collectives :

- Du commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, activités connexes, contrôle technique automobile, formation des conducteurs ;
- Des ingénieurs et cadres de la métallurgie,
- De la Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie, Cadeau et activités qui s'y rattachent ;
- Du commerce, location et réparation de tracteurs et machinisme

Pour la défense de l'industrie

agricole, de matériels de travaux publics, de bâtiment et de maintenance, de matériels de motoculture de plaisance, de jardins et d'espaces verts ;

- Des cabinets ou entreprises d'expertises en automobile ;
- Des industries et commerces de la récupération ;
- De l'installation, entretien, réparation et dépannage de matériel aéraulique, thermique et frigorifique ;
- De la sidérurgie.

• Les conventions collectives territoriales

Pour des raisons historiques, les conventions collectives de la Métallurgie s'inscrivent dans un cadre territorial, souvent départemental. Ce n'est pas le cas dans d'autres branches de la Fédération, qui sont, elles, régies par des conventions collectives nationales.

Grâce à l'action de FO Métaux, il existe actuellement 79 conventions collectives territoriales de la Métallurgie (52 conventions départementales, 12 conventions applicables sur plusieurs départements, 15 conventions applicables sur une partie de département).

Dans son action quotidienne, FO Métaux développe et améliore ces conventions collectives territoriales. Leur nombre permet de coller aux plus près des réalités. Leur application à toutes les entreprises (PME et TPE comprises) de la branche concernée apporte des garanties réelles à tous et améliore les accords nationaux de branche.

FO Métaux appelle chaque année les secrétaires des Unions Syndicales de la Métallurgie (USM) à engager des négociations avec les chambres patronales départementales afin d'obtenir l'augmentation des salaires minima annuels garantis, en tenant compte de la valeur du Smic au coefficient 140. FO Métaux les encourage égale-

National

ment à revendiquer l'augmentation de la valeur du point servant à l'augmentation de la prime d'ancienneté à laquelle nous sommes fortement attachés.

• La pratique contractuelle dans les entreprises

Comme nous l'avons dit, notre organisation a toujours privilégié le dialogue et la négociation.

FO Métaux considère que les négociations d'entreprises doivent améliorer, chaque fois que c'est possible, la convention collective territoriale et les accords collectifs nationaux.

Notre organisation estime que la négociation collective ne peut pas reposer sur une logique d'accords dérogatoires au niveau des entreprises, ou pis encore des établissements : le chantage permanent aux licenciements et aux délocalisations n'est moteur ni de progrès ni de croissance économique durable, ni de motivation des salariés.

Les revendications premières de FO Métaux concernent bien évidemment les salaires et l'emploi. Que les salariés bénéficient d'une juste contrepartie de leur travail, que leurs rémunérations leur offrent les moyens de vivre et de construire une vie de famille. Dans tous les établissements où notre organisation est présente, FO Métaux se bat pour une politique globale de l'emploi, qui soit durable et jamais génératrice de précarité organisée.

Tous les ans, FO Métaux mobilise ses syndicats et sections syndicales pour les négociations salariales. Les consignes portent sur la revalorisation du pouvoir d'achat des salariés, avec des augmentations générales dont le niveau varie selon l'inflation, avec des élé-

Pour la défense de l'industrie

ments complémentaires (augmentations individuelles, primes, etc.). Grâce à cette mobilisation des équipes syndicales, tous les ans de très nombreux accords de salaires voient le jour.

Là où notre organisation est en position de force et incontournable, les conséquences sur les salaires et les conditions de travail se font sentir.

• Les interventions auprès des pouvoirs publics

Depuis plusieurs années, FO Métaux a lancé une campagne nationale de soutien à l'industrie. De très nombreuses interventions ont été réalisées auprès de l'ensemble des acteurs, institutionnels comme industriels, afin de les sensibiliser sur cette question cruciale et de leur demander de décupler d'imagination et de moyens. Des délégations FO Métaux ont notamment été reçues par les ministres successifs en charge de l'Industrie afin de leur faire part de nos préoccupations sur les phénomènes de désindustrialisation et de mutations industrielles, sources de conséquences négatives sur l'emploi en France. Cette campagne se décline aussi bien au niveau national, européen, mondial que régional. Notre démarche a notamment eu des résultats bénéfiques pour la Sogerma, Alstom, Seb, EADS, EADS-ST, Brandt, MBDA, Airbus, IBM, HP, Manzoni Bouchot, Bull ainsi que pour de nombreuses filières dont les fonderies, les sous-traitants automobiles, les constructeurs automobiles ou la filière électrique et électronique. Par les actions de FO Métaux, d'importantes sommes financières ont été débloquées.

Notre mobilisation sans faille sur ce sujet est à la base de la création des pôles de compétitivité et n'est pas étrangère à la création de l'Agence de l'Innovation Industrielle.

National

Lorsque certaines lois lui semblent aller à l'encontre de l'intérêt des salariés, Force Ouvrière utilise tous les moyens dont elle dispose pour faire savoir aux responsables gouvernementaux et aux parlementaires ses points de vue. Ainsi pour la loi Fillon sur les retraites, que nous condamnons, nous avons fait connaître nos revendications, dont la principale concernait la poursuite d'un système de préretraites, en particulier par la reconnaissance de la pénibilité.

PARTIE IV

CHOIX ET PROPOSITIONS

Propositions

Comme nous l'avons vu au fil de ce Livre Blanc, notre organisation s'inquiète des conséquences néfastes engendrées par le libéralisme actuel. La mondialisation, telle que la formatent les tenants de la logique financière, alliée à l'absence de vision stratégique dans le temps pour l'industrie en Europe et dans notre pays [conduisant à la mise en œuvre de politiques allant parfois à l'encontre de l'industrie], génèrent toujours davantage de délocalisations et de destructions d'emplois, allant même jusqu'à menacer de disparition certains secteurs entiers. C'est pourquoi nous proposons qu'un certain nombre de mesures soient prises d'urgence.

• Agir pour défendre l'industrie

Dans le monde

Au niveau international, nous appelons avec force la mise en œuvre de politiques budgétaires, monétaires et industrielles créatrices d'emplois décents, protégeant et favorisant l'emploi de qualité et augmentant le pouvoir d'achat pour tous. Le commerce et la déréglementation des marchés, notamment le marché du travail, ne doivent être ni les seuls, ni les principaux moyens de promouvoir la croissance économique.

Il est nécessaire d'inverser la tendance actuelle qui consiste à favoriser la seule production destinée à l'exportation pour reconnaître le rôle essentiel que joue la production à des fins intermédiaires (ressources et produits semi-finis), la consommation et l'investissement intérieurs dans la croissance économique et le développement.

Il est désormais impératif de mieux réguler les flux financiers. Déjà, au début des années 1990, l'ONU considérait que l'activité économique mondiale était devenue trop vulnérable au comporte-

Pour la défense de l'industrie

ment des marchés de capitaux internationaux, à la faillite d'une grande banque ou d'une société financière multinationale. C'est pourquoi les Nations Unies estimaient que l'économie ne pouvait plus être régulée sur des bases territoriales nationales. La crise financière mondiale de 1998-1999 a montré les limites et les risques associés à une libéralisation sans contrôle, sous couvert des vertus du tout marché.

L'arrêt des processus de déréglementation passe inévitablement par l'application intransigeante des normes fondamentales de l'OIT, reconnues par les organisations syndicales, les employeurs et les Etats. Les normes de OIT doivent être intégrées, contrôlées et sanctionnées par défaut. De plus, les principes directeurs édictés par l'OCDE à l'intention des firmes multinationales, s'ils ne constituent pas un substitut aux normes, prennent appui sur celles-ci. Ils permettent de démasquer les stratégies de dumping social dissimulées. FO Métaux appelle tous ses syndicats à mettre en place des accords cadres internationaux dans les entreprises où il n'y en a pas encore.

La question de la fiscalité ne peut plus être évincée. Facteur de concurrence déloyale, elle doit inverser la tendance à l'harmonisation par le bas inhérente aux stratégies de la moins-disance. FO Métaux appelle aussi à une lutte sans répit contre les paradis fiscaux qui participent aux destructions d'emplois et aux ruptures sociales.

Les normes environnementales doivent être les mêmes pour tous les Etats. Dès l'instant où il est décidé de ne plus rejeter massivement de CO² dans l'atmosphère, il est impératif que toutes les industries du monde entier fassent de même afin d'éviter une concurrence déloyale. Car une taxation des émissions de CO² qui serait uniquement valable pour les pays occidentaux, et pas pour ceux en voie de développement, amènerait les industriels à augmenter les fermetures d'usines dans nos pays pour en ouvrir de nouvelles en Chine, en Inde ou

Propositions

au Brésil, où la pollution sera bien moins réglementée. Au-delà même de la question de l'emploi, le problème écologique se poserait deux fois plus car il n'existe actuellement pratiquement aucune contrainte concernant la protection de l'environnement dans ces pays.

FO Métaux propose la taxation du CO² et autres polluants par la mise en place d'une TVA environnementale versée à la recherche européenne.

En Europe

La construction européenne ne doit en aucun cas se réaliser sur la seule base de critères exclusivement économiques et financiers. Elle doit aussi prendre en compte la dimension sociale et préserver les garanties collectives tout en garantissant une évolution sociale de tous les salariés. Des normes fiscales communes doivent être mises en place.

Cet objectif passe par la mise en œuvre de véritables normes communes européennes sur le plan social.

Il nous semble primordial que l'Europe s'engage dans une importante politique industrielle qui, seule, permettra de développer l'emploi.

Partout où c'est possible, FO Métaux encourage la constitution de Comités d'Entreprise Européens, qui permettent d'obtenir des informations industrielles, économiques et sociales sur les groupes industriels européens. FO Métaux réaffirme cependant que ces CEE ne sauraient se substituer aux organisations syndicales représentatives.

Des politiques économiques favorables à la croissance doivent être menées. Une meilleure articulation des politiques actuelles en matiè-

Pour la défense de l'industrie

re de concurrence, de recherche et développement (innovation), de commerce extérieur, d'environnement et de protection sociale est indispensable : le manque de cohérence de ces politiques est source de désavantages compétitifs qui pénalisent l'industrie européenne et française. Toute l'architecture institutionnelle européenne censée encadrer les politiques économiques est devenue l'une des causes fondamentales de l'incapacité à impulser une nouvelle dynamique de croissance. Les seules véritables orientations de la zone euro sont fixées et chapeautées par la Banque Centrale Européenne (BCE) pour le levier monétaire et par le Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC) sur le plan budgétaire. Accorder la primauté aux équilibres financiers et ériger la lutte contre l'inflation en objectif intangible ont entraîné l'Europe dans une spirale récessive en déprimant toujours plus l'activité, au moment précis où la stimuler s'avère au contraire impératif.

A titre d'exemple, comment s'étonner ensuite que la propension des entreprises françaises à investir sur leur sol ait tendance à stagner au profit de dépenses d'investissement à l'étranger, à travers les Investissements Directs Étrangers (IDE), le recours à la sous-traitance internationale et autres formes d'engagements à l'international ? Tout se passe comme si les entreprises avaient intégré dans leurs projets à long terme la faiblesse chronique de la croissance du marché intérieur comme une donnée durable et quasi irréversible. Une telle logique ne peut que déboucher sur un modèle économique et social de plus en plus déséquilibré conduisant à un accroissement des inégalités. À terme, au-delà même des considérations évidentes de justice sociale, ce modèle n'est tout simplement pas soutenable économiquement...

L'Europe doit revoir en profondeur les finalités de la construction communautaire. L'avènement de l'euro devait ponctuer l'achève-

Propositions

ment du grand marché et constituer le levier idéal pour la croissance et l'emploi. Jusqu'à présent, la primauté de la concurrence accorde une place disproportionnée à la compétition au détriment du développement d'une industrie forte et innovante sur le plan mondial ; dans le même temps, la recherche des équilibres budgétaires occulte la nécessité de tendre vers une réelle coordination des politiques économiques sur les objectifs de celle-ci plutôt que sur les résultats (taux d'inflation ou de déficit public). La dimension sociale de la construction européenne reste quant à elle du domaine exclusif des vœux pieux dépourvus de toute action politique d'envergure.

Pour FO, la renégociation du PSC est indispensable. Si une prise de conscience tardive a conduit la Commission à ouvrir une discussion sur la politique industrielle, où les restructurations figurent en bonne place, une révision fondamentale du Pacte de Stabilité et de Croissance constitue dans l'immédiat la priorité qui conditionne la mise en œuvre des autres politiques européennes, mais aussi nationales. Et sur ce point, les propositions passées de la Commission quant à son aménagement s'apparentent à un simple accommodage insuffisant. La refonte des règles du PSC est en particulier un préalable pour soutenir la recherche et encourager l'innovation, qui tiennent une place majeure dans la définition des politiques industrielles communautaires. Desserrer les exigences et contraintes du PSC, c'est aussi donner de l'oxygène au système d'éducation-formation, aux services publics et aux régimes de protection sociale, le tout participant à l'attractivité et au dynamisme de l'Europe, donc à la compétitivité des entreprises et la productivité des salariés. L'objectif de stabilité doit céder la place à ceux de croissance et d'emploi. Nous revendiquons le développement de l'aide européenne à la recherche avec des contreparties en terme d'emplois et avec une production sur le sol européen pour les entreprises qui en bénéficient ou qui exploitent des brevets.

Pour la défense de l'industrie

Parmi les autres nécessités, il convient d'utiliser au mieux les fonds structurels. Les dotations substantielles des politiques structurelles, dont l'objectif a néanmoins été visible en termes de diminution des zones de pauvreté, ont négligé les problèmes de cohérence posés par les impacts territoriaux d'autres programmes communautaires.

La réduction sensible des aides structurelles constatée dans de nombreuses régions européennes, et la perspective de diminutions plus fortes en raison de l'élargissement, rendent légitime le projet de dégager des marges budgétaires, donc de réviser les fondamentaux du pacte européen.

Si les fonds structurels ont joué un rôle majeur dans la mise à niveau des infrastructures, ils n'ont pas eu de rôle décisif dans les politiques industrielles. FO estime qu'ils doivent être un élément de promotion et de coordination, dans la dimension européenne, de projets industriels susceptibles de stimuler la croissance économique.

Enfin, l'Europe se doit de mener une politique clairement définie pour tous les secteurs industriels

En France

En matière industrielle, il est du ressort de l'Etat d'impulser et de soutenir l'industrie par l'élaboration et la mise en œuvre d'une véritable politique. On ne peut pas attendre des entreprises qu'elles suppléent aux fonctions d'intérêt général de l'Etat, ni individuellement (chaque entreprise regarde naturellement son intérêt propre), ni collectivement, sauf à considérer que les organisations ou chambres patronales qui organisent les chefs d'entreprise en tant que catégorie professionnelle, soient à même de représenter l'intérêt général, ce qui serait un non-sens économique et démocratique.

Propositions

FO Métaux revendique le rétablissement d'un commissaire au Plan pour l'industrie. Celui-ci devrait coordonner son action avec la direction générale de l'industrie de la Commission Européenne.

La France ne peut pas devenir un pays uniquement producteur de services. Comment produire de la technologie de pointe sans industrie ? Comment rester une grande puissance sans industrie ? Ces questions ne sont pas du seul ressort des actionnaires mais sont une prérogative importante d'un pays démocratique digne de ce nom.

• Le « patriotisme économique »

Contrairement à d'autres pays qui protègent leur industrie, la France nous semble frileuse sur la question du fameux « patriotisme économique ». Si on en parle beaucoup, on en fait peu, à l'inverse d'autres pays, tels les Etats-Unis. Nous reconnaissons que l'Etat joue parfois son rôle en la matière, notamment lorsqu'il débloque des fonds pour telle ou telle entreprise (bien souvent d'ailleurs après des interventions de notre organisation). Mais cette attitude reste bien timorée. Elle n'est jamais ni anticipée, ni préventive.

Un exemple flagrant a été l'attribution en 2006 du marché public pour le réseau francilien de la SNCF au groupe canadien Bombardier à la place d'Alstom. Nous comprenons tout à fait la mise en concurrence de différentes sociétés par les appels d'offres, mais nous avons dénoncé le fait que cette logique ne soit pas la même au Canada, où Bombardier a été retenu pour un contrat de 710 millions de dollars sans appel d'offres. Les Etats-Unis, l'Allemagne et bien d'autres agissent selon cette même logique.

Pour la défense de l'industrie

Autre exemple, celui de la Sogerma. Cette entreprise spécialisée dans la maintenance aéronautique civile et militaire devait être contrainte de fermer son site de Mérignac (Gironde), qui regroupait 1 100 postes de travail directs et 3 000 indirects, après une décision du conseil d'administration du groupe EADS en mai 2006. Fort heureusement, la mobilisation de FO Métaux a permis la sauvegarde de bon nombre d'emplois, a évité les licenciements secs et obtenu la survie d'une activité industrielle au sein de l'établissement. Reste que de nombreux postes de travail ont été supprimés. Les pouvoirs publics ont eu une part de responsabilité dans ce qui a failli être une catastrophe sociale. Car l'Etat n'a tout simplement rien mis en œuvre pour permettre à la Sogerma d'obtenir des parts de marché de maintenance dans l'équipement aéronautique militaire français. Pourtant, cela aurait permis de maintenir une partie plus importante de l'activité du site de Mérignac. A l'annonce de la fermeture, les pouvoirs publics ont joué l'étonnement, tentant tant bien que mal, pour l'effet médiatique tout au moins, de faire revenir le groupe EADS sur sa décision.

Il n'en demeure pas moins que lorsque l'Etat veut réellement aider l'industrie, il le peut. Le « patriotisme économique » ne doit pas désigner uniquement un comportement spécifique du consommateur ou de l'entreprise qui privilégierait l'achat de produits « made in France », mais doit relayer un sens profond de l'intérêt « général », de l'intérêt « national » qui rejoint ce dernier dans le long terme. Dans le sens qui est ainsi donné à ce terme, il s'agit de la simple mise en cohérence, au nom de l'intérêt général, des politiques sectorielles et de la politique macroéconomique. Il n'est donc pas illégitime qu'il soit un leitmotiv au sein des plus hautes sphères décisionnelles. Ainsi, dans les domaines très dépendants des commandes publiques comme la construction navale et ferroviaire par exemple, ou encore l'industrie de défense, la calendari-

Propositions

sation des commandes publiques sur la base de considérations strictement budgétaires plutôt qu'industrielles (existence de capacités non utilisées chez les producteurs établis en France, creux de cycle ou au contraire tensions temporaires sur les ressources) consiste à ignorer une opportunité en termes de bénéfice à terme pour les industriels, qui est d'aider à lisser les cycles de demande. Les conséquences – fragilisation des entreprises ayant du mal à survivre dans des environnements trop cycliques – ou dont les cycles sont accentués par les actions même de l'Etat – entraînant des dépôts de bilan de fournisseurs ou équipementiers, ont des conséquences néfastes sur l'emploi et sur les revenus publics futurs.

C'est pourquoi nous appelons les pouvoirs publics à revoir leur comportement et à imiter la plupart de leurs principaux partenaires qui ont moins d'états d'âme pour protéger les emplois et l'intérêt général au profit de leurs concitoyens. FO Métaux revendique que l'Etat prenne des parts de participations, ou augmentent celles qu'il possède, lorsque l'intérêt stratégique des entreprises le nécessite.

Le soutien à l'industrie pourrait également émaner des banques ou des collectivités locales, comme c'est le cas par exemple en Allemagne. C'est dans cette logique que FO Métaux a proposé l'investissement des régions dans les sites Airbus. Dans ce cas aussi, il s'agit de l'intérêt même des acteurs concernés, puisque cela permet de réduire le risque associé aux investissements financiers et de développer les économies locales, par exemple en soutenant des actions s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie collective de développement d'une activité ou d'un territoire, comme c'est le cas dans les systèmes régionaux d'innovation dans les pays scandinaves, dans les « clusters » en Allemagne, et dans les systèmes productifs locaux (SPL) et pôles de compétitivité en France.

Pour la défense de l'industrie

Le développement rapide de la capitalisation boursière et des marchés financiers en général au cours des dernières décennies, a entraîné l'émergence de fonds d'investissements puissants, à la recherche d'opportunités de placement intéressants. FO Métaux appelle l'ensemble des décideurs à réfléchir à la meilleure façon de lutter contre ces fonds, qui sont majoritairement des fonds de pensions, pour protéger l'investissement industriel.

De plus, FO Métaux demande la création d'une banque pour les investissements industriels, quitte à ce que celle-ci se fasse avec des capitaux publics, et, pourquoi pas, en développant également un système de fondations ou de consortiums permettant de protéger les investissements industriels.

• Le contrôle des aides publiques

Il nous semble primordial d'instaurer un réel suivi et un contrôle strict des aides publiques. Si l'action de l'Etat est régulièrement diabolisée par le patronat, toujours prompt à dénoncer l'interventionnisme des pouvoirs publics, il est des domaines où les entreprises savent faire preuve de discrétion et mettre de côté les préceptes libéraux : c'est en particulier le cas lorsqu'il s'agit de bénéficier des aides et autres subventions publiques.

Le rapport Levet, publié en 2003, a montré l'ampleur des carences actuelles en matière d'évaluation et de transparence et l'absence de réel pilotage au niveau national, comme d'outil performant de gestion et d'évaluation. Rappelons tout de même que ce flou aberrant porte sur un montant global d'aides publiques qui avoisinait les 16 milliards d'euros en 2001, c'est-à-dire 1,1 % du PIB !

Propositions

Plus récemment, un rapport sur les aides publiques aux entreprises dans le cadre de la mission d'audit de modernisation du 24 janvier 2007 évalue à 4% du PIB le montant des aides publiques versées aux entreprises en 2005, soit un montant de 65 milliards d'euros, plus que le budget de l'Education nationale. 90% de ces aides sont financées par l'Etat sous forme de coups de pouce fiscaux, d'allègements de charges ou de dépenses budgétaires, le reste étant le fait des collectivités locales ou correspondant aux aides des fonds européens. Près de 6 000 dispositifs existent pour attribuer ces aides, parfois redondants ou contradictoires. Une plus grande clarté et une meilleure coordination sont sans doute souhaitables.

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des divers abus qui se sont encore multipliés ces dernières années (fuite du PDG de Daewoo, après avoir bénéficié de subventions publiques de 46 millions d'euros; fermeture du site de Metaleurop, filiale du groupe suisse Glencore dans le but d'échapper aux coûts de dépollution...), FO Métaux demande, à l'échelon national, que la mise en place d'un suivi rigoureux des aides publiques s'impose pour lutter contre le phénomène des « chasseurs de primes » et exiger au minimum la restitution des fonds publics en cas de non-respect des engagements pris, en particulier sur l'emploi.

• Exonération des charges reposant sur les salaires

FO Métaux condamne l'exonération à tort et à travers des entreprises qui, parfois, n'hésitent pas à quitter le pays au bout de quelques années. Nous constatons que les allègements de charges ne sont pas sources de créations d'emplois pérennes. C'est pourquoi nous demandons que les entreprises bénéficiant d'exonérations se doivent

Pour la défense de l'industrie

de remplir certains engagements, notamment concernant l'emploi. Si celles-ci ne remplissent pas leurs engagements, elles doivent au moins rembourser les sommes économisées par ce biais. Nous rappelons que les charges sociales sont un salaire différé qui alimentent le financement de notre protection sociale.

• Anticiper les évolutions

Nous demandons que les organisations syndicales participent à titre consultatif au Comité Interministériel des Restructurations Industrielles (CIRI). L'Etat doit s'organiser et intervenir en vue d'anticiper les fermetures et d'identifier les mutations et reconversions. Il est indispensable de trouver un financement pour ces mesures.

Les évolutions dont il a été fait état dans les chapitres qui précèdent montrent bien que la qualité de la spécialisation industrielle et les capacités d'adaptation sur les marchés porteurs laissent de larges possibilités aux pays développés -et singulièrement à la France - pour assurer leur avenir industriel. Des travaux du Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII) font d'ailleurs apparaître une relative réorientation des exportations françaises vers des secteurs dynamiques (automobile, équipements de transport et télécommunications) alors que l'Allemagne profite surtout de sa forte présence sur les marchés des Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) pour maintenir ses parts de marché à l'export.

De plus, une approche par filière industrielle et par domaine d'activité nous semble indispensable. L'innovation est aujourd'hui au croisement des secteurs, des compétences. L'approche transversale des pôles, centrés sur des thématiques de recherche, va dans ce sens.

Propositions

• La GPEC

Toujours dans le même ordre d'idées, la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) nous semble un moyen efficace d'éviter bien des drames sociaux. Celle-ci consiste à anticiper à moyen et long terme les mutations pour en gérer les conséquences, et à mettre en place des plans d'action (formation, mobilité, recrutement, etc.) collectifs et individuels prenant en compte les anticipations. De nombreux accords signés en ce sens dans la métallurgie ont évité bon nombre de suppressions de postes, et nous nous en félicitons. La GPEC apporte des avantages majeurs aux salariés comme à l'entreprise.

La prévention est en effet toujours plus intéressante – et moins coûteuse socialement – que les actions de réparation. A titre de comparaison, les montants totaux versés en 2004 au titre d'indemnités de licenciement et de perte d'emploi étaient de 4,3 milliards d'euros, soit la moitié environ du total des dépenses de formation des entreprises.

Nous appelons à ce que des accords de GPEC soient mis en œuvre aussi souvent qu'ils se révèlent nécessaires. Le suivi d'un véritable GPEC doit être aussi du ressort de l'information et de la consultation du CE, et de la commission de suivi, afin d'éviter les dérives.

De plus, nous proposons que la GPEC puisse également s'organiser au niveau territorial de chacune des branches industrielles afin de permettre à un nombre plus important d'entreprises d'analyser les besoins futurs et d'éviter les difficultés à venir.

Avec une formation adaptée tout au long de la vie, une GPEC incluse dans le projet industriel de chaque entreprise concourt à une meilleure efficacité de l'ensemble des résultats. De ce fait, cela inci-

Pour la défense de l'industrie

terait les investissements et le développement de l'industrie sur notre territoire, permettant ainsi de lutter contre les délocalisations et l'appauvrissement du tissu industriel.

• Lutter efficacement contre les délocalisations

Nous l'avons affirmé à plusieurs reprises : nous ne sommes jamais dogmatiques lorsqu'il s'agit de trouver des solutions pérennes pour l'industrie. Nous acceptons de regarder la réalité telle qu'elle est et non pas telle que nous voudrions qu'elle soit. C'est pourquoi nous acceptons d'étudier point par point toutes les possibilités existantes. En ce qui concerne les délocalisations, nous ne nous voilons pas la face. Celles-ci représentent, d'après les statistiques, 5% des investissements français à l'étranger.

Quand des responsables d'entreprise décident de délocaliser pour rechercher l'abaissement du coût de la main d'œuvre, nous continuerons à nous y opposer fermement car il s'agit de lutter contre une logique purement financière à court terme. De plus, même si certains dirigeants tentent d'expliquer qu'à travers les transferts d'activités ce ne sont pas les plus hautes technologies qui s'en vont hors de France, il n'en reste pas moins que c'est bien souvent notre savoir-faire qui est transmis à des pays comme la Chine. Ce pays, et d'autres, deviendront un jour ou l'autre nos concurrents sur des marchés de haute technologie comme l'aéronautique. A titre d'exemple, le bobinage de petite série ne se fabrique plus en France aujourd'hui. L'horlogerie a aussi presque entièrement disparu.

Concernant les mesures gouvernementales qui ont déjà été mises en œuvre pour lutter contre le phénomène de délocalisations, nous rappelons que nous ne sommes pas opposés aux aides de l'Etat français ou de l'Union européenne, bien au contraire. Nous les revendi-

Propositions

quons même afin de soutenir l'industrie et les emplois qui lui sont liés. Mais celles-ci ne semblent malheureusement pas suffire.

C'est pourquoi il convient de pénaliser financièrement les entreprises qui délocalisent, par exemple en taxant les produits réimportés.

Dans le même ordre d'idée, l'un des moyens d'éviter des délocalisations serait d'organiser, là où c'est possible, les filières, en partant de la création des pièces jusqu'au recyclage du produit, en favorisant les réorganisations permettant d'assurer la rentabilité de toutes les étapes de la production (exemple de la collecte, du traitement et du recyclage). Ce nouvel agencement permettrait une plus grande visibilité et très certainement, à terme, des économies d'échelle.

Il est également nécessaire de mettre en œuvre une meilleure traçabilité des produits pour renforcer l'information du consommateur, le respect des règles de sécurité, de propriété intellectuelle, le respect social et les normes environnementales.

• Revoir les zones franches pour protéger les bassins d'emplois

Les dérives liées à la régionalisation et à la multiplication des zones franches ou de dispositifs régionaux équivalents créant des distorsions de concurrence appellent un encadrement réglementaire strict. Les zones franches urbaines, censées favoriser le développement de l'emploi dans certains quartiers ou villes sinistrés, ont vite fait de devenir des opportunités pour des entreprises de transférer leurs activités dans ces « paradis socio-fiscaux » : exonérations de l'impôt sur les bénéfices, de la taxe professionnelle, de la taxe fonciè-

Pour la défense de l'industrie

re sur les propriétés bâties et des cotisations sociales patronales. Compte tenu de l'étendue des pertes financières dues à ces dispositifs, le rapport coût/avantage mérite d'être étudié attentivement ; l'impact réel sur l'emploi ne justifie pas tant d'égards ni de largesses et leur logique contribue à la déréglementation.

Nous nous opposons à ces zones franches qui ont pour but d'attirer des « chasseurs de primes » et qui créent une concurrence déloyale entre une entreprise située sur une de ces zones et une autre, qui peut être située à seulement 10 km de distance mais n'aurait pas droit, elle, aux aides.

Il convient de définir des aides sur l'ensemble de notre territoire, mais des aides contrôlées, profitant à l'emploi et ne remettant pas en cause les régimes paritaires de protection sociale.

Quand une région entière ou un bassin d'emploi dépend en totalité d'une entreprise, de surcroît en difficulté, la crise est prévisible. Il est du rôle du gouvernement au niveau national, mais aussi des pouvoirs publics locaux, d'œuvrer au maintien de la diversité économique. En principe, toute une série d'organismes est dévolue à ce rôle (DIACT, DRIRE, CIRI, etc.). Nous jugeons qu'actuellement il manque une réelle volonté politique avec des moyens financiers substantiels. La décentralisation impose une réflexion et la définition claire des rôles et interactions entre niveaux de décision dans ce domaine....

De toute évidence, la restructuration d'une entreprise ou la fermeture d'un site n'a pas le même impact si elle a lieu dans une zone géographique peuplée de nombreuses sociétés ou dans un département qui ne compte qu'une ou deux sources d'emplois. Face à cette réalité, il n'est pas acceptable que certains établissements puissent

Propositions

fermer sans que des solutions de remplacement soient possibles. Il est du rôle des pouvoirs publics de s'assurer que la France ne laisse pas se créer de véritables déserts industriels où seuls le chômage et la misère sociale auraient droit de cité.

• Le coût du travail

Au préalable, notre organisation réaffirme son attachement fondamental au contrat à durée indéterminée (CDI) et son opposition à toute forme de travail précaire. En cas de licenciement économique, la mise en place de garanties permettant le maintien d'une ressource est une priorité qui évitera au personnel de sombrer dans la précarité. Ce qui suppose notamment la pérennité du régime d'assurance chômage. Il nous semble primordial de rappeler ce postulat, tant certains entrepreneurs n'ont cessé d'appeler à une déréglementation du contrat de travail. A les entendre, elle apparaît comme la seule solution pour permettre aux entreprises d'assurer leur avenir. Nous en connaissons d'autres.

Le culte de « l'allègement des charges », alors qu'il s'agit d'un salaire différé, pose le salarié en véritable fléau économique que les entrepreneurs cherchent à combattre, alors même que l'absence de justification économique est avérée : « il vaudrait toujours mieux, par principe, disposer de moins de salariés qu'il n'en faut pour produire un travail donné ». Un tel postulat est discutable. Pour notre organisation, il doit être condamné. Le coût du travail ne doit procéder que d'un examen précis et chiffré de situations concrètes. A la conception idéologique de l'allègement des charges doit se substituer une politique plus pragmatique, visant des objectifs précis et évalués.

Il convient donc de ne pas se laisser bercer par les incantations patronales axées uniquement sur la compétitivité et visant à dénon-

Pour la défense de l'industrie

cer le coût du travail et plus généralement les protections sociales supposées entraver la bonne marche des entreprises françaises. De multiples paramètres sont à prendre en compte, comme l'augmentation du pouvoir d'achat qui relance la consommation donc la production. Ce qui a toujours été revendiquée avec force et vigueur par FO Métaux.

• Éviter les dérives de la sous-traitance et de l'intérim

La sous-traitance donne lieu à une série de dérives qu'il convient de combattre. Facteur de flexibilité largement utilisé par les grands groupes, qui reportent ainsi une part de leurs contraintes sur les PME et TPE locales, la sous-traitance génère des conditions de travail parfois scandaleuses dans certaines entreprises et contribue à créer de fait des situations de non droit par rapport à la législation du travail.

C'est pourquoi la sous-traitance, si elle est acceptable pour certaines activités et même souvent créatrice d'emplois pour les PME-PMI, doit être en partie contrôlée. Une vigilance extrême doit être portée sur la nature, la teneur et le respect des contrats. Il faut notamment être extrêmement vigilants lorsque le recours à la sous-traitance se combine à des délocalisations.

Dans le même ordre d'idées, il est également urgent d'agir vis-à-vis des entreprises donneuses d'ordres qui pressent les sous-traitants pour diminuer leurs prix et peuvent ainsi provoquer cette tendance délocalisatrice. Ces pressions retombent sur les salaires et les conditions de travail du personnel.

FO Métaux, tout comme sa Confédération, revendique d'ailleurs l'ouverture d'une négociation nationale sur la question des sous-traitants.

Propositions

La question du recours trop massif à l'intérim de la part de certaines entreprises se pose également. Cette main-d'œuvre est utilisée par certaines directions pour éviter d'embaucher alors que la situation de l'entreprise le permettrait aisément. Parce que cette tendance représente un frein à l'emploi en CDI, et parce que les salariés intérimaires doivent faire face à une précarité à long terme tout en étant souvent des victimes d'abus de la part de leur direction. Nous rappelons que légalement l'intérim doit être utilisé pour répondre aux pics de production et aux remplacements des absents. Nous condamnons le recours massif aux salariés intérimaires et revendiquons son juste retour aux règles légales.

• Temps partiel

Le temps partiel étant également une source de précarité, nous condamnons son utilisation excessive. Le recours au temps partiel doit être encadré pour éviter des abus tenant à la flexibilité des horaires, à l'imposition éventuelle de temps partiel non désiré, aux horaires non-continus etc., et faire l'objet de négociations collectives au niveau des branches. Nous demandons un suivi statistique précis des effectifs travaillant à temps partiel ainsi que sa traduction en temps plein dans les statistiques. Si nous reconnaissons néanmoins l'utilité du temps partiel comme facilitateur du passage emploi/retraite, et comme facteur d'amélioration de la qualité de vie – d'emploi, et donc de productivité – de salariés âgés, ou fragilisés, cela ne peut se faire que dans le cadre de dispositif négocié (préretraite...).

• Augmenter la Recherche et Développement, lancer de nouveaux programmes

Face aux fermetures de sites industriels, un soutien actif à l'innovation constitue évidemment l'un des moyens majeurs pour assurer

Pour la défense de l'industrie

le maintien et la création d'emplois stables. Au-delà de l'excellente initiative qu'a été la mise en place des pôles de compétitivité, il existe encore de nombreuses possibilités pour aider la Recherche et Développement dans notre pays.

Tout d'abord, nous nous alarmons devant la baisse de l'effort national de recherche depuis de nombreuses années. Il en est de même pour le nombre de brevets déposés. Une part importante des ingénieurs et des chercheurs partent chaque année. La population de ceux qui restent vieillit rapidement suite à la faiblesse des embauches de jeunes. Ce n'est pas là le signe d'un fort dynamisme. C'est pourquoi il est du ressort des gouvernements d'encourager et de soutenir la recherche. Notamment par :

- L'augmentation des budgets consacrés à la recherche et au développement ;
- Le ralentissement de la fuite des chercheurs à l'étranger grâce à l'amélioration de leurs conditions de travail (passant notamment par la mise à leur disposition des moyens adéquats), et par une meilleure reconnaissance par l'entreprise de ces métiers dans l'entreprise ;
- L'incitation pour les entreprises à investir en R & D et à abonder financièrement les moyens de la recherche publique ;
- La meilleure organisation des financements de la recherche permettant de favoriser des effets de levier ;
- L'identification de domaines prioritaires de recherche, permettant d'améliorer la lisibilité des efforts de recherche et d'éviter le saupoudrage des moyens ;
- Il nous semble urgent de définir quels seront les nouveaux produits qui remplaceront à terme nos voitures, nos TGV, nos lanceurs, nos avions...;
- La mobilisation en faveur des nouvelles technologies ;
- Le financement de la R & D par les régions, en complément de celui de l'Etat.

Propositions

Notre organisation demande également aux pouvoirs publics de réaliser un bilan des actions entamées pour l'ensemble de l'industrie et, surtout, d'aider les secteurs qui ne le sont pas actuellement, notamment l'électroménager.

Les entreprises doivent aussi revoir leur priorité en matière de R&D. Le cas de la branche aéronautique, spatiale et de défense est flagrant. En effet, si les entreprises françaises de ce secteur jouissent d'une position privilégiée, et ce malgré les secousses que connaît actuellement la principale d'entre elle, EADS, l'avenir à plus long terme ne semble malheureusement pas faire l'objet de la réflexion qu'il mérite. Les produits qui font aujourd'hui le succès de cette industrie ont été pratiquement tous lancés au milieu des années 80-90. Il convient dès maintenant de mettre en place, tant au niveau de l'Europe, de l'Etat français que des industriels, les crédits en recherche et développement nécessaires afin d'assurer le futur de l'aéronautique, du spatial et de la défense.

A titre d'exemple, pour l'industrie aéronautique, le remplacement de la famille A320, de nouveaux programmes d'hélicoptères, de satellites, de lanceurs ainsi que l'avenir de la dissuasion nucléaire avec l'après M 51, sont autant de futurs programmes que les salariés de cette industrie sont capables de développer, à condition de leur en donner les moyens. C'est pourquoi nous appelons tous les responsables gouvernementaux et industriels à prendre les décisions politiques et budgétaires qui s'imposent pour favoriser le développement de nouvelles gammes de produits, tant civils que militaires.

La politique des pôles de compétitivité doit être poursuivie et accentuée. La mise en place de réseaux PME/PMI en liaison avec ces pôles doit également constituer un objectif.

Pour la défense de l'industrie

• La pyramide des âges

Les prochains départs en retraite de la génération du « baby boom » vont considérablement bouleverser le paysage salarié de notre pays. C'est pourquoi les besoins de recrutement doivent être particulièrement analysés afin de pourvoir en main-d'œuvre les secteurs qui risquent de manquer de salariés dans les années à venir.

Il convient de réfléchir aux salariés « seniors » et à leur place dans l'entreprise. Car si les gouvernements successifs semblent tous vouloir prolonger la vie active, de nombreuses directions, elles, ont plutôt tendance à vouloir s'en débarrasser. C'est pourquoi nous revendiquons la reconduction de mesures d'âges et la mise en place de systèmes de départs en retraite anticipée pour faire suite au dispositif CATS/CASA, qui facilite le recrutement de salariés.

Dans le même sens, FO Métaux revendique également avec insistance un accord sur les seniors et la pénibilité, afin d'obtenir une boîte à outils laissant le choix aux salariés, en fonction de critères bien définis de partir plus tôt à la retraite dans le cadre d'un dispositif de départ anticipé ou de travailler plus longtemps.

De plus, FO Métaux revendique le maintien de l'AGFF (Association de Gestion du Fonds de Financement) qui permet aux salariés à partir de 60 ans de bénéficier d'une retraite complémentaire sans abattement.

D'autre part, afin d'éviter que les connaissances ne s'évaporent avec la fin de l'activité professionnelle de nombreux salariés, il nous apparaît primordial d'accélérer la transmission du savoir-faire en développant le tutorat, la formation en alternance et l'apprentissage, et de renforcer le lien entre l'Education nationale et l'industrie.

Propositions

Enfin, toujours pour palier les départs à la retraite, il nous semble nécessaire de développer l'attractivité de certains secteurs en utilisant des aides (financées par l'OPCAIM, organisme paritaire collecteur agréé des industries de la métallurgie). La création d'un Observatoire des transmissions de PME/PMI permettrait par ailleurs de suivre le devenir des entreprises ayant récemment fait l'objet d'une reprise, de définir les mesures à mettre en place pour assurer que les reprises se fasse dans les meilleures conditions pour l'emploi, et de mieux anticiper les besoins futurs dans ce domaine.

L'attractivité de l'industrie vis-à-vis des jeunes dépend en grande partie des conditions de travail et des salaires proposés. Les salaires à l'embauche des jeunes ont pratiquement stagné en termes réels au cours des dernières décennies, alors même que la qualité des contrats se dégradait.

• La formation

Pour répondre aux besoins de personnel qualifié, l'industrie doit se doter d'une politique de formation dynamique. Au niveau de la métallurgie, de nombreux efforts ont été réalisés dans ce domaine mais ceux-ci ne se déclinent pas forcément dans toutes les entreprises. Le taux de participation des salariés à des actions de formation tend d'ailleurs à régresser, alors qu'il progresse dans l'Union européenne. De plus, la répartition très inégale de l'effort de formation, déjà marquée selon les secteurs, pénalise les salariés des petites entreprises d'une part et les salariés âgés de plus de 45 ans de l'autre. Paradoxalement, la formation profite moins aux salariés les moins qualifiés.

Pour la défense de l'industrie

Le DIF (Droit Individuel de Formation), pour lequel notre organisation s'est beaucoup investie, a en partie répondu à ce problème. C'est pourquoi nous nous sommes félicités de la signature de l'accord national interprofessionnel du 20 septembre 2003 relatif à l'accès des salariés à la formation professionnelle tout au long de leur vie active.

Cet accord sur la formation peut constituer l'ébauche d'un dispositif susceptible de réorienter et d'adapter la formation aux nouveaux besoins tout en capitalisant les expériences professionnelles acquises par les salariés.

Mais il n'est cependant pas suffisant. Une attention redoublée et des moyens renforcés pour l'éducation et la formation sont nécessaires, notamment par le biais de la mixité. Les simples déclarations d'intention ne suffisent plus sur des sujets qui conditionnent à ce point l'avenir du pays et la réalisation du plein emploi. Dans cette perspective, promouvoir le savoir-faire industriel est une exigence pour lutter contre la disqualification des salariés.

Pour aller plus loin dans la formation, nous devons nous appuyer sur ce qui existe déjà en coordonnant les moyens financiers et techniques au niveau local, régional ou national, en veillant à la cohérence par secteur professionnel.

Des plans de formation favorisant l'évolution professionnelle tout au long de la vie doivent être mis en œuvre au sein des entreprises et l'apprentissage doit être largement développé.

Nous proposons également que des plans de formation soient mis en place, du CAP au diplôme d'ingénieur, par l'apprentissage en entreprise avec une garantie d'emploi de la part des employeurs de la profession concernée, ceci essentiellement pour les PME/PMI.

Propositions

• Renforcer la négociation collective

Comme nous l'avons vu précédemment, l'évolution générale de l'emploi fait apparaître une dégradation significative de la situation des salariés les moins qualifiés dans les pays riches, tant au niveau de la sécurité de l'emploi que des conditions de travail et des dynamiques salariales. Ces tendances traduisent les effets d'une pression concurrentielle de plus en plus vive et une course effrénée à la réduction des coûts. Pour autant, les salariés ne doivent en aucun cas accepter de brader leurs garanties et tout accepter sous prétexte que nous vivons désormais dans un monde globalisé.

La pratique contractuelle de négociation collective doit être pérennisée et développée afin d'assurer en toute indépendance la défense des intérêts matériels et moraux de tous les salariés : ouvriers, techniciens, administratifs, ingénieurs et cadres. C'est à travers cette pratique qu'une protection, apportant des garanties collectives, a été réalisée depuis plus de 50 ans. Les conventions collectives nationales, les accords nationaux, les conventions collectives territoriales ou encore les accords d'entreprise peuvent en témoigner.

La politique contractuelle et conventionnelle reste la meilleure solution pour tenir compte des intérêts à la fois des salariés et de l'entreprise et pour préserver la paix sociale.

D'autre part, afin de conserver des organisations syndicales dignes de ce nom, il nous semble important de revenir sur la loi, dite « loi Fillon », sur le dialogue social. C'est indispensable pour redonner à la pratique contractuelle une ambition structurante au niveau national (branches et interprofessionnel), facteur de solidarité et de régulation économique. Sous couvert de réformer, cette loi sur le dialogue social modifie les règles du jeu et apporte, très concrètement, le

Pour la défense de l'industrie

moyen à tous les patrons de contourner, donc de détruire, les conventions collectives. En effet, les conventions collectives, une fois étendues, sont applicables à l'ensemble des salariés de la profession. La loi Fillon inverse le principe de faveur. Préalablement, c'étaient les employeurs qui demandaient sur tel ou tel sujet la possibilité de déroger pour tenir compte de la diversité des situations concrètes des emplois. Désormais, ce sont aux syndicats d'obtenir qu'on ne puisse pas déroger puisque la loi le permettra d'office (sauf pour les salaires minimum, les classifications et la protection sociale). Pour nous, seuls l'accord de branche ou la convention collective doit permettre la possibilité de déroger à certaines dispositions très concrètes. Il en va de la solidarité, de la protection des salariés les plus exposés, en particulier ceux travaillant dans de petites entreprises où n'existe aucune possibilité de créer une négociation. Changer cela, c'est non seulement favoriser le désert syndical, mais également soutenir la partie du patronat la plus rétrograde, celle qui milite pour le "moins disant social", espérant ainsi emporter les marchés.

Le pouvoir d'achat reste un élément fondamental de la croissance et de l'emploi. C'est pourquoi, FO Métaux en fait une revendication majeure et ne souscrit à l'épargne salariale qu'en complément. La liberté de négociation salariale doit être réaffirmée.

Il serait naïf de croire que pour protéger l'industrie française et européenne nous devrions accepter de voir les salaires stagner de manière à être plus compétitifs sur le marché international. Nous le réaffirmons, nous n'accepterons jamais de remettre en cause les salaires de quelque manière que ce soit, et encore moins sous la menace de la loi du marché. De plus, comme le dit souvent l'un des responsables de FO Métaux, « Même si plus aucune augmentation de salaire n'avaient lieu en France, les dirigeants de certaines entreprises continueraient à délocaliser ».

Propositions

C'est pourquoi, sur les salaires, FO Métaux revendiquera toujours la conclusion d'accords assurant le maintien et la hausse du pouvoir d'achat par des augmentations générales avec, en complément, des mesures d'augmentations individuelles ou spécifiques garantissant un déroulement de carrière auquel chaque salarié aspire légitimement. Des mesures telles que l'intéressement ou la participation ne sauraient jamais se substituer à la poursuite d'une politique salariale.

En marge de la négociation, le rôle économique des Comités d'Entreprise (CE) doit être renforcé. L'information-consultation des salariés, à travers leurs représentants, ne se résume pas à la gestion précipitée des plans sociaux. Pour disposer d'une vision exacte de la stratégie industrielle suivie par l'entreprise, les membres du CE doivent avoir accès à tous les documents financiers. Le droit à la formation des élus pour maîtriser les données financières et le recours sans entrave à l'expertise contradictoire ne peuvent en effet que favoriser la prévention en amont des défaillances industrielles.

Pour la défense de l'industrie

Conclusion

Notre organisation ne s'est jamais voilée la face et a toujours accepté de regarder la réalité telle qu'elle est, sans dogmatisme ni incantation stérile. Pour autant, nous refusons la prédiction pessimiste d'une mort de l'industrie en France.

Pour FO Métaux, le prétexte de la « vieille industrie » dont on gère la liquidation à coup de plans sociaux, en utilisant le chantage à la délocalisation qui conduit au renoncement forcé des garanties sociales élémentaires, n'est pas digne de notre pays. Nous n'acceptons pas non plus le refrain de la protection « égoïste ».

Le mélange fusions-acquisitions, externalisation, délocalisations a placé nombre de productions dans la course au moins-disant social. Rien n'indique que ce modèle soit adapté au développement des pays pauvres.

Depuis vingt ans, la loi du marché gagne sans cesse du terrain. Les pouvoirs publics semblent s'être en partie résignés à abandonner une partie de leurs prérogatives et oublié que l'intérêt général se définit – et doit être garanti – aussi dans la durée.

La mobilisation de notre organisation a souvent permis de les rappeler à l'ordre. C'est dans cet esprit que nous avons publié ce Livre Blanc.

L'action syndicale que nous menons vise l'harmonisation vers le haut des règles qui conditionnent la production-redistribution. Il est donc essentiel qu'à la vision à court terme, guidée par la rentabilité immédiate, se substitue celle à long terme. Une réflexion s'impose et l'urgence la commande.

Propositions

Nous refusons l'idée que le phénomène de la désindustrialisation soit seulement le reflet d'une évolution naturelle d'un système productif en cours de modernisation. De même, nous tordons le cou au mythe d'une société de services autocréatrice d'emplois en nombre suffisant pour viser le plein emploi. Une société de services n'a tout simplement d'existence et de réalité que dans la mesure où elle peut s'adosser à un solide potentiel industriel, bien orienté vers les secteurs pérennes.

Au moment où les multinationales entendent contraindre les salariés à renoncer à leurs droits sociaux, la réduction du temps de travail par exemple, le syndicalisme libre et indépendant ne peut se plier au chantage à la délocalisation, pas plus qu'il ne saurait considérer comme inéluctables un libéralisme économique où la décision serait laissée au seul marché.

A l'aube de cette nouvelle élection présidentielle, nous portons à la connaissance de l'ensemble des candidats notre analyse et nos revendications. Le ou la futur(e) président(e) de la République a désormais entre ses mains ce Livre Blanc. Celui-ci est porteur d'une véritable réflexion sur l'avenir de l'Industrie en France, car agir sur ce point n'est certainement pas un sujet à remettre au lendemain.

FO Métaux est prêt à accompagner tous les projets qui iront dans le sens de solutions pérennes pour les sites industriels et les emplois dans notre pays. En revanche, notre organisation se mobilisera à chaque fois que seraient prises des décisions allant à l'encontre de la défense de l'industrie, et des emplois qui s'y rattachent.

Tel est notre devoir, celui que nous assigne l'ensemble des salariés qui nous font confiance.

ANNEXES

Annexes

• La branche construction navale, aéronautique et ferroviaire

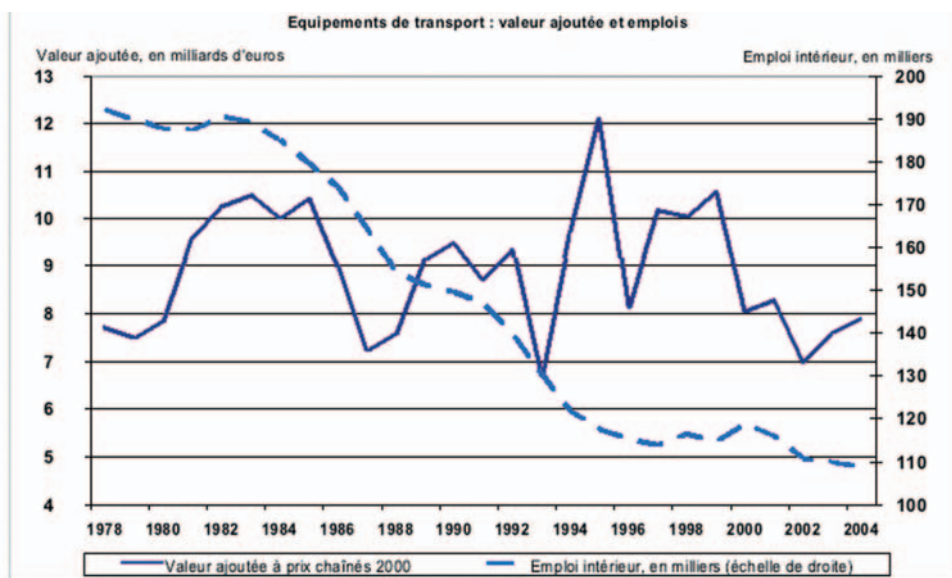
L'industrie des équipements de transport (construction navale, aéronautique et ferroviaire) représente, en 2004, 8,5% du total de la valeur ajoutée de la filière métallurgie, soit 0,5% du PIB à prix courants. Le poids de l'industrie des équipements de transport dans le total de la métallurgie ou de l'industrie en général est en légère hausse par rapport à 1978, lorsque cette branche représentait 6,7% de la valeur ajoutée totale de la métallurgie, et 3,1% du total de la valeur ajoutée de l'industrie (comparé à 3,9% aujourd'hui).

La production de la branche a augmenté de 4,5% par an entre 1978 et 2004, contre 2,6% par an pour l'ensemble de l'industrie (hors énergie). Dans le même temps, les exportations ont progressé de 6,4% par an et les importations de 5,8% par an.

Le taux d'effort à l'exportation a pratiquement doublé entre 1978 et 2004 (34% en 1978, à 63% en 2004) de même que le taux de pénétration du marché intérieur (22% en 1978, 48% en 2004). L'excédent du solde du commerce extérieur s'est constamment amélioré au cours de la période 1978-2004, passant de 1,1 milliard d'euros en 1978 à 12,6 en 2004.

Pour la défense de l'industrie

Evolution de la valeur ajoutée et de l'emploi dans la construction navale, aéronautique et ferroviaire entre 1978 et 2004



Source : données INSEE

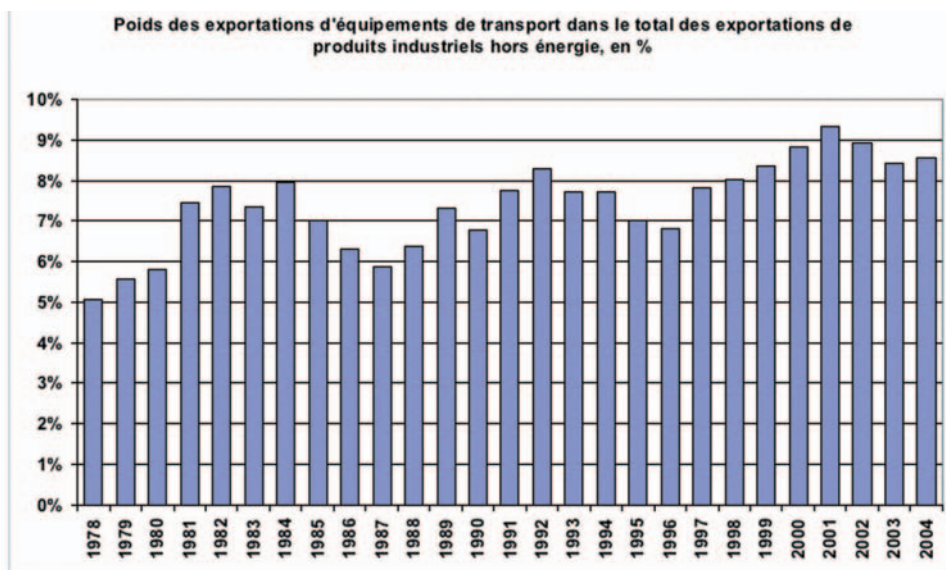
Si la production de la branche a augmenté rapidement entre 1996 et 2000, avant de chuter en 2001 puis de stagner à un niveau proche de celui de 1998-99 depuis lors, la valeur ajoutée, et donc la contribution de la branche au PIB, ont été plus nettement cyclique. Depuis 2000, la valeur ajoutée de la branche (prix chaînés 2000) stagne tandis que l'emploi, qui s'était plus ou moins stabilisé entre 1996 et 2000, a recommencé à chuter. En 2004, le nombre total de personnes employées dans ces trois branches était de 107 400, une baisse de 43,7% par rapport au niveau de 1978. Ce sont plus de 3 200 emplois par an qui disparaissent dans ces trois secteurs d'activité dans lesquels le savoir-faire de la France est pourtant reconnu au niveau mondial.

La construction navale, aéronautique et ferroviaire contribue cependant significativement et positivement à la balance des paie-

Annexes

ments et aux exportations totales de la France, malgré une évolution assez cyclique des exportations au cours des trente dernières années. En 2004, les exportations s'élevaient à 27,3 milliards d'euros – environ la moitié de la valeur des exportations de l'industrie automobile – mais avec une distribution géographique beaucoup plus diversifiée au niveau mondial, et répartie autant dans les pays en développement que dans les autres pays industrialisés : l'Amérique du Nord et le Mexique représentent plus du quart des débouchés à l'exportation, la région Asie Pacifique plus de 20%, et le reste du monde (hors Europe de l'ouest et de l'est, Russie incluse), plus du quart. Près de 6,5% des exportations totales de la France en 2004 sont donc constituées par des produits issus de ces trois branches d'équipements de transport – comparé à 3,5% seulement en 1978.

Part des exportations de la construction navale, aéronautique et ferroviaire dans le total des exportations de la France, en milliard d'euros



Source : données INSEE

Pour la défense de l'industrie

Si la branche « équipements de transport » au sens large comprend à la fois la construction de bâtiments de guerre, de navires civils et de bateaux de plaisance et la réparation navale, ainsi que la construction de matériel ferroviaire roulant, de moteurs et de cellules pour avions, de lanceurs et engins spatiaux, c'est la construction aéronautique qui représente l'essentiel de l'activité de la branche (72,4% de la valeur ajoutée en 2004), le deuxième segment le plus important étant la construction navale (18,3%).

Plus d'un tiers du chiffre d'affaires de la branche est constitué par la sous-traitance – le taux le plus haut parmi les branches de la métallurgie. Cette part a d'ailleurs augmenté, de 25% environ en 1996 à 34,2% en 2002, dont plus de la moitié (62%) reflète de la sous-traitance de spécialité. La part de sous-traitance de capacité est toutefois en hausse par rapport à 1996.

Chacun des segments de cette branche est confronté à différents types d'enjeux. Dans la construction aéronautique civile, où les carnets de commande sont pleins et la concurrence limitée à quelques acteurs de dimension mondiale, les enjeux pour les acteurs français sont également des enjeux européens. La crise qui a émergé récemment chez EADS n'est que le sommet d'un iceberg qui s'est formé peu à peu, et dont la fonte ne résultera pas d'un coup de baguette magique, mais requiert un véritable plan stratégique s'inscrivant dans le long terme. Sauf accident conjoncturel totalement non prévisible à ce stade, la demande d'avions restera soutenue dans le monde, compte tenu de l'expansion attendue du trafic aérien (passager et fret) notamment dans les pays émergents. La capacité de répondre à cette demande suppose la mise en place de capacités suffisantes, et une organisation de la filière d'amont en aval garantissant la pérennité à terme de l'ensemble des maillons de la chaîne. Cela suppose aussi des investissements dans la durée – en capital, certes, mais aussi en

Annexes

recherche et développement, en compétences, en organisation des process. C'est-à-dire des efforts importants. Mais il ne faut pas pour autant se leurrer : le développement de capacités de production plus proches des marchés futurs (pays émergents) sera, ici aussi, inévitable, et il s'accompagnera de transferts de technologie. Une condition fréquente imposée par un acheteur potentiel au choix de son fournisseur est ce même transfert de compétence et la création d'activités et d'emplois locaux, et s'y refuser signifierait à terme la condamnation de l'industrie aéronautique européenne, au profit de ses concurrents. Dans ce contexte, l'enjeu technologique est donc au moins aussi important.

Le maintien d'une suprématie technologique et le développement de l'innovation dans l'aéronautique sont donc essentiels pour le développement à terme de l'activité en France. Des barrières aux délocalisations existent : certifications, effets de parc. Elles ne sont pas illégitimes. La politique de taux de change joue aussi un rôle essentiel. A l'exemple des Etats-Unis, les commandes publiques peuvent également être un puissant vecteur de développement, tant dans le domaine civil que de défense. Les domaines d'innovation potentielle incluent notamment le développement de nouveaux matériaux, et des réponses aux problèmes d'environnement (émissions dans l'air, bruit) et de sécurité. Comme dans les autres domaines de la métallurgie, le développement de partenariats avec des acteurs d'autres filières, d'autres secteurs, seront aussi essentiels. Comme ailleurs, cela suppose une évolution des compétences et des savoir-faire qui doivent être anticipés et préparés.

Dans la construction navale et la fabrication de matériel ferroviaire, les savoir-faire de la France sont également reconnus. Mais, plus que dans le domaine aéronautique, les commandes dépendent des moyens de financement publics – non seulement en France (au

Pour la défense de l'industrie

niveau national et territorial) mais aussi (et surtout) à l'étranger. Dans ces domaines, la concurrence internationale est aussi très forte, en Europe même. Et les compensations (transferts de technologie, implantations industrielles) sont indispensables pour avoir accès aux marchés. Une des clés pour rester présent sur de tels marchés compétitifs est, ici aussi, le développement de l'innovation et l'acquisition d'une avance technologique qui soit entretenue en permanence. Cela passe par le soutien à la recherche et au développement des compétences, et par l'amélioration de la qualité des formations. Cela passe aussi par un contexte réglementaire garantissant le respect des normes (de sécurité, notamment, ou de maintenance et de renouvellement des parcs), de la propriété intellectuelle et des brevets (référence à la contrefaçon ou aux copies de pièces détachées ou d'équipements), et par le développement de partenariats avec des acteurs d'autres filières (électronique, nouveaux matériaux, énergie,...), y compris au niveau européen.

La demande publique étant elle-même un débouché important des industriels de la branche (développement des réseaux de transport public, commandes militaires dans le domaine de la défense pour la construction navale), la prise en compte des enjeux des industriels dans l'agencement de la commande publique ne peut être qu'au bénéfice de l'intérêt général, et relève donc du strict bon sens. Les cycles d'innovation sont très longs et les marchés sont eux-mêmes cycliques, mais les équipements produits par les entreprises de cette branche ont des durées de vie longue. Leur renouvellement peut, dans certains cas, faire l'objet de contrats s'inscrivant dans le long terme, garantissant ainsi une certaine visibilité des commandes.

La mise en œuvre de politiques macroéconomiques de stabilité axée sur l'évitement des crises ne peut aussi que bénéficier à une industrie dont l'activité s'inscrit, on l'a vu, dans le long terme, et qui

Annexes

a plus encore que d'autres besoin de visibilité et de stabilité des commandes à terme. Cela inclut la politique des changes, et la politique extérieure.

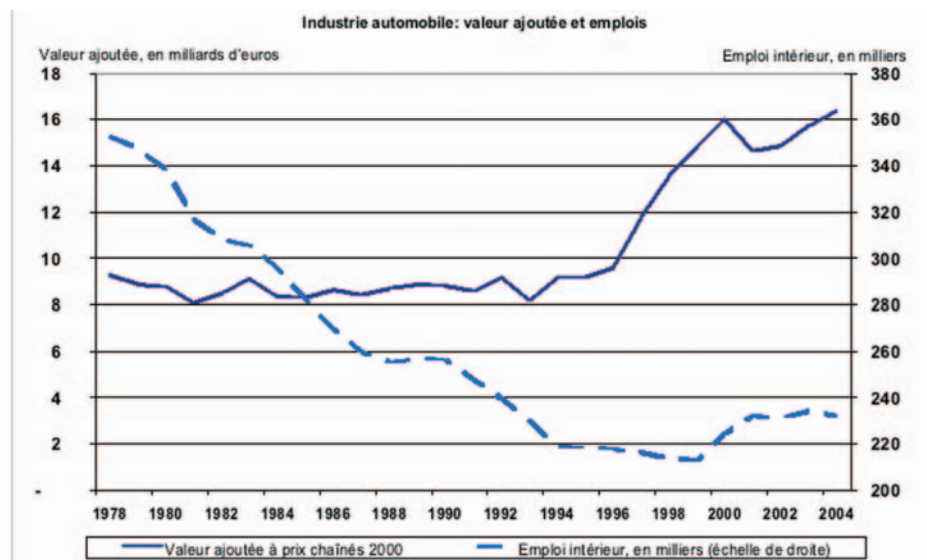
• La branche automobile

L'industrie automobile comprend non seulement la construction de véhicules automobiles, mais aussi la fabrication de carrosseries automobiles, de caravanes et de véhicules de loisirs, ainsi que la fabrication d'équipements automobiles.

La branche automobile représente, en 2004, 18,6% du total de la valeur ajoutée créée par les entreprises de la filière métallurgie, soit 1,2% du PIB. Au cours des 10 dernières années, la branche a fortement contribué à la croissance de la valeur ajoutée de l'industrie et du PIB, grâce au fort dynamisme de son activité à partir de 1996. Ce dynamisme fait suite à une longue période de quasi stagnation entre 1978 et 1996 – période pourtant caractérisée par de nombreuses restructurations et d'importantes réorganisations de l'activité qui se sont notamment traduites par un fort déclin de l'emploi. En 2004, l'industrie automobile n'employait plus que 232 000 personnes, soit 120 000 de moins qu'en 1978 – une perte d'un tiers des emplois. La baisse de l'emploi, relativement continue entre 1978 et 1997, s'est interrompue en 2000 et on a assisté à une légère hausse depuis, mais pour combien de temps ?

Pour la défense de l'industrie

Evolution de la valeur ajoutée et de l'emploi dans l'industrie automobile entre 1978 et 2004



La croissance rapide des 10 dernières années tient pour l'essentiel au dynamisme des exportations, qui ont augmenté à un rythme moyen annuel de 8,8% entre 1993 et 2004. En 2004, l'industrie automobile représentait 12,5% du total des exportations en valeur de la France, un taux en hausse par rapport à 1978 (10,2%). Cela représente un montant de 53,4 milliards d'euros, et a apporté une contribution positive au solde de la balance des paiements de 12,3 milliards d'euros en 2004 (comparé à 9,2 milliards en 2000, et 3,8 milliards en 1980). Aujourd'hui, près de 60% de la production est exportée, un chiffre en nette hausse par rapport au début des années 1980 (41%).

Ces dernières années ont toutefois été un peu chahutées, la valeur ajoutée de la branche chutant en 2001-02 avant de se redresser légèrement par la suite, et ce malgré la croissance toujours dynamique des exportations. Les défaillances du marché intérieur et une poursuite de la hausse de la pénétration des importations sur le marché

Annexes

expliquent cette évolution : en 2004, 30% des besoins en équipements et véhicules automobiles en France (production plus ventes directes au marché final de produits importés) étaient couverts par des importations, un taux en hausse par rapport à 1980 (18,8%). Si l'on calcule le taux de pénétration des importations sur la base du seul marché intérieur (production plus importations moins exportations), ce taux est passé de 26,9% à 51%. Ce taux n'est toutefois pas (plus) totalement pertinent, puisque de nos jours une part importante des exportations a supposé l'importation de pièces détachées et de produits automobiles semi-finis importés.

Les perspectives de croissance de la branche automobile en France sont cependant moins roses : les entreprises du secteur font en effet face à de nombreux défis, liés à l'évolution des marchés, certes, mais aussi d'ordre technologique et environnemental. Les taux d'équipements étant déjà très élevés dans les pays occidentaux, les pôles de croissance de la demande se situe dans les pays émergents. Sur les marchés traditionnels, la concurrence se renforce entre les constructeurs en Europe et aux Etats-Unis toujours désireux d'accroître leur part d'un marché en croissance lente. Par ailleurs, la demande elle-même évolue : les segments sur lesquels les constructeurs français sont spécialisés (segment M2 caractérisé par des voitures moyennes telles la Peugeot 407 ou la Renault Laguna) marquent le pas au profit de nouveaux segments. Les craintes sont vives de voir se développer rapidement un segment « low-cost » destiné à des utilisateurs privilégiant un usage purement « utilitaire » de l'automobile et pour lesquels le prix d'achat est déterminant. Cette dernière tendance pourrait cependant être contrecarrée par des politiques macroéconomiques privilégiant croissance et hausses de pouvoir d'achat, diminuant ainsi la contrainte que font peser sur les prix des particuliers pour qui la mobilité est essentielle, mais les budgets limités.

Pour la défense de l'industrie

L'exacerbation du climat concurrentiel entre constructeurs en Europe a conduit ceux-ci à se déplacer vers les pays émergents, à la fois pour être plus proches de marchés jugés en croissance ou à forte croissance potentielle, et pour réduire les coûts de production de véhicules qui seront in fine vendus en Europe. Des exigences de contenu local des produits commercialisés par des firmes étrangères dans certains pays émergents comme la Chine ont accéléré ce mouvement de localisation au sein même des marchés émergents.

Toujours dans une logique de réduction des coûts, les constructeurs cherchent aussi à réduire le nombre de leurs sous-traitants dans les différents pays où ils s'installent, et poussent les équipementiers à les suivre dans leurs stratégies d'implantation à l'international. Les équipementiers de rang 1 devraient ainsi être amenés à réduire leur panel de fournisseurs selon la même logique que celle imposée par les constructeurs pendant les années 1990. En parallèle, on assistera sans doute au développement d'activités d'assemblage de sous-ensembles et de modules eux-mêmes utilisateurs d'équipements spécialisés. La sous-traitance de spécialité et d'excellence, qui ne représente aujourd'hui que 15% de la sous-traitance totale dans l'industrie automobile, devrait donc se développer, alors que la sous-traitance de capacité, six fois plus importante que la sous-traitance de spécialité et qui représente 11% de la production industrielle de la branche, est au contraire fortement menacée.

Parmi les défis technologiques figurent l'évolution des motorisations et le développement de l'électronique embarquée : dans les prochaines années, l'essentiel des innovations dans le domaine automobile portera sur le développement de la « fonctionnalité » des véhicules (assistance au pilotage, sécurité, fiabilité notamment) et le développement de nouveaux modes de propulsion pour répondre aux inquiétudes liées à la sécurité énergétique et aux impacts des

Annexes

transports sur l'environnement. Ces évolutions technologiques posent un défi aux équipementiers, qui devront faire évoluer en parallèle leurs compétences et acquérir une bonne maîtrise des technologies électroniques, logiciel et informatiques. Le développement de nouveaux matériaux, fruits de la recherche et du progrès technologique, pourra cependant constituer à terme une opportunité, permettant d'alléger le poids des véhicules sans nuire à la sécurité, et/ou de favoriser le recyclage.

La bonne performance de l'industrie automobile française à l'international au cours des dix dernières années témoigne de la performance technologique et du bon positionnement de la France dans ce secteur, mais ces avantages peuvent rapidement s'éroder si le défi posé en termes de R&D et de ressources humaines ne sont pas relevés. On note en particulier que plus des trois quart des exportations de la France sont destinés aux pays de l'UE, tandis que la zone Asie-Pacifique, à fort potentiel, ne représente que 6% environ du total des exportations, une part qui n'a pas changé depuis 1993. Cette forte dépendance de nos exportations vis-à-vis des autres pays de l'UE, et, en particulier, des voisins immédiats de la France, et le poids relativement faible des exportations destinées aux marchés en forte croissance représentent donc des facteurs de vulnérabilité.

Au-delà de l'enjeu de la formation et du développement des compétences, le défi en termes de ressources humaines tient au nombre élevé de salariés qui sera amené à partir à la retraite dans les toutes prochaines années. En 2005, 28% des salariés de l'industrie automobile ont plus de 50 ans, parmi lesquels 32 700 (soit 10% du total) ont plus de 55 ans. Trois personnes sur dix actuellement employées dans l'industrie seront donc parties à la retraite d'ici 2015, sans compter les départs vers d'autres branches industrielles ou vers d'autres activités. Le non remplacement de ces départs, ou leur remplacement dans des filiales à

Pour la défense de l'industrie

l'étranger, pourrait accélérer le déclin de l'industrie automobile en France et mettre en cause l'existence même de nombreux emplois liés, comme les 135 000 emplois en amont directement dépendants de cette activité. Le remplacement de ces départs dépend du retour d'un climat de confiance dans l'industrie, d'un renouveau des investissements, de l'accentuation des efforts de R&D pour mettre sur le marché de nouveaux produits innovants répondant aux demandes d'une clientèle exigeante, de la mise à la disposition pour les entreprises des financements dont elles ont besoin pour développer ou transmettre leur activité à des repreneurs ayant de véritables projets industriels – non de seules baisses de charge ou de nouveaux efforts de modération salariale.

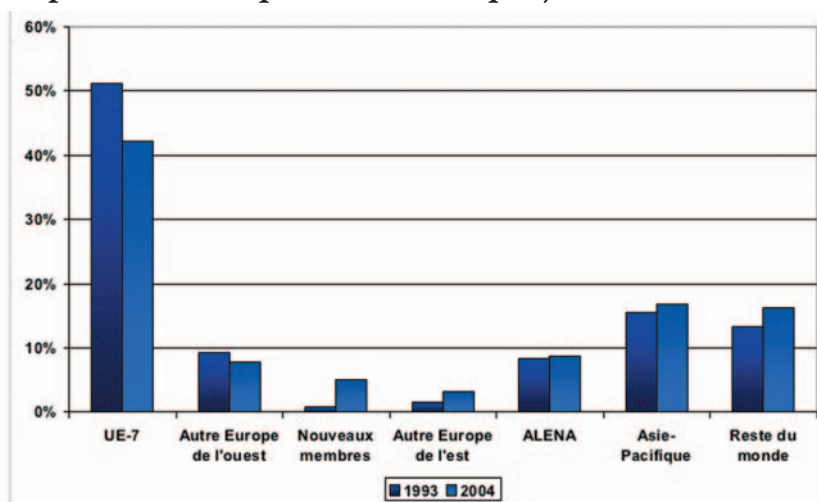
• L'industrie des composants électriques et électroniques

Les industrie des composants électriques et électroniques comprennent la fabrication de matériel de distribution et de commande électrique pour haute et basse tension, de fils et câbles isolés, d'accumulateurs et de piles électriques, d'appareils électriques et d'éclairage, de matériels électriques pour moteurs et véhicules, de matériel électromagnétique industriel, de composants passifs et de condensateurs et de composants électroniques actifs. Aussi bien les produits que les débouchés sont donc très diversifiés, certains étant plutôt destinés au marché final (achats des ménages et des pouvoirs publics au titre de consommation ou investissement), et aux marchés intermédiaires (produits semi-finis destinés à l'industrie).

Annexes

Si la croissance de la valeur ajoutée de l'industrie des composants électriques et électroniques n'a pas été aussi dynamique que celle des équipements électriques et électroniques, elle n'en a pas moins été très rapide : +5,3% par an en moyenne entre 1978 et 2004, comparé à +8,2% pour les équipements électriques et électroniques, et +2,2% par an en moyenne pour l'industrie en général (hors énergie). La branche « industrie des composants électriques et électroniques » est, en fait, très dépendante des industries des équipements électriques et électroniques, qui représente pour elle un débouché important, en France et à l'étranger. Très ouverte sur l'extérieur, une part croissante de la production est aujourd'hui vendue directement à l'exportation, tandis que les importations ont, elles-aussi, rapidement augmenté : les exportations ont progressé de 8,4% par an en moyenne entre 1978 et 2004, et les importations de 9,3% par an.

Evolution de l'orientation géographique des exportations de composants électriques et électroniques, entre 1993 et 2003



Source : BIPE, sur la base de données Chelem

Pour la défense de l'industrie

Le taux d'effort à l'exportation a été multiplié par plus de 2 au cours de la période 1978-2004 (de 29% en 1978, il est passé à 61% en 2004) alors que le taux de pénétration du marché intérieur a été multiplié par plus de 2,5 (22% en 1978, 59% en 2004). Le solde du commerce extérieur est néanmoins resté excédentaire au cours de la période 1978-2004 (1 milliard d'euros par an en moyenne), et s'est même amélioré en fin de période, hormis un petit blip en 2001.

Comme illustré ci-dessus, les exportations sont destinées pour l'essentiel à d'autres pays européens, la part vendue directement sur les marchés émergents en croissance restant faible. La diminution, entre 1993 et 2004, de la part des exportations destinées aux pays voisins de la France est presque totalement compensée par la hausse des exportations destinées aux nouveaux membres : il s'agit donc d'une réorientation de ces exportations destinées auparavant à des producteurs établis dans l'UE-15, et depuis implantés dans les nouveaux membres.

Aujourd'hui, 160 000 personnes environ sont employées dans cette branche, 28 000 de moins qu'en 1978. La part de la sous-traitance est faible (à peine 5% de la valeur de la production fait l'objet de sous-traitance industrielle), mais près de la moitié correspond à de la sous-traitance de capacité, donc plus volatile.

Le développement des emplois dans ce segment dépend de la capacité d'innovation, et donc des efforts de recherche et développement dans ce domaine. Les produits de cette branche sont en effet caractérisés par une obsolescence très rapide, et des cycles de vie courts. Le cycle d'innovation est, en revanche, long et à haut risque, ce qui explique les efforts publics importants qui sont déployés dans d'autres pays – sous diverses formes : commande publique, financement de la recherche, définition de normes, etc. Le maintien en France des activités de recherche, et le soutien à leur développement, est donc primordial.

Annexes

En France, les opportunités de développement sont généralement jugées bonnes pour les composants passifs, qui trouvent des débouchés dans l'industrie automobile, aéronautique, télécommunication, et dans le domaine militaire. En revanche, dans le domaine des composants actifs l'enjeu est le maintien de l'activité sur le territoire national. La concurrence internationale est très vive et le développement des importations inévitable. La délocalisation des activités est une vraie menace. La production d'équipements électroniques pour les ménages est aujourd'hui essentiellement réalisée en Asie, aussi les productions connexes y sont le plus souvent localisées.

De manière générale, le secteur devrait créer peu d'emplois dans les années à venir, l'enjeu étant plutôt le maintien et le développement des compétences. Les effectifs de la branche sont plus jeunes que la moyenne de la filière métallurgie, mais 1 personne sur cinq a néanmoins plus de 50 ans, donc sera amenée à quitter l'entreprise dans les 10 années à venir. La taille moyenne des établissements est de 54 salariés, mais 82,5% des effectifs travaillent dans des établissements de plus de 50 personnes, ce qui fait de cette branche un secteur plus concentré que les autres secteurs de la métallurgie. Les stratégies des groupes et les aides à la recherche dont elles pourront bénéficier seront donc déterminants.

Pour la défense de l'industrie

• Les équipements électriques et électroniques

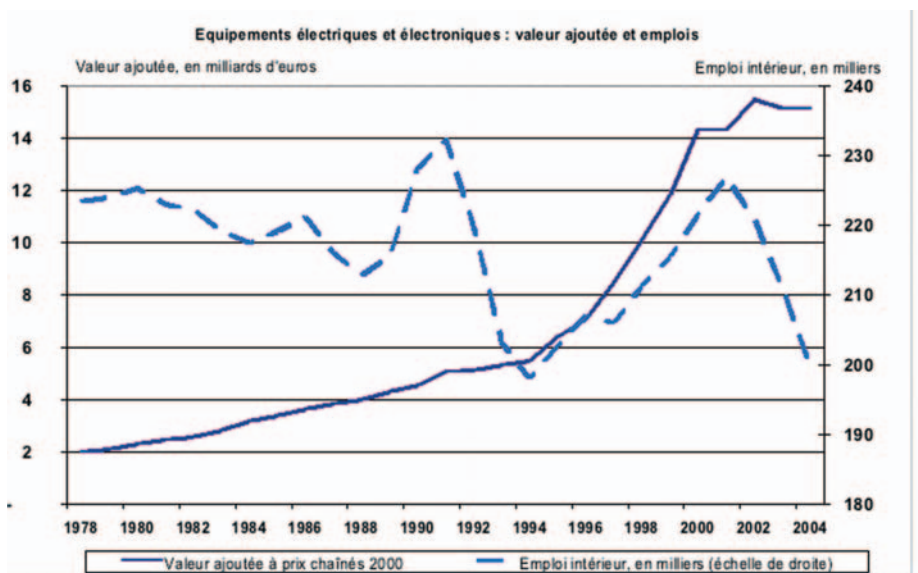
Les industries des équipements électriques et électroniques ont connu une croissance très rapide au cours des 10 dernières années, stimulée par la vigueur de la demande mondiale et par la diffusion des nouvelles technologies dans bon nombre d'applications industrielles. La branche représente aujourd'hui 15% de la valeur ajoutée des industries de la métallurgie, presque autant que l'industrie automobile, alors qu'elle n'en représentait que 3,3% à peine en 1978.

L'éclatement de la bulle internet en 2001 a néanmoins marqué un coup d'arrêt au développement de la branche, dont la production à prix constants stagne depuis à un niveau légèrement inférieur à celui de 2001. Entre 1978 et 2004, la branche a néanmoins enregistré un taux de croissance de 8,2% par an en moyenne, un taux nettement supérieur aux autres branches de la métallurgie, ou même à la croissance moyenne de l'industrie. Ce dynamisme de la branche tient à la fois au développement rapide du marché intérieur, avec l'intégration croissante de l'électronique dans tous les domaines, et à la vigueur des exportations, notamment vers les pays émergents : il s'agit d'une des branches de la métallurgie qui a le plus diversifié ses marchés exports, la part de celles-ci orientée vers l'UE-15 ayant baissé au cours des 10 dernières années, au profit des nouveaux pays membres de l'UE, de l'Asie-Pacifique et du reste du monde.

En 2004, la branche employait 200 000 personnes, soit 6% environ de l'emploi total dans l'industrie (hors énergie). Malgré la croissance très rapide de l'activité, l'emploi a légèrement baissé sur la période, de 23 000 personnes par rapport à 1978.

Annexes

Evolution de la valeur ajoutée à prix constants et de l'emploi dans les industries électriques et électroniques



Source : données INSEE

Les échanges internationaux sont importants dans ce domaine. Le taux d'effort à l'exportation a été multiplié par plus de 3 au cours de la période 1978-2004 (18% en 1978, à 59% en 2004), mais il en a été de même pour le taux de pénétration du marché intérieur (17% en 1978, 64% en 2004). Le solde du commerce extérieur s'est donc constamment dégradé au cours de la période 1978-2004, passant de l'équilibre en 1978 à un déficit 6,7 milliards d'euros en 2004. un segment de marché en forte croissance a été le segment ménage, la part des ventes de la branche à la consommation finale des particuliers ayant augmenté sensiblement sur la période. Mais c'est aussi le segment le plus concurrencé par les importations, compte tenu de la forte sensibilité aux prix de la demande finale des ménages.

Pour la défense de l'industrie

Comme les industries mécaniques, les industries des équipements électriques et électroniques comprennent un très grand nombre d'entreprises dans des domaines d'activité très diversifiés, et vendant aussi à des clients variés. On inclut en effet dans cette branche les ordinateurs et autres équipements informatiques, mais aussi la fabrication de moteurs, de génératrices et transformateurs électriques, les équipements de télécom et d'aide à la navigation, certains équipements médicaux (imagerie médicale et radiologie, appareils médico-chirurgicaux), et des équipements de contrôle des processus industriels.

Un peu moins de 13% de la production fait l'objet de sous-traitance industrielle, pour l'essentiel une sous-traitance de spécialité.

Si la branche a connu un coup d'arrêt ces quatre dernières années, les perspectives de croissance restent excellentes. Le développement de la domotique dans le bâtiment, l'intérêt grandissant pour la sécurité, pour des équipements plus économes en énergie, plus fiables, voire miniaturisés ou permettant une plus grande autonomie (développement de la mobilité) jouent tous en faveur d'une poursuite d'un rythme de croissance élevé de la demande pour les produits de cette branche. Ces bonnes perspectives de croissance de la demande se retrouvent à la fois sur le marché intérieur français, mais dans le reste de l'Europe, et à l'international : les majors du secteur se sont donc déjà implantés sur les marchés mondiaux, et y développent des stratégies qui s'apparentent à celles des industriels de l'automobile – à savoir de nouvelles exigences de localisation de leurs propres fournisseurs et sous-traitants, ou une réduction du nombre de fournisseurs à l'échelle mondiale...

Annexes

Les enjeux liés à une reprise de l'emploi en France dans ce domaine tiennent à :

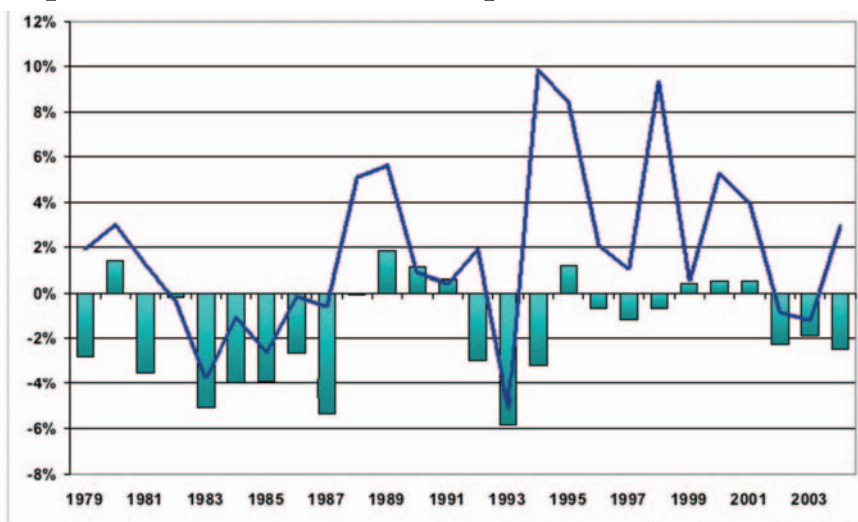
- La dynamique future des marchés, notamment industriels : pour les équipements électriques, l'évolution future dépendra notamment des perspectives de renouvellement des parcs de production électrique en France, et des conséquences de la dérégulation du marché de l'énergie sur les investissements du secteur en Europe ;
- L'évolution des normes environnementales et de la sensibilité à l'environnement en général – en France, en Europe et dans le monde : les productions européennes sont très efficaces en énergie, et un renforcement des normes ailleurs soutiendra la demande adressée aux industriels français et européens
- La localisation des clients : l'implantation internationale des donneurs d'ordre est un facteur de risque ;
- La capacité des acteurs de la branche de rester à la pointe de l'innovation. Autant que dans les autres branches de la métallurgie, l'intensification des efforts de recherche et de développement dans ce domaine est indispensable.

Pour la défense de l'industrie

• Les industries mécaniques

La construction mécanique représentait 38% de la valeur ajoutée totale des industries métallurgiques en 1978 (en valeur), et 25,8% de la valeur ajoutée mesurée en volume (prix chaînés de 2000). Entre 1978 et 2004, cette part est tombée à 23,6%, qu'elle soit mesurée sur la VA en valeur ou en volume, suite à une croissance plus faible dans la branche que dans d'autres segments plus dynamiques comme l'automobile ou la transformation des métaux et la fabrication de produits métalliques. Les industries mécaniques sont cependant le deuxième segment le plus important des industries métallurgiques en termes de contribution à la valeur ajoutée et d'emplois, juste derrière la métallurgie et la transformation des métaux. En 2004, la branche employait plus de 430 000 personnes, soit 12,6% de l'emploi total dans l'industrie (hors énergie).

Taux de croissance de la valeur ajoutée à prix constants et de l'emploi dans les industries mécaniques



Source : données INSEE

Annexes

Le secteur a connu une évolution très cyclique au cours des trois dernières décennies, subissant les aléas de la conjoncture et leurs conséquences sur les cycles d'investissements, et un accroissement de la concurrence internationale. La production de la branche a néanmoins augmenté de 3,1% par an entre 1978 et 2004, contre 2,2% par an pour l'ensemble de l'industrie. Dans le même temps, les exportations ont progressé de 4,5% par an et les importations de 5,3% par an.

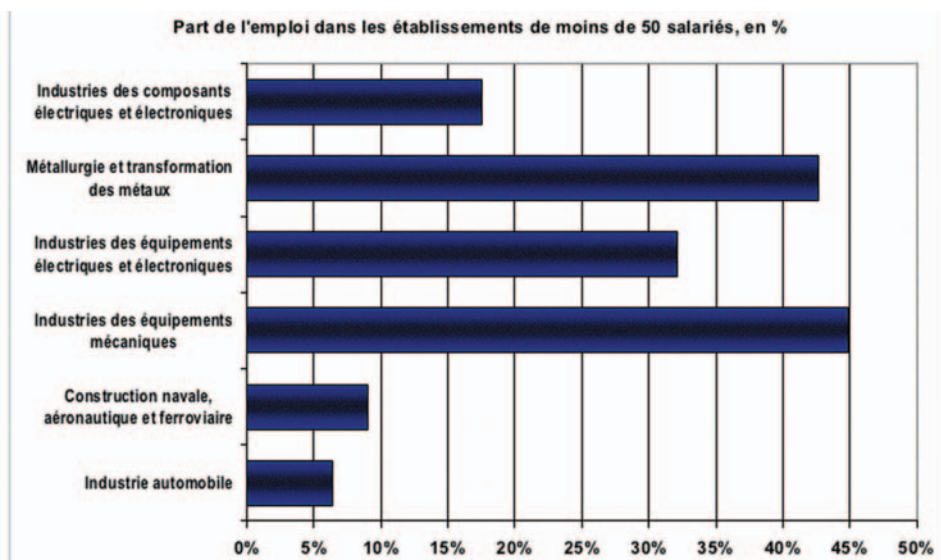
Le taux d'effort à l'exportation est en forte hausse (de 29% en 1978, il est passé à 44% en 2004) mais cette amélioration est allée de pair avec une hausse du taux de pénétration du marché intérieur par les importations (23% en 1978, 43% en 2004). La contribution des industries mécaniques à la balance de paiements est assez cyclique, de petits excédents entre 1978 et 1987, et entre 1992 et 1999, puis enfin en 2003 et 2004, alternant avec des périodes de déficit comme ce fut le cas sur la période 1988-91 et en 2000-01.

L'emploi a suivi les cycles d'activité, quelques rares années de reprise interrompant une tendance sinon quasiment ininterrompue de baisse des effectifs. Au total entre 1978 et 2004, le nombre de personnes employées dans les industries mécaniques est passé de 635 400 à 419 500, une baisse d'un peu plus d'un tiers. Cela correspond à la perte nette de 8 300 emplois par an.

Les industries mécaniques comprennent un ensemble très diversifié d'entreprises produisant une variété d'équipements, moteurs, turbines, pompes et compresseurs, appareils de chauffage, transmissions hydrauliques et pneumatiques, etc. On peut différencier trois grandes filières : la filière équipements-machine proprement dite, la filière chaudronnerie-chaudières et les constructions métalliques. La branche vend à des secteurs industriels variés tels l'automobile (qui représente 10% du marché des industriels de la mécanique), la construc-

Pour la défense de l'industrie

tion aéronautique, le bâtiment, les industries agro-alimentaires, etc. Cette branche comprend donc un très grand nombre d'entreprises, en majorité des PME. Sur un total de 18 000 établissements, 75% d'entre eux emploient moins de 20 salariés, et 16% emploient entre 20 et 49 salariés, ce qui ne laisse que 8,6% d'établissements de 50 salariés ou plus. Les 16 450 établissements de moins de 50 salariés emploient 43,5% du total des emplois du secteur, un taux d'emploi dans les PME supérieur à la moyenne d'autres segments de la métallurgie comme l'automobile ou la construction aéronautique. Un grand nombre des entreprises du secteur travaillent comme sous-traitants de groupes industriels, parfois eux-mêmes des industriels de la mécanique. Quelques 14% de la production de la branche sont en effet issus de sous-traitance, un taux semblable à celui de l'automobile. Mais dans le cas de la mécanique, l'essentiel de la sous-traitance correspond à de la sous-traitance de spécialité, une situation donc plus saine que dans l'industrie automobile. La part de la sous-traitance de spécialité est en hausse (de 74% en 1996, elle est proche de 80% aujourd'hui).



Source : Données INSEE

Annexes

Les enjeux auxquels devront faire face les industriels de la mécanique dans les années à venir sont de plusieurs ordres :

- Technologiques, sur les marchés de la construction aéronautique et automobile, notamment : intégration croissante de l'électronique supposant une maîtrise de ces technologies et de celles de l'informatique, utilisation de nouveaux matériaux, ...

- De localisation et de spécialisation, suite à l'implantation internationale des donneurs d'ordre et à leur souhait d'entraîner derrière eux leurs sous-traitants pour continuer à produire en flux tendu ;

- Environnementaux (économies de ressource et meilleure productivité pour les entreprises utilisatrices des équipements mécaniques) ; l'enjeu est particulièrement important dans la filière chaudiromerie/chaudières, suite aux normes techniques dans le bâtiment);

- Sécuritaires ;

- Liés à la fonctionnalité des produits : la fiabilité des équipements est un enjeu fondamental ;

- Organisationnels, pour résister à la cyclicité des marchés ;

- RH, suite au départ à la retraite de plus d'une personne sur cinq dans les 10 années à venir, sans compter les départs pour d'autres causes : ceux-ci pourront-ils être remplacés, les candidats seront-ils là alors que les métiers de l'industrie sont jugés peu attractifs par les jeunes ?

- Clients : même si la forme dominante de sous-traitance est la sous-traitance de spécialité, une part élevée du chiffre d'affaires résulte de sous-traitance d'autres industriels de la mécanique – notamment allemands – qui ont, eux, le contact direct avec le client final ; une remontée de la chaîne de valeur et meilleure connaissance et accès au client final est essentielles pour sécuriser ceux-ci et être à même d'adapter les produits à leurs demandes ; le développement de services (entretien, maintenance) peut également permettre de mieux fidéliser les clients, et de redresser la rentabilité, le client final accor-

Pour la défense de l'industrie

dant de plus en plus d'importance à la continuité de service et à la qualité du service rendu, qu'au matériel proprement dit (pour utiliser une métaphore agricole, ce qui est important ce n'est pas l'achat de la vache, mais qu'elle donne du lait – jour après jour... : c'est à ce moment là qu'on se rend compte de sa valeur) ;

- Structure du tissu industriel : les entreprises de la mécanique en France sont petites par rapport à leurs concurrents, moins à même de s'internationaliser ou de répondre à des grandes commandes émanant de clients de plus en plus gros mais produisant aux quatre coins du monde : près de la moitié des exportations de la branche (47%) est orientée vers les sept pays les plus proches de la France, un quart à peine étant destinée aux marchés en croissance de l'Asie-Pacifique et autres pays émergents. L'orientation géographique des échanges a peu changé depuis 1993, que ce soit en termes d'exportations ou d'importations.

Les segments les plus menacés sont ceux ayant pour débouché l'industrie automobile, et les machines d'usage spécifique, dû à l'étroitesse des marchés clients et à la forte dépendance vis-à-vis de ces clients. En outre, des surcapacités existent sur certains de ces segments, comme la fonderie ou l'industrie du papier-carton. D'autres sont directement menacés par la montée d'importations, comme les moules et modèles. Mais la reprise – nécessaire – des investissements en Europe après une longue phase de repli devrait soutenir un retournement cyclique de la demande et redonner de l'oxygène à la branche – pour peu que les conditions de sa réorganisation dans une logique de long terme soient assurées.

Annexes

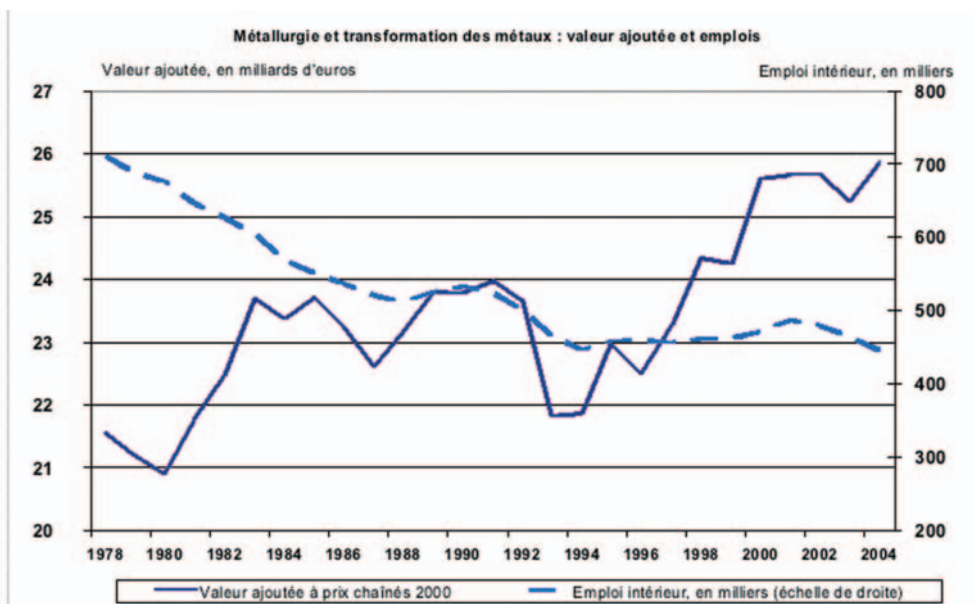
• La métallurgie et la transformation des métaux

La branche de la métallurgie et de la transformation des métaux a connu une phase très difficile au cours des années 1970-80, suite aux efforts intenses de restructuration de l'industrie européenne résultant notamment de la baisse structurelle de la demande. De nombreuses réductions d'emploi, des réorganisations d'entreprises et contractions de coûts souvent douloureuses ont néanmoins permis de stabiliser la valeur ajoutée à prix constants – et même d'enregistrer une légère hausse à partir de 1996 - celle-ci ayant augmenté de 0,7% par an en moyenne entre 1978 et 2004. Il n'en reste pas moins que la part de la branche « métallurgie et transformation des métaux » dans le marché intérieur total diminue au fil du temps avec l'essor de matériaux de substitution.

La part de la production qui est exportée est plus faible que dans d'autres branches industrielles, en raison du caractère pondéreux des produits et de leur utilisation proche des lieux de production. Le taux d'effort à l'exportation a néanmoins légèrement progressé au cours des trente dernières années (de 27% en 1978, il est passé à 31% en 2004), alors que le taux de pénétration du marché intérieur passait de 24% en 1978 à 33% en 2004. Le solde du commerce extérieur est resté en moyenne proche de l'équilibre au cours de la période 1978-2004 – mais avec un déficit en fin de période. Rappelons que, compte tenu de la nature des produits, l'implantation géographique des unités de production est conditionnée, pour certains, par la disponibilité de la ressource à proximité, et, pour d'autres segments, par l'accès à l'électricité (pour l'aluminium par exemple) ou la nécessité d'être proche des marchés clients (pratiques de flux tendus).

Pour la défense de l'industrie

Evolution de la valeur ajoutée à prix constants et de l'emploi dans la métallurgie et la transformation des métaux



Source : données INSEE

En dépit de l'évolution lente de l'activité, le secteur de la transformation des métaux reste la première branche de la filière métallurgie, avec, en 2004, 28% de la production totale en valeur de la filière métallurgie (13% de la production industrielle totale hors énergie), et 28% de l'emploi de la filière (deux fois plus que l'industrie automobile).

Aujourd'hui, un peu moins de 450 000 personnes sont employées dans cette branche, ces emplois étant répartis dans un très grand nombre d'entreprises et d'établissements, souvent de petite taille. Entre 1978 et 2004, les restructurations ont coûté 6 200 emplois par an à cette branche, 265 000 emplois au total.

Annexes

La métallurgie et la transformation des métaux comprend la sidérurgie et première transformation de l'acier, la production de métaux non ferreux (métaux précieux, production et première transformation de l'aluminium, production et première transformation du plomb, zinc ou d'étain, production et première transformation du cuivre, métallurgie des autres métaux non ferreux), la fonderie, la fabrication de produits métalliques et la récupération de matières métalliques recyclables. Les différents segments ont donc connu des évolutions diverses, et les perspectives varient aussi sensiblement selon les secteurs. Certains font aujourd'hui face à des difficultés importantes, de surcapacité (dans la fonderie) ou liées aux hausses des coûts des matières premières qui redonnent un avantage comparatif aux substituts. L'innovation technologique, et en particulier le développement de nouveaux matériaux avec de nouvelles fonctionnalités (produits plus fins, plus légers, conductivité, résistance à la chaleur, moindre usure des matériaux, plus grande malléabilité, etc.) pourraient redonner un nouveau souffle à la filière. Les efforts de recherche vont dans ce sens.

Les principaux débouchés de la filière en France sont l'automobile – débouché à risque, on l'a vu, pour une industrie qui exporte peu, et pas loin – mais aussi la construction, qui devrait quant à elle rester dynamique au vu de l'ampleur des besoins, tant dans le logement que dans les infrastructures. Le marché des équipements professionnels devrait en revanche perdre de l'importance, de même que le marché de l'emballage (dans l'agro-alimentaire notamment) sauf innovation technologique majeure permettant de redonner l'avantage à ce type de matériau.

Au-delà de l'enjeu de la demande et de l'innovation, il faut aussi mentionner ceux liés aux ressources humaines et aux évolutions du tissu industriel : on l'a dit, le secteur comprend un grand nombre de

Pour la défense de l'industrie

petits établissements (76% des établissements occupent moins de 20 salariés, 92 % moins de 50 salariés). Près de 43 % des emplois sont dans des établissements de moins de 50 salariés. Or, ces emplois sont souvent âgés – plus âgés que la moyenne dans l'industrie – les départs à la retraite anticipés des dernières décennies, et la rareté des embauches de jeunes ayant fortement concentré les pyramides des âges dans l'emploi. Combien d'industriels de la métallurgie souhaiteront transmettre leur entreprise dans les années à venir, et qu'advient-il des emplois ? Combien décideront de réinvestir et d'embaucher pour remplacer les départs, plutôt que d'aligner leur offre sur leurs capacités de production, quitte à refuser certaines commandes, compte tenu du 'risque' lié à un nouvel investissement ? Le risque pesant sur l'emploi dans ce domaine va donc nettement au-delà du risque lié aux délocalisations – et relève surtout de la confiance en l'avenir que l'on saura inculquer aux industriels.

On peut enfin citer les enjeux liés à l'évolution des coûts des matières premières, domaine dans lequel l'Europe et la France disposent d'un certain avantage : en effet, si le marché de l'énergie est de plus en plus mondialisé, le poids du nucléaire en France, et les perspectives de développement du recyclage permettant de réduire la dépendance de l'industrie des minerais importés – minerais qui seront en forte demande suite à l'accélération de la croissance des pays émergents – constituent des atouts sur lesquels l'industrie peut s'appuyer.

Malgré des perspectives de demande qui restent donc saines, même si elles sont conditionnées aux efforts de recherche et à de nouveaux efforts d'organisation de la production au sein de la filière, le futur des emplois est donc particulièrement incertain. C'est tout l'avenir de la métallurgie en France qui se joue ici – et la fragilisation de cette branche pourra avoir des conséquences dramatiques sur les

Annexes

filières en aval, utilisatrices de matériaux peu transportables ou tout au moins peu transportés.

Un effritement des branches métallurgie et transformation des métaux et industries mécaniques dans notre pays est incompatible avec une évolution des secteurs de l'automobile, des équipements de transport ou même des équipements électriques et électroniques selon un modèle de « mutation industrielle continue, dans le cadre duquel leur développement s'appuierait sur des innovations permanentes : les innovations nécessaires trouvent en effet leurs racines dans les secteurs en amont. Une fragilisation de ces derniers accroît la probabilité de désindustrialisation généralisée des industries d'équipement, en favorisant la délocalisation des activités industrielles en aval (auto, construction aéronautique, etc.).

Pour la défense de l'industrie

• Les services de l'industrie

On l'a dit, l'externalisation de nombreuses fonctions par les entreprises de la métallurgie a déplacé un grand nombre d'emplois vers les secteurs de services. Ces phénomènes sont donc à l'origine d'une partie des hausses importantes d'emplois dans plusieurs secteurs de services, tels le conseil et assistance, les services opérationnels, la recherche et développement, le commerce et la réparation automobile, les transports, voire les activités immobilières et les services financiers.

Le nombre total d'emplois dans ces branches est passé de 3,5 millions en 1978 à 6,1 millions en 2004, soit une hausse de 2,5 millions – près de 100 000 personnes par an. Le taux de croissance de l'emploi dans ces branches de services était de 2,1 % par an en moyenne sur l'ensemble de la période.

Evolution de l'emploi dans des branches de services liées à l'industrie, en milliers

Evolution de l'emploi dans des branches de services liées à l'industrie, en milliers

	1978	1990	2004	Différence 1978-2004
Commerce et réparation automobile	430.8	440.9	503.8	73.0
Transports	884.4	944.2	1 106.5	222.1
Intermédiation financière	428.6	474.7	450.8	22.2
Assurances et auxiliaires financiers	224.9	283.6	313.3	88.4
Promotion, gestion immobilière	128.5	211.1	180.6	52.1
Location immobilière	49.0	57.8	66.7	17.7
Conseils et assistance	567.0	960.5	1 388.9	821.9
Services opérationnels	686.6	1 096.7	1 860.9	1 174.3
Recherche et développement	154.5	205.1	224.8	70.3
TOTAL	3 554.4	4 674.6	6 096.3	2 541.9

Source : INSEE

Annexes

Les branches de services les plus dynamiques en termes de création d'emplois ont été les branches de conseil et assistance et les services opérationnels, deux branches qui ont particulièrement bénéficié des mouvements d'externalisation.

En s'appuyant sur les informations fournies par les tableaux entrée-sortie de l'économie française en 1978 et 2004 respectivement, le BIPE a estimé le nombre d'emplois total dans l'économie ayant contribué à la production de biens et d'équipements issus des entreprises de la métallurgie. En d'autres mots, l'estimation reprend à la fois les emplois dans les entreprises de la métallurgie elles-mêmes, et ajoute à ce chiffre le nombre d'emplois d'autres secteurs exclusivement consacrés à produire des biens et services entrant dans la fabrication de produits de la métallurgie.

En 1978, ce nombre total d'emplois était de 2,75 millions, soit 12,5 % de l'emploi total dans l'économie. En 2004, le nombre total d'emplois mobilisés pour produire les biens et équipements vendus par la branche métallurgie était de 2,23 millions, 9 % environ de l'emploi total dans l'économie. Entre ces deux années, le nombre d'emplois en amont de la métallurgie a toutefois augmenté de plus de 50 %, puisqu'il est passé de 423 000 en 1978 à 652 000 en 2004. Plus de 230 000 emplois sont passés de l'industrie vers les services ou vers d'autres secteurs amont.

Emplois directs et emplois induits en amont de la filière métallurgie

	en milliers		
	Direct	Induit	Total
1978	2 324	423	2 747
2004	1 578	652	2 230

Source : BIPE

Pour la défense de l'industrie

• Les chiffres clefs de la métallurgie

En milliards d'euros, sauf indication contraire

	2004
Valeur ajoutée	93.4
en % du total de l'industrie hors énergie	45.8%
en % de la VA totale dans l'économie	6.3%
Emploi intérieur total, en milliers	1 578.4
en % du total des emplois dans l'industrie hors énergie	46.2%
en % du total des emplois dans l'économie	6.3%
Part de l'emploi salarié dans l'emploi total de la métallurgie, en %	97.8%
Emplois liés (emplois externalisés et emplois en amont)	650.0
en % du total des emplois directs	41.2%
Emplois directs et emplois en amont	2 228.4
en % du total dans l'économie	8.9%
Taux de croissance de la productivité par tête, 1990-2004	
dans la filière métallurgie	4.2%
dans le total de l'industrie, hors énergie	3.9%
dans l'économie dans son ensemble	1.3%
Part des rémunérations dans la VA, en %	71.5%
Exportations	177.5
Importations	158.0
Soldes des échanges	19.5
en % de la VA totale de l'économie	1.3%
Nombre d'établissements (année 2005)	52 577
Taille moyenne des établissements (année 2005)	30.4

Source INSEE (avec les derniers chiffres disponibles).

Glossaire

ACI : Accord Cadre International
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AFII : Agence Française pour les Investissements Internationaux
AGFF : Association de Gestion du Fonds de Financement
AII : Agence de l'Innovation Industrielle
BCE : Banque Centrale Européenne
BIPE : Société d'études économiques et de conseil en stratégie
BIT : Bureau International du Travail
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CEA : Commissariat à l'Energie Atomique
CECA : Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier
CE : Comité d'Entreprise
CEE : Comité d'Entreprise Européen
CEI : Communauté des États Indépendants
CES : Conseil Economique et Social
CIADT : Comités Interministériels d'Aménagement et de Développement du Territoire
CIRI : Comité Interministériel de Restructuration Industrielle
CISL (actuellement CIS) : Confédération Internationale des Syndicats Libres
Clusters : Système économique fondé sur le regroupement d'entrepreneurs
CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
COE : Centre d'Observation Economique
DIACT : Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires
DIF : Droit Individuel à la Formation
DIT : Division Internationale du Travail
DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
EPO : European Patent Office

Glossaire

FEM : Fédération Européenne des Métallurgistes
FIOM (ou IMF) : Fédération Internationale des Organisations Métallurgistes
FMI : Fonds Monétaire International
FO : Force Ouvrière
GATT : General Agreement on Tariffs and Trade
GES : Gaz à Effet de Serre
GIEC : Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat
GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
Hedge funds : fonds spéculatifs
IDE : Investissements Directs Etranger
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IUT : Institut Universitaire de Technologie
Länder : Région allemande
Low Cost : Bas coût
MENESR : Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique
OIT : Organisation Internationale du Travail
OMC : Organisation Mondiale du Commerce
ONU : Organisation des Nations Unies
OPCAIM : Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Industries de la Métallurgie
Peco : Pays d'Europe centrale et orientale
PIB : Produit Intérieur Brut
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PMI : Petites et Moyennes Industries
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
Private equity : société de capital-risque et de capital-investissement
PSC : Pacte de Stabilité et de Croissance
R&D : Recherche et Développement

Glossaire

Sessi : Service des études et statistiques industrielles

SPL : Système Productif Local

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

UE : Union Européenne

UNDP : United Nations Development Programme

USM : Union Syndicale de la Métallurgie (structure territoriale de la Fédération FO de la Métallurgie)

USPTO : Office américain des brevets et des marques

VINNO-VA : Agence pour l'Innovation suédoise

WIDER : World Institute for Development Economics Research

Zero defect : aucun défaut

Zero stock : aucun stock

ZFE : Zone Franche d'Exportation

SOMMAIRE

Préface de Jean-Claude Mailly, secrétaire général de la Confédération FO	9
Avant-propos de Frédéric Homez, secrétaire général de la Fédération FO de la Métallurgie	11
Première Partie : la Mondialisation	
La mondialisation, source de chômage ?	16
Les entreprises à capitaux sans frontière, accélérateurs de la mondialisation	30
L'Etat doit réagir	32
L'environnement, une priorité affichée mais des actions inégales	34
FO Métaux, un syndicat actif au niveau international via la FIOM	40
La priorité donnée à la négociation d'accords-cadres	43
Le développement des réseaux	45
L'accent mis sur la solidarité syndicale internationale	46
Partie II : l'Europe	
L'industrie européenne en danger	48
Le programme du marché unique européen et ses conséquences	52
Les industriels métallurgiques européennes bousculées par la croissance industrielle chinoise	66
La propriété intellectuelle, un enjeu majeur à protéger	68
FO, au cœur du rassemblement des syndicats européens (FEM)	72
Pour une politique européenne forte	75
Promouvoir les comités d'entreprise européens	78

SOMMAIRE

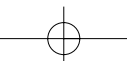
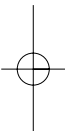
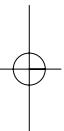
Partie III : le cadre national

La désindustrialisation de la France	80
Le cas particulier de la métallurgie	90
La chute continue des effectifs dans l'industrie	92
Les réalités de l'entreprise, un maillon de la société	99
Le décrochage technologique, conséquence du sous-investissement en R&D	103
Le développement du travail flexible et précaire	111
Malgré tout, une France toujours attractive et compétitive	117
Les pôles de compétitivité et l'agence d'innovation industrielle	123
Les négociations nationales	129
Les conventions collectives territoriales	131
La pratique contractuelle dans les entreprises	132
Les interventions auprès des pouvoirs publics	133

Partie IV : choix et propositions

Agir pour défendre l'industrie	136
Le patriotisme économique	142
Le contrôle des aides publiques	145
Exonérations des charges reposant sur les salaires	146
Anticiper les évolutions	147
La GPEC	148
Lutter efficacement contre les délocalisations	149
Revoir les zones franches pour protéger les bassins d'emplois	150
Le coût du travail	152
Eviter les dérives de la sous-traitance et de l'intérim	153
Temps partiel	154
Augmenter la Recherche & Développement, lancer de nouveaux programmes	154

La pyramide des âges	157
La formation	158
Renforcer la négociation collective	160
Conclusion	163
Annexes, analyses sur les différents secteurs de la métallurgie et sur le transfert d'effectifs de la métallurgie vers les services	165
Glossaire	199



Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie

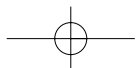
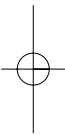
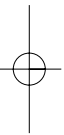
9, rue Baudoin

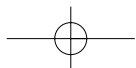
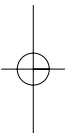
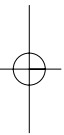
75013 Paris

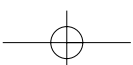
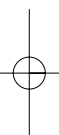
Tél. : 01 53 94 54 00

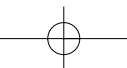
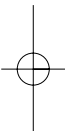
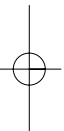
Fax : 01 45 83 78 87

www.fo-metaux.org









Livre Blanc

Pour la défense de l'industrie

FO Métaux

FO Métaux a souhaité réaliser ce Livre blanc afin d'attirer l'attention des différents acteurs de notre pays sur la nécessité de se mettre en ordre de marche pour la bataille de la défense de l'industrie.

Cette bataille, il convient de la livrer, tant vis-à-vis de la mondialisation ? qui n'est pas une mauvaise chose en soi, à condition de la maîtriser, que de l'évolution de certaines contraintes qu'engendre l'Europe et qui ne sont pas une fatalité en soi.

Pour autant, nous n'oublions pas que nous vivons, grâce à l'Union européenne, dans un espace de paix, qui était l'un de nos premiers objectifs lors de la construction européenne que nous avons ardemment soutenue à FO Métaux.

Aujourd'hui, nous faisons le constat, au niveau tant européen que mondial, d'une guerre industrielle rude dans laquelle les entreprises françaises et les salariés français sont engagés.

S'il nous paraît évident qu'il faut relever les défis économiques qui nous sont lancés, faut-il pour autant que cela se fasse au détriment des garanties sociales, en opposant les salariés entre eux, voire en les menaçant de délocalisations comme le font certains employeurs ? A FO Métaux, nous pensons fortement que non. Des solutions peuvent être trouvées, par le biais des négociations et de la pratique contractuelle que nous avons toujours mise en œuvre dans la métallurgie.

Ces dernières décennies, des millions d'emplois industriels ont disparu et le moins que l'on puisse dire, c'est que la Métallurgie n'a pas été épargnée. Certains métiers ou activités ont également tendance à disparaître ou à être externalisés avec des garanties conventionnelles généralement inférieures à celles existant dans l'industrie. Il est grand temps d'inverser cette spirale infernale. Rien n'est inéluctable et nous osons espérer qu'après la lecture de ce Livre blanc chacun en prendra conscience en agissant pour la défense de l'industrie.